Quatre-vingt-unième année. — N° 247. Le Numéro : 10 francs. Mercredi 19 Octobre 1949.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 100.97, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.000	1.650	900	700	500	300	200	4.500	2.500	1.350
Etranger	5.500	2.900	1.600	2.550	1.400	850	350	11.300	5.900	2.600

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 15 FRANCS

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Décret n° 49-1194 relatif à l'attribution d'une prime de rendement à certains fonctionnaires techniques de la radiodiffusion française (rectificatif) (p. 10526).

Ministère de la justice.

Arrêté du 4 octobre 1949 portant cession gratuite à l'Etat de certaines prisons départementales (p. 10527).

Arrêté du 5 octobre 1949 concernant les épreuves écrites de l'examen professionnel d'aptitude aux fonctions de juge de paix (p. 10527).

Arrêté du 11 octobre 1949 autorisant l'attribution par la commune de Vannes d'indemnités au greffier de la justice de paix de cette ville, appelé à accomplir des travaux de secrétariat auprès du conseil de prud'hommes (p. 10527).

Arrêté portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel d'aptitude aux fonctions de juge de paix (p. 10527).

Arrêté portant nomination de présidents et de secrétaires de commissions de reconstitution des actes de l'état civil (p. 10527).

Arrêtés portant mutation, nomination et rapportant les dispositions d'un précédent arrêté :

Administration pénitentiaire (p. 10527).
Tribunaux de commerce (p. 10527).
Tribunaux pour enfants (p. 10527).

GRANDE CHANCELLERIE DE LA LÉGION D'HONNEUR

Arrêtés des 16 septembre et 12 octobre 1949 portant radiations et suspension dans l'ordre national de la Légion d'honneur et la médaille militaire (p. 10528).

Ministère de l'intérieur.

Arrêté portant reclassement d'administrateurs adjoints au ministère de l'intérieur (p. 10528).

Ministère de la défense nationale.

Décret du 5 octobre 1949 portant promotion d'un officier de la gendarmerie nationale en situation de non-activité par suppression d'emploi ou licenciement de corps (p. 10529).

Décret portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (rectificatif) (p. 10529).

Décrets portant changement d'arme et promotions (armée de terre, active et réserve) (rectificatifs) (p. 10529).

Arrêté du 1er octobre 1949 portant délégation des pouvoirs d'approbation du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre) en ce qui concerne la liquidation des marchés et commandes passés par les puissances ennemies ou ex-ennemies ou pour leur compte (p. 10530).

Arrêté du 7 octobre 1949 relatif aux régies d'avances des établissements du service du matériel de l'armée de l'air dans la métropole (p. 10530).

Arrêtés modifiant de précédents arrêtés portant homologation de grades au titre de la Résistance intérieure française (p. 10530).

Arrêté portant avancement dans les cadres du personnel civil administratif de gestion et d'exécution de la marine (branche « Commissariat et santé ») (p. 10532).

Arrêté portant nomination d'un régisseur d'avances (p. 10532).

Arrêté portant nomination du vice-président du conseil de perfectionnement de l'école polytechnique (p. 10532).

Arrêté modifiant un précédent arrêté (personnels civils extérieurs de la guerre) (p. 10532).

Arrêté portant annulation de nomination au grade d'élève aspirant de réserve du commissariat de la marine (p. 10532).

Arrêté portant changements d'arme, de service ou de cadre (armée de terre, active) (rectificatif) (p. 10532).

Décision portant nomination au grade d'aspirant de réserve de l'armée de terre (p. 10532).

Décision portant attribution et renouvellement du certificat de directeur de tir à des officiers de marine (p. 10532).

Liste d'admission à l'école militaire d'administration (p. 10532).

Liste d'admission à l'école d'état-major en 1949 (rectificatif) (p. 10532).

Tour de départ en campagne des officiers mariniers :

Manœuvriers, timoniers, détecteurs (p. 10533).
Canonniers, opticiens télémétristes, armuriers, fusiliers, clairons (p. 10536).
Torpilleurs, électriciens, radiotélégraphistes, transfilistes (p. 10540).

Ministère de l'éducation nationale.

Décret autorisant l'ouverture d'un concours pour l'admission au poste d'inspecteur des monuments historiques (rectificatif) (p. 10541).

Arrêté portant nomination de maîtres de conférences du cadre de l'enseignement supérieur à l'étranger (p. 10541).

Arrêtés portant détachements :

Enseignement du second degré (p. 10541).
Enseignement du premier degré (p. 10541).
Enseignement technique (p. 10541).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Arrêté du 5 octobre 1949 portant abrogation d'un arrêté portant déclassement de la station de tourisme de l'Isle-Adam (p. 10528).

Arrêtés portant désignation de membres suppléants de la commission centrale des frets et d'exploitation et de la commission régionale des frets et d'exploitation près la direction régionale de la navigation de Paris (p. 10528).

Arrêté modifiant les dispositions d'un précédent arrêté (administration centrale du secrétariat général à l'aviation civile et commerciale) (p. 10528).

Arrêtés portant affectation et rectificatif (ponts et chaussées) (p. 10528).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Arrêté portant désignation d'experts pour les visites de générateurs à vapeur (p. 10526).

Arrêté portant attribution du diplôme de « conducteur de travaux miniers » (p. 10526).

Arrêté portant nomination des membres de la section permanente du conseil supérieur de l'électricité et du gaz (rectificatif) (p. 10527).

Arrêtés portant détachements et annulation d'un précédent arrêté (administration centrale et service des mines) (p. 10527).

Ministère de l'agriculture.

Arrêté portant nomination d'un membre de la commission consultative des semences de céréales auprès du groupement national interprofessionnel des semences (p. 10515).

Arrêté portant désignation du président du comité d'administration provisoire des organismes de mutualité sociale agricole de Vaucluse (p. 10515).

Arrêtés portant admission, démissions, réintégrations, détachement, affectations et rapportant les dispositions de précédents arrêtés:

Ecole nationale des eaux et forêts (p. 10515).

Eaux et forêts (p. 10515).

Génie rural (p. 10516).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décret portant réduction des droits de douane d'entrée applicables aux thés noirs originaires d'Indochine (rectificatif) (p. 10529).

Arrêté portant mise en position de mission en France d'un médecin général inspecteur, conseiller pour la santé publique auprès du haut commissaire de France en Indochine (p. 10529).

Arrêté portant nomination de membres du jury du concours d'admission en 1949 dans la section de la magistrature coloniale de l'école nationale de la France d'outre-mer (p. 10529).

Arrêté portant mise en position de mission en France d'un sous-prote du cadre local de l'imprimerie officielle de Madagascar (p. 10529).

Arrêtés portant nomination, maintien en disponibilité et modifiant un précédent arrêté (agriculture et travaux publics et mines) (p. 10529).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Décret n° 49-1216 modifiant le décret du 11 décembre 1946, pris en application de la loi du 21 octobre 1946, concernant les indemnités à accorder aux travailleurs du bâtiment et des travaux publics en cas d'intempéries (rectificatif) (p. 10516).

Arrêté du 29 septembre 1949 portant agrément d'une banque pour recevoir en dépôt les fonds de disponibilités courantes des caisses de congés payés (p. 10516).

Arrêté du 5 octobre 1949 autorisant une caisse de retraites à fonctionner (p. 10516).

Arrêté du 12 octobre 1949 approuvant la fusion de sociétés mutualistes (p. 10516).

Arrêté fixant le tarif limite des organismes de sécurité sociale en matière d'analyses et d'examens de laboratoires (rectificatif) (p. 10516).

Arrêté portant nomination de membres de la commission nationale d'appel des décisions des commissions régionales d'agrément des établissements de soins privés (p. 10517).

Tableau complémentaire d'avancement de classe pour 1948 et *tableau* d'avancement de classe pour 1949 des secrétaires d'administration de l'administration centrale et *arrêté* portant promotions (p. 10517).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Convocation et annulations de convocations de commissions. — Réunions de commissions (p. 10517).

Conseil de la République. — Nomination d'un membre de commission extraparlementaire. — Convocations de commissions. — Réunion de commission (p. 10517).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Annulation de convocation de commission (p. 10518).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Avis aux importateurs de poisson congelé d'origine et de provenance islandaises (p. 10518).

MINISTÈRE DE LA MARINE MARCHANDE

Avis aux importateurs de poisson congelé d'origine et de provenance islandaises (p. 10518).

Bulletin des recettes de la Société nationale des chemins de fer français (39e semaine) (p. 10518).

Annonces (p. 10519).

DEBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 92 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du mardi 18 octobre 1949. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 3827).

PRIX : 5 F

N° 72 C. R.

Conseil de la République. — Compte rendu *in extenso* des débats du mardi 18 octobre 1949 (p. 2441).

PRIX : 5 F

DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

PUBLIÉS EN ANNEXES

Assemblée nationale. — Annexes: feuilles 23 et 24 (session de 1949) (*pour l'édition complète*). (Voir le sommaire des annexes au *Journal officiel* du mardi suivant.)

DÉCRETS, ARRÊTÉS & CIRCULAIRES

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

Décret n° 49-1194 relatif à l'attribution d'une prime de rendement à certains fonctionnaires techniques de la radiodiffusion française.

Rectificatif au *Journal officiel* du 27 août 1949:

Page 8606, 3e colonne, dans le titre, au lieu de: « Décret n° 48-1194 du 24 août 1949... », lire: « Décret n° 49-1194 du 24 août 1949... ».

Page 8607, 1re colonne, compléter l'article 2 par un dernier alinéa, ainsi conçu:

« A titre provisoire, le traitement le plus élevé du grade, à prendre en considération pour la détermination de la limite que ne peuvent excéder les primes de rendement visées à l'alinéa précédent, est constitué par le traitement résultant des échelles prises en application de l'ordonnance du 6 janvier 1945, majoré du complément provisoire de traitement institué par le décret du 29 février 1948 ».

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Désignation d'experts pour les visites de générateurs à vapeur.

Le ministre de l'industrie et du commerce,

Vu le décret n° 49-575 du 22 avril 1949 pour l'application de la loi n° 48-400 du 10 mars 1948 sur l'utilisation de l'énergie,

Arrête:

Art. 1er. — Sont agréés pour les visites de générateurs de vapeur prévues à l'article 1er du décret n° 49-575 du 22 avril 1949, les experts suivants:

M. Marcel Faniard, ingénieur à Talence (Gironde).

M. A. Madelain, ingénieur conseil à Bordeaux.

M. Victor Croize, ingénieur à Valenciennes.

M. R. Redon, ingénieur expert agréé à Nantes.

M. B. Chevalier, ingénieur conseil au Mans.

Art. 2. — Les agréments ci-dessus sont valables pour une durée limitée à trois ans à partir de la date du présent arrêté.

Fait à Paris, le 12 octobre 1949.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PIERRE DREYFUS.

Attribution du diplôme de « conducteur de travaux miniers ».

Par arrêté en date du 11 octobre 1949, le diplôme de « conducteur de travaux miniers » est accordé aux élèves qui, ayant suivi la troisième année d'études à l'école technique des mines de Douai durant l'année scolaire 1948-1949, ont obtenu, à la fin de cette troisième année, la moyenne nécessaire:

1 Wujek (Alexandre).
2 Razuy (Bernard).
3 Paul (Michel-Louis-Arthur).
4 Leleux (René-Louis).
5 Gerard (Albert).
6 Herbaut (Jules-Maurice).
7 Leclercq (Robert-Jean).
8 Loire (Roger-Gustave-Eugène).
9 Deparis (Claude-Adonis).

Nomination des membres de la section permanente du conseil supérieur de l'électricité et du gaz.

Rectificatif au *Journal officiel* du 29 juin 1949: page 6412, 1re colonne, au lieu de : « représentant des collectivités locales: M. Battesti, président de la chambre de commerce de Constantine », lire: « représentant des usagers: M. Battesti, président de la chambre de commerce de Constantine ».

Administration centrale.

Par arrêté du 5 octobre 1949, les dispositions de l'arrêté collectif du 27 septembre 1946 sont annulées en ce qui concerne la nomination de M. Bergot (Jean) en qualité d'administrateur civil de 2e classe, 1er échelon.

Service des mines.

Par arrêté du 5 octobre 1949, M. Kaas (Théodore), ingénieur en chef de 2e classe des mines, est placé dans la position de service détaché, pour une période de cinq ans, auprès du ministère des affaires étrangères pour être affecté au haut commissariat de la République française en Sarre.

La présente décision prend effet à compter du 1er novembre 1948.

Par arrêté du 5 octobre 1949, M. Denis (Albert-Etienne), ingénieur en chef de 1re classe des mines, précédemment détaché auprès du commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes, est réintégré dans son corps d'origine, à compter du 1er juillet 1948.

A partir de cette même date, M. Denis (Albert) est placé dans la position de service détaché auprès du ministère des affaires étrangères, pour être affecté, en qualité de chef de service, auprès du haut commissaire de la République française en Sarre.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Cession gratuite à l'Etat de certaines prisons départementales.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu l'article 13 des dispositions spéciales de l'ordonnance du 30 décembre 1944 portant fixation des crédits applicables au budget des services civils pour les trois premiers mois de l'exercice 1945;

Vu l'article 46 de la loi du 10 août 1871;

Vu la proposition du préfet de la Réunion, sur l'avis du conseil général,

Arrête:

Art. 1er. — Est acceptée l'offre de cession gratuite à l'Etat, par le département de la Réunion, de la propriété des prisons de Saint-Denis et de Saint-Pierre.

Art. 2. — Cette cession porte sur la totalité des terrains; des bâtiments et des dépendances, des installations, du matériel, du mobilier et tous accessoires. Elle prendra effet à partir de la publication du présent arrêté au *Journal officiel* de la République française.

Art. 3. — Le directeur de l'administration pénitentiaire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 4 octobre 1949.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PAUL JANVIER.

Epreuves écrites de l'examen professionnel d'aptitude aux fonctions de juge de paix.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu l'article 19 de la loi du 12 juillet 1905, modifiée par les lois des 14 juin 1918, 3 août 1926 et le décret du 5 novembre 1926;

Vu les décrets des 4 juillet 1936 et 15 mars 1941;

Vu la loi du 11 avril 1946;

Vu l'arrêté du 19 août 1949,

Arrête:

Art. 1er. — Les épreuves écrites de l'examen professionnel d'aptitude aux fonctions de juge de paix auront lieu, pour la session du mois de décembre 1949, aux sièges des cours d'appel ci-après désignées:

Paris, Agen, Aix, Alger, Amiens, Angers, Basse-Terre, Bastia, Besançon, Bordeaux, Bourges, Caen, Cayenne, Chambéry, Colmar, Dijon, Douai, Fort-de-France, Grenoble, Limoges, Lyon, Montpellier, Nancy, Nîmes, Orléans, Pau, Poitiers, Rabat, Rennes, Riom, Rouen, Saint-Denis, Toulouse, Tunis.

Art. 2. — Les candidats indiqueront, dans leur demande d'admission à subir les épreuves écrites, le siège de la cour d'appel où ils doivent être convoqués.

Fait à Paris, le 5 octobre 1949.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PAUL JANVIER.

Attribution par la commune de Vannes d'indemnités au greffier de la justice de paix de cette ville, appelé à accomplir des travaux de secrétariat auprès du conseil de prud'hommes.

Le garde des sceaux, ministre de la justice, le ministre de l'intérieur et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'article 7 de l'ordonnance du 17 mai 1945 relative aux services publics des départements, des communes et de leurs établissements publics;

Vu le décret du 14 mars 1947 portant création d'un conseil de prud'hommes à Vannes,

Arrêtent:

Art. 1er. — La commune de Vannes est autorisée à allouer des indemnités représentatives d'heures supplémentaires au greffier de la justice de paix de cette ville, appelé à effectuer, en dehors de ses fonctions, des travaux de secrétariat auprès du conseil de prud'hommes.

Art. 2. — Ces indemnités pourront être allouées à l'intéressé à partir du jour de son entrée en fonctions, sans pouvoir excéder 25.000 F par an au maximum.

Art. 3. — Le directeur du personnel au ministère de la justice, le directeur des affaires départementales et communales et le directeur du budget au ministère des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 14 octobre 1949.

Pour le garde des sceaux, ministre de la justice et par délégation:
Le chef de cabinet,
JACQUES FLAUD.

Pour le ministre de l'intérieur:
Le sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur,
RAYMOND MARCELLIN.

Pour le ministre des finances et des affaires économiques et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN LE VERT.

Nomination des membres du jury de l'examen professionnel d'aptitude aux fonctions de juge de paix.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu l'article 19 de la loi du 12 juillet 1905, modifiée par les lois des 14 juin 1918, 3 août 1926 et le décret du 5 novembre 1926;

Vu les décrets des 4 juillet 1936 et 15 mars 1941;

Vu la loi du 11 avril 1946;

Vu l'arrêté du 19 août 1949,

Arrête:

Article unique. — Sont nommés, pour la session du mois de décembre 1949, membres du jury de l'examen professionnel d'aptitude aux fonctions de juge de paix:

MM.

Maire, conseiller à la cour de cassation.

Freche, directeur du personnel et de la comptabilité au ministère de la justice.

Vidal, conseiller à la cour d'appel de Paris,

Anselin, juge au tribunal de première instance de la Seine.

Souhatin, juge de paix de Charenton.

M. Maire remplira les fonctions de président du jury.

Fait à Paris, le 5 octobre 1949.

Pour le ministre et par délégation;
Le directeur du cabinet,
PAUL JANVIER.

Nomination de présidents et de secrétaires de commissions de reconstitution des actes de l'état civil.

Par arrêté du 4 octobre 1949:

M. Remond, juge au tribunal de première instance de Gray, est nommé président de la commission de reconstitution des actes de l'état civil de Gray, en remplacement de M. Roy, nommé juge au tribunal de première instance de Lons-le-Saunier.

M. Dursap, instituteur honoraire, est nommé président de la commission de reconstitution des actes de l'état civil de Vendôme, en remplacement de M. Barillet, démissionnaire.

M. Guichard, ancien juge de paix suppléant à Claye-Souilly, est nommé secrétaire de la commission de reconstitution des actes de l'état civil de Meaux, en remplacement de M. Plasse, démissionnaire.

Mme Blaize, greffier des justices de paix de Toul-Nord et Toul-Sud, est nommée secrétaire de la commission de reconstitution des actes de l'état civil de Toul, en remplacement de M. Bezeron, démissionnaire.

Administration pénitentiaire.

Par arrêté du 11 octobre 1949, est muté, en la même qualité, par nécessité de service, au sanatorium pénitentiaire de Liancourt:

M. Pattier (Maurice), commis (1re classe), au centre pénitentiaire de Pithiviers (Loiret).

Tribunaux de commerce.

Par arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice, en date du 5 octobre 1949, est rapporté l'arrêté du 14 mai 1945 révoquant de ses fonctions M. Soulé, juge au tribunal de commerce de la Seine.

Tribunaux pour enfants.

Par arrêté du 12 octobre 1949, M. Pierre Chassepot est désigné pour exercer jusqu'au 1er octobre 1950 les fonctions d'assesseur titulaire au tribunal pour enfants de la Seine.

GRANDE CHANCELLERIE DE LA LEGION D'HONNEUR

Radiations et suspension (Légion d'honneur et médaille militaire).

Par arrêtés du grand chancelier en date des 16 septembre et 12 octobre 1949, ont été:

1° Rayé des matricules de la Légion d'honneur et des contrôles de la médaille militaire:

Delphis (Eugène-Joseph-Jules), chevalier de la Légion d'honneur du 2 décembre 1937, médaillé militaire du 16 juin 1920, rayé à compter du 3 mai 1946.

2° Rayés des matricules de la Légion d'honneur:

Berthelot de La Gletais (Marie-Victor-Ferdinand), officier de la Légion d'honneur du 28 septembre 1918, rayé à compter du 15 février 1945.

Boissel (Anselme-Joseph-Médéric-Marie-Jean), officier de la Légion d'honneur du 29 février 1936, rayé à compter du 27 juin 1946.

Bauchot (Pierre-Mary-Camille-Léon), chevalier de la Légion d'honneur du 13 mars 1933, rayé à compter du 7 avril 1949.

Bonnescuelle de Lespinois (Léon-François-Edmond-Marie-Antoine), chevalier de la Légion d'honneur du 3 juillet 1930, rayé à compter du 21 juin 1948.

Bouchon (Roger-Frédéric-Jean), chevalier de la Légion d'honneur du 29 juin 1940, rayé à compter du 13 novembre 1945.

Castellan (Joseph-Marius-Edouard), chevalier de la Légion d'honneur du 30 décembre 1939, rayé à compter du 22 octobre 1946.

Jaudouin (Marie-Léon-Francisque), chevalier de la Légion d'honneur du 4 octobre 1940, rayé à compter du 11 octobre 1947.

Pyguillem (Victor-Paul), chevalier de la Légion d'honneur du 22 décembre 1925, rayé à compter du 9 avril 1945.

Thomas (Henri), chevalier de la Légion d'honneur du 4 novembre 1918, rayé à compter du 4 novembre 1948.

Tournier (Jean-Marie-Pierre), chevalier de la Légion d'honneur du 9 juillet 1939, rayé à compter du 13 mai 1949.

Vitry (Michel-Louis), chevalier de la Légion d'honneur du 26 août 1941, rayé à compter du 19 mai 1949.

3° Suspendu de plein droit, de l'exercice des droits et prérogatives attachés à la qualité de membre de la Légion d'honneur:

De Niort (Gilbert), chevalier de la Légion d'honneur du 25 avril 1942, suspendu à compter du 7 décembre 1945.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Abrogation d'un arrêté portant déclassement de la station de tourisme de l'Isle-Adam.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, le ministre de l'intérieur, le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre de la santé publique et de la population,

Vu la loi du 24 septembre 1919 et le décret du 4 mai 1920;

Vu l'acte dit loi du 3 avril 1942 relative au régime des stations classées, provisoirement applicable, et notamment son article 3;

Vu la délibération du conseil municipal de l'Isle-Adam (Seine-et-Oise) en date du 5 juillet 1947;

Vu l'arrêté interministériel en date du 20 avril 1949 rayant de la liste des stations de tourisme la commune de l'Isle-Adam (Seine-et-Oise);

Vu la délibération du conseil municipal de l'Isle-Adam (Seine-et-Oise) en date du 14 mai 1948 par laquelle il décide de revenir sur la délibération précitée et de percevoir la taxe de séjour,

Arrêtent:

Art. 1er. — L'arrêté susvisé du 20 avril 1949 est abrogé.

Art. 2. — Le commissaire général au tourisme est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 octobre 1949.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Pour le ministre et par délégation:

Le directeur du cabinet,

GEORGES BRIAND.

Pour le ministre de l'intérieur:

Le sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur,

RAYMOND MARCELLIN.

Pour le ministre des finances et des affaires économiques:

Le secrétaire d'Etat aux finances,

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:

Le directeur du cabinet,

ROBERT BLOT.

Le ministre de la santé publique et de la population,

Pour le ministre et par délégation:

Le conseiller technique,

Dr BOIDÉ.

Désignation d'un membre suppléant de la commission centrale des frets et d'exploitation.

Par arrêté du 12 octobre 1949, M. Lucien Bonne, secrétaire général du syndicat national des patrons bateliers, est désigné pour faire partie, en qualité de membre suppléant, au titre de représentant des patrons bateliers, de la commission centrale des frets et d'exploitation, en remplacement de M. Cambrain (Désiré), décédé.

Désignation d'un membre suppléant de la commission régionale des frets et d'exploitation près la direction régionale de la navigation de Paris.

Par arrêté du 12 octobre 1949, M. Lucien Bonne, secrétaire général du syndicat national des patrons bateliers, est désigné pour faire partie, en qualité de membre suppléant, au titre de représentant des patrons bateliers, de la commission régionale des frets et d'exploitation près de la direction régionale de la navigation de Paris, en remplacement de M. Cambrain (Désiré), décédé.

Administration centrale du secrétariat général à l'aviation civile et commerciale.

Par arrêté du 5 octobre 1949, les dispositions de l'arrêté du 3 octobre 1949, en tant qu'elles portent promotions au grade d'administrateur civil de 2e classe à l'administration centrale du secrétariat général à l'aviation civile et commerciale, sont annulées et remplacées par les suivantes:

« Les administrateurs civils dont les noms suivent sont nommés à l'emploi d'administrateur civil de 2e classe, 1er échelon, et titularisés dans le grade correspondant, à compter du 1er janvier 1949:

« MM. Usquin (Michel), Roussel (André) et Raynaud (Pierre) ».

Ponts et chaussées.

Par arrêté du 10 octobre 1949, M. Leger (Louis), ingénieur ordinaire de 1re classe des ponts et chaussées, inscrit au tableau d'avancement pour le grade d'ingénieur en chef de 2e classe, est affecté, à compter du 15 octobre 1949, à la résidence de Grenoble, au service ordinaire des ponts et chaussées et au service vicinal du département de l'Isère, en remplacement de M. Garnier, ingénieur en chef, appelé à une autre destination.

Il remplira les fonctions d'ingénieur en chef adjoint.

Rectificatif au *Journal officiel* du 8 octobre 1949: page 10087, 2e colonne, arrêté concernant M. Dreyfuss (Gérard), 2e ligne, au lieu de: « M. Dreyfus (Gérard) », lire: « M. Dreyfuss (Gérard) »; 3e ligne, au lieu de: « 6e classe », lire: « 2e classe ».

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Reclassement d'administrateurs adjoints au ministère de l'intérieur.

Par arrêté du 5 octobre 1949, les anciens élèves de l'école nationale d'administration promotions « Croix de Lorraine » et « Union française » nommés administrateurs adjoints au ministère de l'intérieur et titularisés à compter du 16 décembre 1948 dans le grade correspondant par arrêté du 15 décembre 1948, sont reclassés conformément au tableau ci-après:

NOMS ET PRÉNOMS	DURÉE DES SERVICES militaires et assimilés pris en compte pour le reclassement.	ANCIENNETÉ TOTALE dans le corps des administrateurs, au 16 décembre 1948.	RECLASSEMENT	
			Classe et échelon au 16 décembre 1948.	Reliquat d'ancienneté utilisable pour l'accès à l'échelon supérieur.
Bonvalot (Jacques).....	4 ans 6 mois 11 jours.	6 ans 6 mois 11 jours.	3e classe, 2e échelon.	1 an 6 mois 11 jours.

M. Bonvalot (Jacques), administrateur civil, est reclassé au 1er janvier 1949 en application des décrets nos 49-720 du 28 mai 1949 et 49-938 du 15 juillet 1949, en qualité d'administrateur civil de 3e classe, 3e échelon, avec un reliquat d'ancienneté de 1 an 6 mois 25 jours.

M. Bonvalot (Jacques), est nommé administrateur civil de 3e classe, 4e échelon, à compter du 5 juin 1949.

MINISTÈRE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret portant réduction des droits de douane d'entrée applicables aux thés noirs originaires d'Indochine.

Rectificatif au *Journal officiel* du 2 octobre 1949, page 9819, 2e colonne, au lieu de: « Vu le code des douanes, et notamment l'article 311 relatif à l'importation dans le territoire douanier des produits originaires d'Indochine », lire: « Vu le code des douanes, et notamment l'article 311 relatif à l'importation dans le territoire douanier des produits originaires d'Indochine » (le reste sans changement).

Mise en position de mission en France d'un médecin général inspecteur, conseiller pour la santé publique auprès du haut commissaire de France en Indochine.

Par arrêté en date du 7 octobre 1949, M. le médecin général inspecteur Robert (André), conseiller pour la santé publique auprès du haut commissaire de France en Indochine et directeur des services sanitaires en Extrême-Orient, est chargé d'une mission en France en vue d'étudier, en accord avec la direction du service de santé colonial, les problèmes relatifs à l'organisation des services sanitaires en Extrême-Orient, à la relève du personnel médical et au ravitaillement sanitaire de l'Indochine.

M. le médecin général inspecteur Robert est placé en position de mission en France pour une durée de deux mois au maximum à compter du jour de son arrivée dans la métropole.

Nomination de membres du jury du concours d'admission en 1949 dans la section de la magistrature coloniale de l'école nationale de la France d'outre-mer.

Par arrêté en date du 2 octobre 1949, sont nommés membres du jury du concours d'admission en 1949 dans la section de la magistrature coloniale à l'école nationale de la France d'outre-mer:

M. Mus, directeur de l'école nationale de la France d'outre-mer, membre du conseil de perfectionnement de l'école, président.

M. Alluly, conseil à la cour de cassation, membre.

M. Constant, conseiller à la cour d'appel de Paris, membre.

M. Franqueville, conseiller à la cour d'appel de Paris, membre.

M. Fauvel, professeur à la faculté de droit de Lille, membre.

M. Rebersat, professeur agrégé de l'Université, membre.

M. Bouteille, directeur adjoint de l'école nationale de la France d'outre-mer, membre.

M. Machenaud, administrateur des colonies, remplira les fonctions de secrétaire du jury.

Mise en position de mission en France d'un sous-prote du cadre local de l'imprimerie officielle de Madagascar.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 23 septembre 1949, M. Riveau (Charles), sous-prote de 2e classe du cadre local de l'imprimerie officielle de Madagascar, est placé dans la position de mission en France pour une période maximum de deux mois, à compter de la date d'expiration du congé administratif dont il bénéficie, aux fins d'assister aux opérations de montage et de réglage d'une machine roto-calco destinée au service géographique de Madagascar.

Agriculture.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 4 octobre 1949, l'arrêté n° 938 du 18 juillet 1949 portant admission à la retraite pour invalidité de M. Bedaride (André), ingénieur principal de 3e classe des services de l'agriculture aux colonies, a été modifié comme suit:

Au lieu de: « M. Bedaride (André), ingénieur principal de 3e classe des services de l'agriculture aux colonies », lire: « M. Bedaride (André), ingénieur principal de 2e classe des services de l'agriculture aux colonies ».

Travaux publics et mines.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 2 octobre 1949, ont été prorogées pour une période d'un an, à compter du 1er septembre 1949, les dispositions de l'arrêté n° 756 du 2 juin 1949 plaçant, sur sa demande, M. Collet de Cantelou, ingénieur en chef de 2e classe des travaux publics des colonies, dans la position de disponibilité sans traitement.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 2 octobre 1949, M. Callot (François), ingénieur principal de 2e classe des mines des colonies, en service au Cameroun, a été nommé chef du service des mines de ce territoire.

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Décret du 5 octobre 1949 portant promotion d'un officier de la gendarmerie nationale en situation de non-activité par suppression d'emploi ou licenciement de corps.

Par décret en date du 5 octobre 1949, est promu à titre définitif à l'ancienneté hors des cadres l'officier en non-activité par suppression d'emploi ou licenciement de corps, dont le nom suit:

ACTIVE

Gendarmerie nationale.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1949.)

Au grade de capitaine.

M. le lieutenant Caillard (André-Joseph-Julien), commandant la subdivision militaire à Versailles.

Décret portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Rectificatif au *Journal officiel* du 11 octobre 1949, page 10217, 1re colonne, 18e ligne, après: « Mme Moreau (Anne-Eugénie), secrétaire d'administration de 1re classe au secrétariat d'Etat aux forces armées (air), médaille de l'aéronautique », ajouter: « 28 ans de services civils »; 42e ligne, au lieu de: « Lepicart », lire: « Lepicard ».

Décret portant changement d'arme (armée de terre, réserve).

Rectificatif au *Journal officiel* du 19 juillet 1949, page 7027:

Infanterie coloniale.

MM. les lieutenants:

Rayer: « Bergamin (Frédéric), venant de la cavalerie, Indochine ».

Artillerie coloniale.

MM. les lieutenants:

Rayer: « Dubois (Roger), venant de l'artillerie, Indochine ».

Décret portant promotions (armée de terre).

Rectificatif au *Journal officiel* du 30 septembre 1949, page 9700:

ARMÉE ACTIVE

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

Au grade de lieutenant-colonel.

Au lieu de: « Simoneau Saint-Léger (Paul-Léon) », lire: « Simoneau (Saint-Léger-Paul-Léon) ».

Au grade de capitaine.

Au lieu de: « 1er tour (ancienneté). M. Kreear (Otaker) », lire: « 1er tour (ancienneté). M. Kremar (Otakar) ».

Au lieu de: « 1er tour (ancienneté). M. Lombart (Robert-Léon-Charles) », lire: « 1er tour (ancienneté). M. Lombard (Robert-Léon-Charles) ».

Au lieu de: « 2e tour (choix). M. Typhine (Georges-Pierre) », lire: « 2e tour (choix). M. Tiphine (Georges-Pierre) ».

Au grade de sous-lieutenant.

Les aspirants:

Au lieu de: « Tetard (Jacques-Alfred) », lire: « Tetart (Jacques-Alfred) ».

Au lieu de: « Jenn (Joseph-Paul) », lire: « Jenn (Paul-Joseph) ».

Les sous-officiers:

Au lieu de: « De La Celle de Châteaubourg (Charles-Jean-Aimé) », lire: « De La Celle de Châteaubourg (Charles-Jean-Hervé) ».

Au grade de lieutenant nord-africain.

Au lieu de: « Driss ben Mohamed Chebbli », lire: « Driss ben Mohamed Chebli ».

Au lieu de: « Berkaoui ben Boucheib ben Moussa », lire: « Berkaoui ben Bouchaib ben Moussa ».

Au lieu de: « Daoudi Hacène », lire: « Daoudi Ahcène ».

Au grade de sous-lieutenant nord-africain.

Au lieu de: « M. l'adjudant-chef Feraga Abdellah ben Slimane », lire: « M. l'adjudant-chef Feraga Abdallah ben Slimane ».

Arme blindée et cavalerie.

Au grade de chef d'escadrons.

Au lieu de: « 1er tour (ancienneté). M. de Laforcade (Bernard-Henri-Marie), en remplacement de M. Sarton du Jonchay. — Maintenu », lire: « 1er tour (ancienneté). M. de Laforcade (Bernard-Henri-Marie), en remplacement de M. Sarton du Jonchay, retraité. — Maintenu ».

Au grade de lieutenant nord-africain.

Au lieu de: « M. le sous-lieutenant nord-africain Mimoun ou Balakal ou Youssef », lire: « M. le sous-lieutenant nord-africain Mimoun ou Bakkal ou Youssef ».

Artillerie.

Au grade de chef d'escadron.

Au lieu de: « 2e tour (choix). M. Conlon (Gabriel-Jean-Marie) », lire: « 2e tour (choix). M. Coulon (Gabriel-Jean-Marie) ».

Cadre des adjoints administratifs des corps de troupe.

Au grade de capitaine.

Au lieu de: « 3e tour (choix). M. Berges (Philippe-Lucien-Constant), en remplacement de M. Pegeaul, promu. Maintenu », lire: « 3e tour (choix). M. Berges (Philippe-Lucien-Constant), en remplacement de M. Pegeaud, promu. Maintenu ».

Cadre des officiers des affaires militaires musulmanes.

Au grade de capitaine.

Au lieu de: « 3e tour (ancienneté). M. le lieutenant Ferracci (Paul-François), vacance. — Figurait au tableau d'avancement de 1949 », lire: « 3e tour (ancienneté). M. le lieutenant Ferracci (Paul-François), vacance. — Figurait au tableau d'avancement de 1949 — Maintenu ».

Génie.

Au grade de capitaine.

Au lieu de: « Ladouge (Jean-Maurice) », lire: « Ladouce (Jean-Maurice) ».

Corps du matériel.

Subdivision « artillerie ».

CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

Au grade de sous-lieutenant.

Au lieu de: « Conte (Jean-Pierre-Yves) », lire: « Conte (Jean-Pierre-Yvon) ».

(Le reste sans changement.)

Décret portant promotions automatiques (armée de terre, active).

Rectificatif au *Journal officiel* du 30 septembre 1949, page 9707:

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

Au lieu de: « Navit (Jacques-Louis) », lire: « Nault (Jacques-Louis) ».

Au lieu de: « De Broca (Henri-Pierre-Antoine) », lire: « De Broca (Henri-Pierre-Antonio) ».

Arme blindée et cavalerie.

Au lieu de: « Rossart-Mignot (Roger) », lire: « Rossat-Mignot (Roger) ».

Au lieu de: « Lewwin (Guy-Paul) », lire: « Lewin (Guy-Paul) ».

Génie.

Au lieu de: « Fonnaustier (Pierre-Léon-Jean-Baptiste) », lire: « Fonbaustier (Pierre-Léon-Jean-Baptiste) ».

(Le reste sans changement.)

Délégation des pouvoirs d'approbation du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre) en ce qui concerne la liquidation des marchés et commandes passés par les puissances ennemies ou ex-ennemies ou pour leur compte.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre),

Vu l'ordonnance n° 45-2620 du 2 novembre 1945 posant les principes suivant lesquels doivent être effectuées la poursuite et la liquidation des marchés passés par les puissances ennemies ou ex-ennemies ou pour leur compte;

Vu l'article 107 de la loi n° 48-1516 du 26 septembre 1948 transférant au département de la défense nationale différentes attributions dévolues au ministère de l'industrie et du commerce, notamment en ce qui concerne la liquidation des marchés et commandes passés par les puissances ennemies ou ex-ennemies ou pour leur compte;

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer leur signature;

Vu le décret du 11 septembre 1948 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 48-1434 du 16 septembre 1948 relatif aux attributions du ministre de la défense nationale et des secrétaires d'Etat aux forces armées;

Vu le décret du 16 septembre 1948 autorisant les secrétaires d'Etat à déléguer leur signature;

Vu le décret n° 49-1398 du 1er septembre 1949 pour l'application des dispositions de l'article 107 de la loi n° 48-1516 du 26 septembre 1948 relatives au transfert au ministre de la défense nationale de certaines attributions antérieurement dévolues au ministre de l'industrie et du commerce en matière de marchés et de restitution de biens;

Vu l'arrêté du 2 mai 1949 portant délégation des pouvoirs d'approbation du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre) en ce qui concerne les marchés de toute nature faisant l'objet de l'article 97 de la loi n° 46-2154 du 7 octobre 1946 et passés par le département de la guerre, et notamment son article 4,

Arrête:

Art. 1er. — La liquidation des marchés et des commandes passés pendant les hostilités par les puissances ennemies ou ex-ennemies ou pour leur compte, dévolue au ministère de l'industrie et du commerce antérieurement à la promulgation de la loi n° 48-1516 du 26 septembre 1948, est assurée dans le cadre du ministère de la défense nationale par la direction des études et fabrications d'armement.

Art. 2. — Les conventions de liquidation des marchés et des commandes ennemies établies dans les conditions fixées par l'ordonnance n° 45-2620 du 2 novembre 1945, ainsi que les décisions ministérielles prises pour le règlement des conventions de liquidation pour lesquelles l'accord du titulaire n'a pu être obtenu, sont approuvées dans les conditions suivantes:

1° Par les directeurs régionaux du service de surveillance des fabrications de la direction des études et fabrications d'armement, par délégation du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre):

Les conventions de liquidation dans lesquelles le montant total de l'actif et du passif du compte ne dépasse pas 10 millions de francs.

Ces conventions sont envoyées à titre de compte rendu pour examen *a posteriori* au service central des marchés des fabrications d'armement.

2° Par le chef du service central des marchés des fabrications d'armement par délégation du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre):

Les conventions de liquidation dont le montant, déterminé comme il est indiqué ci-dessus, est compris entre 10 et 50 millions de francs.

Les conventions de liquidation dont le montant est compris entre ces limites sont soumises à la direction du contrôle, du budget et du contentieux pour examen *a posteriori*.

3° Par le directeur des études et fabrications d'armement directement après examen et avis conforme de la direction du contrôle, du budget et du contentieux:

Les conventions de liquidation dont le montant déterminé comme il est indiqué ci-dessus, est compris entre 50 et 100 millions de francs;

Les décisions ministérielles prises pour le règlement des commandes ou marchés sur la liquidation desquels l'accord du titulaire n'a pas pu être obtenu et dont le montant, déterminé comme il est indiqué ci-dessus, n'excède pas 25 millions de francs.

4° Par le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre):

Les conventions de liquidation dont le montant, déterminé comme il est indiqué ci-dessus, est supérieur à 100 millions de francs, ou pour lesquelles un accord complet n'a pu s'établir entre les divers organes chargés de leur examen;

Les décisions ministérielles dont le montant est supérieur à 25 millions de francs.

Art. 3. — Le présent arrêté sera inséré au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1er octobre 1949.

MAX LEJEUNE.

Régies d'avances.

Par arrêté du 7 octobre 1949, l'article 1er de l'arrêté du 10 juin 1948 est modifié comme suit:

« Le montant maximum des avances susceptibles d'être consenties aux régisseurs des établissements désignés ci-dessous du matériel de l'armée de l'air dans la métropole est fixé comme suit:

« Entrepôt de l'armée de l'air n° 603 à Limoges: 2.900.000 F.

« Atelier de réparation de l'armée de l'air à Bordeaux, 6.600.000 F ».

Homologation de grade au titre de la R. I. F.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre),

Vu l'ordonnance n° 45-322 du 3 mars 1945 portant application aux membres de la Résistance des pensions militaires fondées sur le décès ou l'invalidité;

Vu le décret n° 47-1956 du 9 septembre 1947 fixant règlement provisoire des droits des membres de la Résistance intérieure française;

Vu l'I. M. n° 437 CAB/CIV/CC du 17 octobre 1947 fixant les conditions de reconnaissance des mouvements de la Résistance clandestine et de l'homologation de leurs membres;

Vu l'I. M. n° 449/CAB/CIV/CC du 21 octobre 1947 fixant les conditions d'application du décret du 9 septembre 1947 portant règlement provisoire des droits des membres de la Résistance intérieure française;

Vu la C. M. n° 235 CAB-FA/FFCI du 5 février 1948 fixant les modalités de règlement des droits des membres de la Résistance intérieure française;

Vu la loi n° 49-418 du 25 mars 1949 relative au statut des combattants volontaires de la Résistance;

Vu le décret n° 47-2270 du 29 novembre 1947 fixant les attributions du ministre des forces armées et des secrétaires d'Etat aux forces armées;

Vu le décret n° 48-1420 du 16 septembre 1948 relatif à l'exercice des attributions du ministre de la défense nationale;

Vu le décret n° 48-1434 du 16 septembre 1948 relatif aux attributions du ministre de la défense nationale et des secrétaires d'Etat aux forces armées;

Vu l'arrêté du 1er avril 1949 portant délégation de signature,

Arrête:

Art. 1er. — L'arrêté ci-dessous désigné reçoit les modifications suivantes:

Arrêté du 3 janvier 1949.

(*Journal officiel* du 12 janvier 1949.)

(Pour prendre rang du 1er février 1944.)

Au lieu de: « Dans le grade de capitaine », lire: « Dans le grade de commandant, Bourrillon (Henri) ».

(Pour prendre rang du 1er juillet 1943.)

Au lieu de: « Dubrunfaut (Edmond) », lire: « Dubrunfaut (Edouard) ».

(Pour prendre rang du 1er février 1944.)

Au lieu de: « Jolivet (René) », lire: « Jolivet (Ernest) ».

Au lieu de: « Pour prendre rang du 1er juin 1944 », lire: « Pour prendre rang du 1er juillet 1944 ».

Au lieu de: « Cuenon-Prince (Robert) », lire: « Cuenot-Prince (Robert) ».

(Pour prendre rang du 1er août 1944.)

Au lieu de: « Dans le grade d'adjudant », lire: « Dans le grade d'adjudant-chef, Auger (Marc) ».

(Pour prendre rang du 1er octobre 1944.)

Au lieu de: « Dans le grade d'adjudant », lire: « Dans le grade d'adjudant-chef, Bacrot (Fernand) ».

(Pour prendre rang du 1er mai 1942.)

Au lieu de: « Hertz (Pierre) », lire: « Herz (Pierre) ».

(Pour prendre rang du 1er août 1942.)

Au lieu de: « Beguet (Charles) », lire: « Bequet (Charles) ».

(Pour prendre rang du 1er janvier 1943.)

Au lieu de: « Dans le grade d'adjudant », lire: « Dans le grade d'adjudant-chef, Lannoy (Eugène) ».

(Pour prendre rang du 1er mars 1943.)

Au lieu de: « Joguet (Marc) », lire: « Joguet (Max) ».

(Pour prendre rang du 1er juin 1943.)

Au lieu de: « Duquenoy (Emile) », lire: « Duquesnoy (Emile) ».

(Pour prendre rang du 1er août 1943.)

Descamps (Cyrano), au lieu de: « né le 28 juin 1921 », lire: « né le 21 juin 1921 ».

(Pour prendre rang du 1er octobre 1943.)

Carré (Alcide), au lieu de: « né le 21 décembre 1913 », lire: « né le 21 décembre 1903 ».

(Pour prendre rang du 1er décembre 1943.)

Au lieu de: « Boulicaut (Henri) », lire: « Boulicault (Henri) ».

(Pour prendre rang du 1er avril 1944.)

Au lieu de: « Declerk (Julien) », lire: « Declerck (Julien) ».

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)

Au lieu de: « Dulieu (Charles) », lire: « Dulieux (Charles) ».

Au lieu de: « Le Cars (Yves) », lire: « Le Gars (Yves) ».

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

Annuler: « Cunin (Lucien), né le 5 janvier 1920 ».

Au lieu de: « Decostère (Jean) », lire: « De Coster (Jean) ».

Deflassieux (Marius), au lieu de: « né le 4 février 1923 », lire: « né le 4 février 1922 ».

Forestier (Noël), au lieu de: « né le 25 novembre 1926 », lire: « né le 25 décembre 1926 ».

Au lieu de: « Lericq (Gustave), né le 8 octobre 1888 », lire: « né le 2 octobre 1898 ».

Au lieu de: « Libert (Maurice) », lire: « Libert (Richard) ».

Au lieu de: « Lombart (Paul) », lire: « Lombard (Paul) ».

(Pour prendre rang du 1er mars 1943.)

Au lieu de: « Janicot (André) », lire: « Janicot (Léonard) ».

(Pour prendre rang du 1er mai 1943.)

Au lieu de: « Chollet (Yvonne), née le 11 mars 1907 », lire: « Chollet (Germaine), née le 11 mars 1897 ».

(Pour prendre rang du 1er septembre 1942.)

Au lieu de: « Buratti (Laine) », lire: « Buratti (Laure) ».

(Pour prendre rang du 1er mars 1944.)

Au lieu de: « Dans le grade de sergent », lire: « Dans le grade d'adjudant, Fignon (Paul) ».

(Pour prendre rang du 1er octobre 1942.)

Au lieu de: « Harriet (Denis) », lire: « Harriet (Antoine) ».

(Pour prendre rang du 1er septembre 1942.)

Au lieu de: « Hayem (Jacques) », lire: « Hayem (Moïse) ».

(Pour prendre rang du 1er février 1944.)

Au lieu de: « Dans le grade d'adjudant », lire: « Dans le grade d'adjudant-chef, Berget (André), né le 16 janvier 1896 ».

Au lieu de: « Herleim (Henri) », lire: « Herlem (Henri) ».

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

Au lieu de: « Bouillon (Robert), né le 21 octobre 1921 », lire: « né le 2 octobre 1921 ».

(Pour prendre rang du 1er février 1943.)

Au lieu de: « Katz (Marguerite) », lire: « Katz (Guittla) ».

(Le reste de l'arrêté sans changement.)

Art. 2. — L'arrêté ci-dessous désigné reçoit les modifications suivantes:

Arrêté du 22 juin 1949.

(*Journal officiel* du 20 juillet 1949.)

(Pour prendre rang du 1er mars 1944.)

Au lieu de: « Dans le grade d'adjudant-chef », lire: « Dans le grade de capitaine, Docq (Jean-Marie), né le 1er novembre 1877 ».

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)

Annuler: « Curtillat (Gabriel), né le 13 février 1905 ».

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 octobre 1949.

Pour le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre) et par délégation:

Le directeur du cabinet,
ANDRÉ CHAGNEAU.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre),

Vu l'ordonnance n° 45-322 du 3 mars 1945 portant application aux membres de la Résistance des pensions militaires fondées sur le décès ou l'invalidité;

Vu le décret n° 47-1956 du 9 septembre 1947 portant règlement provisoire des droits des membres de la Résistance intérieure française;

Vu l'I. M. n° 437 CAB/CIV/C. C. du 17 octobre 1947 fixant les conditions de reconnaissance des mouvements de la résistance clandestine et de l'homologation de leurs membres;

Vu l'I. M. n° 449 CAB/CIV/C. C. du 21 octobre 1947 fixant les conditions d'application du décret du 9 septembre 1947 portant règlement provisoire des droits des membres de la Résistance intérieure française;

Vu la C. M. n° 235 CAB/FA/FFCI du 5 février 1948 fixant les modalités de règlement des droits des membres de la Résistance intérieure française;

Vu la loi n° 49-418 du 25 mars 1949 relative au statut et aux droits de combattants volontaires de la Résistance;

Vu l'I. M. n° 1230 CAB/FA/FFCI du 28 mai 1948 et son modificatif n° 93548 PM/6 du 16 juin 1949 relatifs aux dossiers de demandes de pension des membres des ex-Forces françaises combattantes de l'intérieur et de la Résistance intérieure française, militaires de carrière ou non, et de leurs ayants cause;

Vu le décret n° 47-2270 du 29 novembre 1947 fixant les attributions du ministre des forces armées et des secrétaires d'Etat aux forces armées;

Vu le décret n° 48-1420 du 16 septembre 1948 relatif à l'exercice des attributions du ministre de la défense nationale;

Vu le décret n° 48-1431 du 16 septembre 1948 relatif aux attributions du ministre de la défense nationale et des secrétaires d'Etat aux forces armées;

Vu l'arrêté du 1er avril 1949 portant délégation de signature,

Arrête:

Art. 1er. — L'arrêté ci-dessous désigné reçoit les modifications suivantes:

Arrêté du 22 juin 1949.

(*Journal officiel* du 20 juillet 1949.)

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

Saviot (Auguste), au lieu de: « décédé le 29 septembre 1944 », lire: « décédé le 14 août 1944 ».

(Pour prendre rang du 1er février 1943.)

Annuler: « Villemaux (Martin), né le 7 juin 1895 ».

(Pour prendre rang du 1er janvier 1944.)

Annuler: « Lachaux (Charles), né le 26 mars 1914.

(Le reste de l'arrêté sans changement.)

Art. 2. — L'arrêté ci-dessous désigné reçoit les modifications suivantes:

Arrêté du 16 août 1949.

(*Journal officiel* du 7 septembre 1949.)

(Pour prendre rang du 1er juillet 1944.)

Chait (Hermann), au lieu de: « né le 10 mai 1900 », lire: « né le 9 avril 1900 ».

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

Bertillot (Fernand), au lieu de: « décédé le 27 octobre 1944 », lire: « décédé le 12 juillet 1944 ».

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

Jaulent (Marguerite), au lieu de: « née le 12 janvier 1900 », lire: « née le 11 janvier 1900 ».

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

Alexandrowicz (Léon), au lieu de: « né le 1er septembre 1919 », lire: « né le 9 septembre 1919 »; au lieu de: « décédé le 16 juillet 1944 », lire: « décédé le 16 août 1944 ».

(Pour prendre rang du 1er octobre 1944.)

Eabas (Emile), au lieu de: « né le 4 septembre 1909 », lire: « né le 4 septembre 1900 ».

(Pour prendre rang du 1er janvier 1944.)

Brunet (Roger), au lieu de: « né le 5 mai 1918 », lire: « né le 5 mars 1918 »; au lieu de: « décédé le 5 mars 1945 », lire: « décédé le 5 février 1945 ».

(Pour prendre rang du 1er janvier 1944.)

Brunet (Louis), au lieu de: « décédé le 5 août 1944 », lire: « décédé le 5 avril 1944 ».

(Pour prendre rang du 1er mars 1944.)

Garrivier (Georges), au lieu de: « décédé le 29 mars 1944 », lire: « décédé le 26 décembre 1944 ».

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)

Delouard (Moïse), au lieu de: « né le 19 août 1893 », lire: « né le 19 septembre 1893 ».

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

Chauvel (Henri), au lieu de: « né le 20 avril 1906 », lire: « né le 20 avril 1916 »; au lieu de: « décédé le 14 juillet 1944 », lire: « décédé le 11 juillet 1944 ».

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

Ferre (Alfred), au lieu de: « décédé le 25 mars 1945 », lire: « décédé le 24 mars 1945 ».

(Pour prendre rang du 1er février 1944.)

Alexandrowicz (Mathieu), au lieu de: « né le 12 août 1891 », lire: « né le 3 août 1891 »; au lieu de: « décédé le 23 mars 1944 »; lire: « décédé le 28 mars 1944 ».

(Pour prendre rang du 1er mai 1942.)

Dehais (Roger), au lieu de: « décédé le 19 mars 1944 », lire: « décédé le 19 mars 1943 ».

(Pour prendre rang du 1er février 1944.)

Couthier (Xavier), au lieu de: « né le 3 janvier 1929 », lire: « né le 3 janvier 1923 ».

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)

Dessertenne (Henri), au lieu de: « né le 28 juillet 1897 », lire: « né le 28 juillet 1895 ».

(Pour prendre rang du 1er décembre 1940.)

Bernard (Pierre), au lieu de: « né le 20 octobre 1903 », lire: « né le 20 octobre 1906 ».

(Pour prendre rang du 1er septembre 1942.)

Dartiguelongue (Pierre), au lieu de: « né le 17 septembre 1901 », lire: « né le 17 novembre 1901 ».

(Pour prendre rang du 1er mars 1944.)

Durand (François), au lieu de: « né le 27 août 1925 », lire: « né le 27 juillet 1925 ».

(Pour prendre rang du 1er août 1942.)

Choffiet (Louis), au lieu de: « né le 18 décembre 1896 », lire: « né le 17 décembre 1896 ».

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

Au lieu de: « Dumont-Pillon (Robert) », lire: « Dumont-Fillon (Robert) ».

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

Dubois (Albert-Marcel), au lieu de: « né le 26 novembre 1901 », lire: « né le 26 novembre 1911 ».

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

Farinetti (Louis), au lieu de: « né le 8 septembre 1886 », lire: « né le 8 novembre 1886 ».

(Le reste de l'arrêté sans changement.)

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 octobre 1949.

Pour le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre) et par délégation:

Le directeur du cabinet,
ANDRÉ CHAGNEAU.

Personnel civil administratif de gestion et d'exécution de la marine (branche « Commissariat et santé »).

Par arrêté du secrétaire d'Etat chargé de la marine en date du 8 octobre 1949:

Obtiennent un avancement en classe dans le personnel civil administratif des services « Commissariat et santé »:

Dans l'emploi d'attaché d'administration.

(Pour compter du 1er janvier 1949.)

3e tour (choix). M. Lamendour (A.), attaché d'administration de 2e classe, avec un reliquat de bonifications de 26 jours.

1er tour (ancienneté). M. Charles (S.) (inscrit au tableau d'avancement), attaché d'administration de 3e classe, avec un reliquat de bonifications de 2 mois 12 jours.

2e tour (ancienneté). M. Pousset (P.), attaché d'administration de 3e classe, avec un reliquat de bonifications de 9 jours.

3e tour (choix). M. Picard (A.), attaché d'administration de 2e classe, avec un reliquat de bonifications de 25 jours.

1er tour (ancienneté). M. Charles (S.) (inscrit au tableau d'avancement), attaché d'administration de 3e classe, avec un reliquat de bonifications de 9 jours.

Obtiennent un avancement en classe dans le personnel civil administratif des services « commissariat et santé »:

Dans l'emploi d'attaché d'administration principal.

(Pour compter du 1er juillet 1949.)

2e tour (choix). M. Grall (J.), attaché d'administration principal de 3e classe, avec un reliquat de bonifications de 27 jours.

(Pour compter du 1er août 1949.)

3e tour (choix). M. Laurent (J.), attaché d'administration principal de 3e classe, avec un reliquat de bonifications de 23 jours.

1er tour (ancienneté). M. Le Flem (F.), attaché d'administration principal de 2e classe.

Ces avancements donneront lieu au rappel de traitement correspondant.

Régisseurs d'avances.

Par arrêté du 7 octobre 1949, M. le lieutenant Trotreau (Pierre) est nommé régisseur d'avances de l'entrepôt de l'armée de l'air n° 606 à Varennes-sur-Allier, en remplacement de M. le capitaine Gorchon, appelé à d'autres fonctions.

Nomination du vice-président du conseil de perfectionnement de l'école polytechnique.

Par arrêté du 5 octobre 1949, M. Oudin, inspecteur général des eaux et forêts, a été désigné pour remplir les fonctions de vice-président du conseil de perfectionnement de l'école polytechnique pendant l'année scolaire 1949-1950.

Personnels civils extérieurs de la guerre (intendance).

Par arrêté en date du 3 octobre 1949, l'arrêté du 20 juin 1946 est annulé en ce qui concerne la titularisation de M. Giraud (Jules), en qualité d'agent de bureau de 1re classe à compter du 1er juillet 1945.

M. Giraud (Jules) est titularisé en la même qualité, à compter du 1er juillet 1946.

Annulation de nomination au grade d'élève aspirant de réserve du commissariat de la marine.

Par arrêté du secrétaire d'Etat chargé de la marine, en date du 6 octobre 1949, est annulé, en ce qui concerne M. Richard (Jean-Claude-Marie), l'arrêté ministériel du 16 août 1949 portant nomination au grade d'élève aspirant de réserve du commissariat de la marine pour compter du 15 octobre 1949.

Changement d'armes, de service ou de cadre (armée de terre, active).

Rectificatif au *Journal officiel* du 26 août 1949: page 8537, dans le matériel, subdivision artillerie, A, Cadre des ingénieurs, *a*) venant de l'infanterie métropolitaine, rayer: « M. le chef de bataillon Charlet (Jean-Denis-Jules-Gérard) ».

Nomination au grade d'aspirant de réserve de l'armée de terre.

Par décision du 24 septembre 1949, le maréchal des logis Leray (Pierre), du 2e régiment de dragons, ancien élève officier de réserve de la classe 1947/1, est nommé au grade d'aspirant de réserve pour prendre rang du 6 septembre 1949.

Attribution et renouvellement du certificat de directeur de tir à des officiers de marine.

Par décision du secrétaire d'Etat chargé de la marine en date du 11 octobre 1949:

Le certificat de directeur de tir est attribué aux officiers dont les noms suivent:

M. le lieutenant de vaisseau Sommet (J.-A.-M.).

M. le lieutenant de vaisseau Fliche (A.-M.-P.-G.).

M. le lieutenant de vaisseau Walter (P.-A.).

M. le lieutenant de vaisseau Guttinger (J.-R.-J.).

Le certificat de directeur de tir est renouvelé aux officiers ci-après:

M. le capitaine de corvette Oger (J.-H.-L.-J.).

M. le lieutenant de vaisseau Mouren (P.-F.-M.).

Liste d'admission à l'école militaire d'administration.

A la suite du concours ouvert par la C. M. n° 277-OE/INT. du 31 décembre 1948, ont été déclarés admis à l'école militaire d'administration les militaires dont les noms suivent:

Michel (Jean), sergent-chef, 1re section de C. O. M. A., 1re région.

Courbon (Jean), sergent-chef, 456e Cie de C. O. M. A., troupes d'occupation en Autriche.

Bourgois (René), sergent, 1re section de C. O. M. A., 1re région.

Cloastre (Auguste), sergent-chef, école enfantine Hériot, 1re région.

Peuliard (Jacques), sergent-chef, hôpital du Val-de-Grâce, peloton préparatoire école service de santé, 1re région.

Larnicol (Michel), sergent, 1re section de C. O. M. A., 1re région.

Monfort (Yves), sergent, 454e compagnie de C. O. M. A., base 901.

Chevallier (Bernard), sergent, 152e R. I., 6e région.

Renou (Albert), sergent-major, 3e section de C. O. M. A., 3e région.

Morinet (Jean), sergent, 456e compagnie de C. O. M. A., troupes d'occupation en Autriche.

Clouse (Jean), sergent-major, 93e R. I., 1re région.

Cette liste ne comprend pas le maréchal des logis Vernay, qui a satisfait simultanément aux épreuves du concours d'admission à l'école militaire d'administration ainsi qu'à l'école du service de santé (section administrative) et qui a opté pour cette dernière école.

Les généraux commandant les régions intéressées ont été directement invités à faire diriger, pour le 10 octobre 1949, les candidats admis, en tenue de changement de corps, sur l'école militaire d'administration.

Liste d'admission à l'école d'état-major en 1949.

Rectificatif au *Journal officiel* du 29 septembre 1949: page 9688, 2e colonne, paragraphe II, alinéa Service de santé, au lieu de: « Médecin capitaine Bœuf (Gabriel-Joseph-Stanislas) », lire: « Médecin capitaine Gilly-bœuf (Gabriel-Joseph-Stanislas) ».

Tour de départ en campagne des officiers mariniers manœuvriers, timoniers, détecteurs.

NOMS ET PRÉNOMS	MATRICULE	DATE D'ENTRÉE au service ou date de rentrée dans la métropole	AFFECTATIONS	OBSERVATIONS
MANŒUVRIERS				
Maîtres principaux.				
Ayant fait campagne.				
Lagadec (François)	197 28 2	20 août 1933.	D. P. Bizerte.	T. D.
Marohand (Jean)	2713 25 2	25 décembre 1942.	Cdt *l'Acharné*.	T. D.
Queinnec (Louis)	131 287 2	15 novembre 1943.	C. I. O. A. Arzew.	T. D.
Huguen (Joseph)	112 060 2	29 février 1945.	D. P. Toulon, *Hippopotame*.	
Bihannic (Jean)	287 25 2	1er mars 1945.	Cdt *Torrent*.	T. D.
Dabadie (Jean)	706 25 2	1er avril 1945.	Marine Kebir.	T. D.
Buzare (Jean)	2411 26 2	7 juin 1945.	D. P. Toulon.	
Runavot (Jean)	2658 B 28	25 juin 1945.	D. P. Sidi Abdallah.	T. D.
Bouroullec (Urbain)	119 433 2	7 septembre 1945.	Frégate *Mermoz*.	T. D.
Cariou (Louis)	2326 25 2	10 janvier 1946.	Cdt *Nessus*.	T. D.
André (Emile)	530 24 2	24 mars 1946.	Ecole Ter. Porquerolles.	
Premiers maîtres.				
Ayant fait campagne.				
André (Joseph)	2512 B 32	20 septembre 1944.	Cours perfectionnement O. E.	T. D.
Paugam (Louis)	1560 B 35	23 octobre 1944.	U. M. Alger.	T. D.
Moguerou (René)	1050 C 22	4 décembre 1944.	U. M. Oran.	T. D.
Colin (Georges)	1575 B 32	23 décembre 1944.	*Mayenne*.	
Daniel (Roland)	2632 B 31	31 décembre 1944.	Cdt *Obstiné*.	T. D.
Moulinec (Yves)	1111 B 30	23 mai 1945.	Ecole E. A. R. *Tourville*.	
Boccou (Jacques)	1211 B 28	1er juin 1945.	C. F. M. Mimizan.	
Urien (Joseph)	1587 B 30	1er juin 1945.	Cdt *Entêté*.	T. D.
Menguy (Joseph)	519 B 34	18 juin 1945.	*Gloire*.	
Le Roux (Pierre)	580 B 32	15 juillet 1945.	D. P. Toulon, *Hippopotame*.	
Reux (Jean)	1251 C 35	27 juillet 1945.	Ecole navale.	
Maîtres.				
N'ayant pas fait campagne.				
Kerninon (Jean)	3536 B 31	12 juillet 1935.	B. A. N. Karouba.	T. D.
Ayant fait campagne.				
Le Guen (Charles)	1841 25 2	23 novembre 1937.	D. P. Sidi Abdallah.	T. D.
L'Helgouach (Maurice)	628 B 34	22 juin 1942.	D. P. Sidi Abdallah.	T. D.
Cariou (Corentin)	4621 B 30	1er août 1943.	U. M. Alger.	T. D.
Donnart (Jean)	1044 B 31	1er décembre 1944.	Sous-marin *Laubie*.	T. D.
Gourmelon (Henri)	3821 B 31	31 décembre 1944.	B. M. P. Marseille.	
Prunier (Victor)	2080 B 32	31 décembre 1944.	G. B. R. Flo. 2.	
Carre (Jean)	2349 B 32	31 décembre 1944.	C. F. M. Pont-Réan.	
Tristant (Adolphe)	247 L 23	31 décembre 1944.	Centre Siroco.	T. D.
Le Tadic (Marcel)	338 L 33	31 décembre 1944.	*Découverte*.	
Cabon (Louis)	994 B 36	31 décembre 1944.	D. P. Brest, *Tenace*.	
Le Saint (Yves)	930 B 37	31 décembre 1944.	D. P. Toulon, *Hippopotame*.	
Gourret (Narcisse)	516 B 30	1er janvier 1945.	C. I. O. A. Arzew.	T. D.
Le Goanvic (Emmanuel)	2127 B 34	1er janvier 1945.	Ecole navale.	
Labous (Yves)	82 B 32	27 janvier 1945.	C. I. O. A. Arzew, *Jouvence*.	T. D.
Courtois (Yves)	935 B 30	1er février 1945.	*Escarmouche*.	
Douarinou (Pierre)	792 B 35	1er mars 1945.	Chasseur *401*.	
Quinquis (Yves)	3142 B 32	5 mars 1945.	*Lorraine*.	
Faillier (Jean)	2915 B 29	1er avril 1945.	F. M. Rhin.	
Guena (Joseph)	958 B 35	19 avril 1945.	Ecole navale.	
Brouard (Adrien)	135 B 31	28 avril 1945.	B. M. M. Cherbourg.	
Le Mee (Pierre)	960 B 35	1er mai 1945.	Sous-marin *2518*.	T. D.
Lepoittevin (Robert)	717 27 1	1er juin 1945.	*Baise*.	
Guennegues (Jean)	3687 B 28	1er juin 1945.	F. M. Rhin.	
Seconds maîtres.				
N'ayant pas fait campagne.				
Omnes (François)	2453 B 24	16 février 1936.	*Elan*.	T. D.
Kermoal (Maurice)	2290 B 37	25 février 1939.	Centre Siroco.	T. D.
Danigo (Jean)	337 L 36	16 novembre 1939.	Centre Siroco.	T. D.
Cleuziou (Jean)	957 B 26	1er juin 1944.	C. I. O. A. Arzew.	T. D.
Batard (Pierre)	11045 T 42	18 septembre 1942.	Elève pilote *Ancre*.	T. D.
Bertin (Pierre)	2181 R 45	31 août 1945.	Elève pilote *Ancre*.	T. D.
Guena (Max)	8980 B 45	1er octobre 1946.	Elève pilote *Ancre*.	T. D.
Provost (Pierre)	8990 B 45	1er octobre 1946.	Elève pilote *Ancre*.	T. D.

NOMS ET PRÉNOMS	MATRICULES	DATE D'ENTRÉE au service ou date de rentrée dans la métropole.	AFFECTATIONS	OBSERVATIONS
		Ayant fait campagne.		
Le Roux (Joseph)	2030 B 35	1er octobre 1941.	*Volontaire.*	T. D.
Lecompte (Bernard)	761 B 36	26 août 1943.	C. I. O. A. Arzew.	T. D.
Forestier (Yves)	757 B 35	30 septembre 1944.	Cours B. S.	T. D.
Le Goff (Charles)	3165 B 37	1er octobre 1944.	U. M. baie Ponty.	T. D.
L'Héveder (Marcel)	1552 B 38	17 novembre 1944.	C. I. O. A. Arzew.	T. D.
Cojan (Paul)	3297 B 35	28 novembre 1944	Centre Siroco.	T. D.
Page (François)	1282 B 37	9 décembre 1944.	C. I. O. A. Arzew.	T. D.
Pellen (Hervé)	2273 B 33	31 décembre 1944.	C. I. O. A. (Ardèche).	T. D.
Briantais (Louis)	1069 L 30	1er janvier 1945.	U. M. Casablanca.	T. D.
Bertrand (Julien)	551 B 35	1er janvier 1945.	C. F. M. Mimizan.	
Mingant (Louis)	915 B 35	1er janvier 1945.	Sect. Fx. Rhenans.	
Loisel (Louis)	3711 B 35	1er janvier 1945.	B. A. N. Les Mureaux.	
Le Guédard (Camille)	925 B 37	1er janvier 1945.	*Guichen.*	
Gouzien (Jacques)	3208 B 37	1er janvier 1945.	*Obstiné.*	
Lévêque (Alexandre)	3272 B 37	1er janvier 1945.	F. M. Rhin.	
Lamour (Jean)	1359 B 39	1er janvier 1945.	F. M. Rhin.	
Lannuzel (Jean)	1382 B 39	1er janvier 1945.	Cours B. S.	T. D.
Le Bonniec (Marcel)	2522 B 39	1er janvier 1945.	Disponible Brest.	
Guirriec (Corentin)	3586 B 39	1er janvier 1945.	Disponible Brest.	
Guego (Georges)	819 B 35	16 janvier 1945.	*Kléber.*	
Le Fichou (Yves)	2791 B 36	1er février 1945.	F. M. Rhin.	
Morzadec (Michel)	859 B 38	23 mars 1945.	*Dixmude.*	
Kerampichon (Joseph)	3600 B 39	1er avril 1945.	Ec. manœuvre.	
Le Goff (Pierre)	1032 L 34	21 janvier 1934.	B. A. N. Saint-Mandrier.	
Gourvennec (Jean)	603 B 34	1er mai 1945.	*Marocain.*	
Geantric (Louis)	3383 B 35	1er mai 1945.	O. Drag. (Flo. 2).	
Gourguen (Bernard)	973 B 38	26 mai 1945.	D. P. Brest, *Mastodonte.*	
Thomas (Francis)	654 B 35	1er juin 1945.	Centre Siroco.	T. D.
Luco (Joseph)	929 L 35	10 juin 1945.	*Laita.*	
Vigouret (Joseph)	33 FF 38	13 juin 1945.	D. P. Sidi-Abdallah.	T. D.
Carret (Jean)	1197 B 38	15 juin 1945.	Chasseur *21.*	
Buisile (Léon)	1244 C 32	16 juin 1945.	F. M. Rhin.	
Le Roy Kerderrien (M.)	1041 B 35	20 juin 1945.	C. F. M. Pont-Réan.	
Lemoigne (André)	1431 C 38	30 juin 1945.	U. M. baie Ponty.	T. D.
Menguy (Yves)	401 B 35	1er juillet 1945.	Ec. pupilles.	
Burban (Jean)	245 L 36	1er juillet 1945.	Dépôt Toulon (cadre).	
		TIMONIERS		
		Maîtres principaux.		
		N'ayant pas fait campagne.		
Gallene (Evariste)	1271 26 3	1er octobre 1926.	D. P. Sidi-Abdallah.	T. D.
		Ayant fait campagne.		
Lozach (Albert)	3177 26 2	31 janvier 1930.	D. P. Toulon, *Araignée.*	
Le Moal (Théoph.)	125 781 2	1er juin 1942.	*Le Brix.*	T. D.
Laurent (Gabriel)	4520 B 29	31 décembre 1944.	Marine Bône.	T. D.
Pinet (Hippolyte)	1133 B 28	15 mars 1945.	Marine Paris.	
Thouement (Jean)	673 27 2	1er juillet 1945.	C. M. M. Cherbourg.	
		Premiers maîtres.		
		N'ayant pas fait campagne.		
Kabon (Yves)	1089 B 28	27 décembre 1932.	*Mayenne.*	
		Ayant fait campagne.		
Le Boulzec (Francis)	311 B 30	17 juin 1934.	F. M. Rhin.	
Salaun (Hervé)	4551 26 2	4 décembre 1937.	*Basilic.*	
Mailloux (Alain)	876 B 39	21 septembre 1942.	Ecole navale.	
Burguidel (Jean)	139 27 3	1er mars 1943.	E. M. 3e région.	
Coadic (Jean)	2142 B 29	21 mars 1943.	Marine Paris.	
Leclerc (Albert)	3094 27 2	1er juillet 1944.	Disponible Brest.	
		Maîtres.		
		Ayant fait campagne.		
Duchet (Auguste)	930 L 33	25 février 1942.	*Pique.*	T. D.
Thomas (Jean)	1774 L 30	23 octobre 1944.	Sous-marin *Mille.*	T. D.
Thomas (Gustave)	2126 B 33	28 novembre 1944.	*Mermoz.*	T. D.
Le Goff (Jean)	913 B 36	6 décembre 1944.	Sous-marin *Le Glorieux.*	T. D.
Debra (Auguste)	1937 T 37	6 décembre 1944.	F. M. Rhin.	
Beauvais (Jean)	1578 R 35	16 décembre 1944.	Sous-marin *L'Africaine.*	T. D.
Filly (Yves)	2702 B 30	20 février 1945.	Disponible Brest.	
Nicolas (Jean)	633 B 32	23 mars 1945.	Chasseur *21.*	
Perrot (Jean)	2746 B 39	1er mai 1945.	*Cimeterre.*	T. D.
Sicourmat (Jean)	582 B 30	1er mai 1945.	*Tourville.*	
Royer (Albert)	4634 B 29	14 mai 1945.	Marine Paris.	
Boscher (Yves)	5727 27 2	15 mai 1945.	C. F. M. Pont-Réan.	
Miossec (Raymond)	2755 B 35	23 mai 1945.	Sous-marin *La Créole.*	T. D.
Corolleur (Jean)	5339 B 28	1er juin 1945.	Marine Paris.	
Appriou (Joseph)	1784 B 32	13 juin 1945.	*Jean-Bart.*	
Wolf (Georges)	5253 C 28	15 juin 1945.	Miss. drag. 2e région.	
Salaun (René)	797 B 30	5 juillet 1945.	Marine Paris.	
Le Bloas (Jean)	1158 B 28	10 juillet 1945.	Trib. maritime Brest.	

NOMS ET PRENOMS	MATRICULES	DATE D'ENTRÉE au service ou date de rentrée dans la métropole	AFFECTATIONS	OBSERVATIONS
Seconds maitres.				
N'ayant pas fait campagne.				
Gourmelen (Jean)	2027 B 33	1er juin 1935.	D. P. Oran, *Buffle.*	T. D.
Boccou (Pascal)	1895 B 35	17 juin 1935.	*Elan.*	T. D.
Marec (Jean)	3290 B 35	8 décembre 1936.	Sce O. C. D., Oran.	T. D.
Fichant (Jean)	3202 B 36	28 août 1937.	D. P. Bizerte, *Capet.*	T. D.
Dantelou (Jean)	3636 T 36	14 septembre 1938.	D. P. Bizerte, *Tétu.*	T. D.
Le Bret (Jean)	2712 Biz. 44	8 juin 1945.	Marine Paris (C. N. E. T.).	T. D.
Redon (Louis)	9129 B 45	19 juillet 1945.	Cours hydrographe.	T. D.
Clavis (Jean)	3045 C 45	28 juillet 1945.	Cours hydrographe.	T. D.
Jambou (Alain)	8957 B 45	15 octobre 1945.	*Montcalm.*	
Gagneux (Pierre)	8925 B 45	1er octobre 1946	Ecole navale (C. P. O. M.).	T. D.
Morin (Francis)	8960 B 45	1er octobre 1946	Ecole navale (C. P. O. M.).	T. D.
Cabillic (Yves)	2984 B 45	17 juillet 1947.	Ecole navale (C. P. O. M.).	T. D.
Viaud (Emile)	8966 B 45	1er janvier 1948.	E. M. G. porte-avions.	
Santa-Maria (Gérard)	8972 B 45	1er septembre 1949.	*Arromanches.*	
Ayant fait campagne.				
Le Page (Lucien)	1951 B 29	10 août 1941.	Service O. C. D. Bizerte.	T. D.
Stemmer (Robert)	444 T 29	22 septembre 1941.	D. P. Oran, *Utile.*	T. D.
Perrennes (Jean)	1561 B 35	7 novembre 1941.	*Le Rusé.*	T. D.
Quelen (Joseph)	1142 B 36	8 août 1944.	*Hanap.*	T. D.
Lavarello (Roger)	1437 Biz. 42	10 septembre 1944.	*Torrent.*	T. D.
Le Denmat (Eugène)	4618 B 29	15 février 1945.	*Richelieu.*	
Redon (Mathurin)	2432 B 39	1er avril 1945.	Marine Alger.	T. D.
Palm (Jean)	1781 C 40	15 mai 1945.	F. M. Rhin	
Keromnes (Henri)	1756 T 39	18 mai 1945.	Marine Paris.	
Riouallon (Jean)	3992 B 31	1er juin 1945.	Service T. E. R. Cherbourg.	
Bourhis (Eugène)	3776 B 38	7 juin 1945.	*Cataracte.*	
Le Bris (Joseph)	143 B 35	15 juin 1945.	Chasseur *104.*	
Brun (Marcel)	1055 B 38	1er juillet 1945.	*Sentinelle.*	
Gueguen (Pierre)	2039 B 30	1er août 1945.	*Alsacien.*	
Sclaminec (Henri)	2132 B 32	1er septembre 1945.	*Richelieu.*	
Le Vern (Jean)	1587 B 38	1er septembre 1945.	*Lorrain.*	
Hognon (Henri)	1342 T 41	1er septembre 1945.	Marine Paris.	
Coran (Boniface)	31 FF 34	10 septembre 1945.	*Hamelin.*	
Lozach (Hervé)	1433 B 37	10 septembre 1945.	32e Station Ved. S. A. M. A. R.	
Chantrel (Pierre)	1377 C 30	22 septembre 1945.	Marine Paris.	
Gandier (Pierre)	666 C 37	28 septembre 1945.	*Toulonnaise.*	
Autret (Raphaël)	341 B 38	6 octobre 1945.	32e Station Ved. S. A. M. A. R.	
Lucbert (Jean)	313 R 28	9 octobre 1945.	*Amiral-Mouchez.*	
DETECTEURS				
Maitres principaux.				
Ayant fait campagne.				
Durose (René)	127 735 2	10 septembre 1932.	EC. T. E. R. Porquerolles.	
Premiers maitres.				
Ayant fait campagne.				
Vidament (Marcel)	857 B 31	21 novembre 1941.	*Georges-Leygues.*	
Bescond (François)	2652 B 30	15 mai 1942.	Disponible Toulon.	
Jeanne (Georges)	1099 B 37	26 juillet 1942.	Ecole T. E. R. Oran.	T. D.
Perrin (André)	4158 B 28	19 août 1942.	*Gloire.*	
Maitres.				
Ayant fait campagne.				
Le Cann (Noël)	873 B 30	26 juillet 1940.	Ecole T. E. R. Oran.	T. D.
Ely (Jean)	687 B 30	26 avril 1943.	Ecole T. E. R. Toulon.	
Meheut (Pierre)	2705 B 39	17 janvier 1945.	Ecole T. E. R. Oran.	T. D.
Montreuil (Bernard)	923 C 34	6 mai 1945.	G. A. S. M. *Béarn.*	
Taylor (Edouard)	97 C 36	26 juin 1945.	Service T. E. R. 3e région.	
Seconds maitres.				
N'ayant pas fait campagne.				
Berlevas (François)	1135 B 45	13 avril 1945.	G. A. S. M. *Béarn.*	
Merel (François)	3339 B 45	14 avril 1945.	Ecole T. E. R. Porquerolles.	
Dumas (Pierre)	2989 T 45	2 juin 1945.	Ecole T. E. R. Porquerolles.	
Chretien (Jean)	1101 T 45	11 décembre 1948.	Service T. E. R. Toulon.	
Ayant fait campagne.				
Kerrien (Jean)	17 B 43	31 décembre 1944.	*Fantasque.*	
Hoareau (Francis)	944 FF 42	4 octobre 1945.	Ecole T. E. R. Porquerolles.	

Tour de départ en campagne des officiers mariniers canonniers, opticiens télémétristes, armuriers, fusiliers, clairons.

CANONNIERS

Maîtres principaux.

N'ayant pas fait campagne.

NOMS ET PRÉNOMS	MATRICULES	DATE D'ENTRÉE au service ou date de rentrée dans la métropole	AFFECTATIONS	OBSERVATIONS
Stephan (Étienne)	3140 B 29	1er juillet 1932.	*Gloire.*	

Ayant fait campagne.

NOMS ET PRÉNOMS	MATRICULES	DATE D'ENTRÉE au service ou date de rentrée dans la métropole	AFFECTATIONS	OBSERVATIONS
Jolly (Camille)	1144 27 L	2 septembre 1934.	B. A. N. Saint-Mandrier.	

Premiers maîtres.

Ayant fait campagne.

NOMS ET PRÉNOMS	MATRICULES	DATE D'ENTRÉE au service ou date de rentrée dans la métropole	AFFECTATIONS	OBSERVATIONS
Millon (Henri)	61 T 30	10 février 1933.	*Lorraine.*	
Henri (Louis)	968 B 29	15 août 1935.	E. M. 3e région.	
Boulin (Jean)	1189 27 H	17 septembre 1936.	Disponible Cherbourg.	
Le Beul (Jean)	129829 H	4 juillet 1937.	*Dixmude.*	
Bertrand (Marcel)	2842 B 28	17 août 1938.	Marine Marseille.	
Le Roy (Jean)	138232 H	31 juillet 1939.	C. I. O. A. Arzew.	T. D.
Leroy (Joseph)	1488 L 28	29 juin 1940.	C. F. M. Pont-Réan.	
Guillou (Pierre)	308 B 29	10 décembre 1941.	S. D. O. M. Casablanca.	T. D.
Le Hérré (Yves)	2881 B 29	1er janvier 1942.	*Lorraine*, écoles.	

Maîtres.

N'ayant pas fait campagne.

NOMS ET PRÉNOMS	MATRICULES	DATE D'ENTRÉE au service ou date de rentrée dans la métropole	AFFECTATIONS	OBSERVATIONS
Guillou (Marcel)	5430 B 28	30 novembre 1928.	U. M. Baie Ponty.	T. D.
Le Roy (Jean)	2631 B 31	2 octobre 1934.	S. O. E. M. A. B. Bizerte.	T. D.

Ayant fait campagne.

NOMS ET PRÉNOMS	MATRICULES	DATE D'ENTRÉE au service ou date de rentrée dans la métropole	AFFECTATIONS	OBSERVATIONS
Cavarec (Germain)	2332 26 H	1er septembre 1937.	*Montcalm.*	
Guéguen (Hervé)	2238 B 29	15 novembre 1937.	Disponible Brest.	
Bourouillec (Joseph)	2084 26 H	3 décembre 1937.	A. C. Ile de Ré.	
Pelletier (Jean)	820 26 H	1er mai 1938.	B. A. N. Agadir.	T. D.
Guet (Nicolas)	2372 B 28	12 septembre 1940.	Cie de garde Lorient.	
Colin (Jacques)	2049 27 H	16 avril 1941.	Dépôt de Cherbourg (cadre).	
Goasguen (Maurice)	985 26 I	4 juin 1941.	B. M. M. Cherbourg.	
Kermarec (Gouven)	2551 27 H	1er novembre 1941.	C. F. A. Hourtin.	
Borné (François)	1152 B 32	1er avril 1942.	F. M. Rhin.	
Gentil (Charles)	89813 V	26 avril 1942.	*Émile-Bertin.*	
Pouliquen (Corentin)	2058 B 31	1er mai 1942.	École de pupilles.	
Mary (Frédéric)	5148 27 V	16 mai 1942.	F. M. Rhin.	
Le Lay (Yves)	341 27 H	22 juillet 1942.	C. F. M. Mimizan.	
André (Marc)	1383 B 31	31 août 1942.	*Georges-Leygues.*	
Collin (Roger)	5265 B 31	15 septembre 1942.	*Lorraine*, écoles.	
Nédélec (Pierre)	1416 B 38	18 septembre 1942.	*Richelieu.*	
Quéméneur (Claude)	1772 B 33	27 mai 1943.	Batterie du Grognon.	
Gaudrain (Édouard)	2368 26 H	12 octobre 1943.	Dépôt de Toulon (cadre).	

Seconds maîtres.

N'ayant pas fait campagne.

NOMS ET PRÉNOMS	MATRICULES	DATE D'ENTRÉE au service ou date de rentrée dans la métropole	AFFECTATIONS	OBSERVATIONS
Lamboury (Louis)	3118 B 35	20 novembre 1935.	C. F. A. Hourtin.	
Marhau (Pierre)	4316 T 37	1er septembre 1937.	E. A. M. F. Toulon.	

Ayant fait campagne.

NOMS ET PRÉNOMS	MATRICULES	DATE D'ENTRÉE au service ou date de rentrée dans la métropole	AFFECTATIONS	OBSERVATIONS
Dont (Alexandre)	2308 B 32	30 septembre 1939.	*Surprise.*	
Iadé (Yves)	2310 B 30	5 janvier 1942.	Cours mécéo.	T. D.
Sibois (Eugène)	2515 B 35	27 août 1942.	*Ruse.*	T. D.
Wallerand (Louis)	49 C 32	5 novembre 1942.	Cours des gradés.	T. D.
Cabec (Charles)	2753 B 33	1er octobre 1944.	*Mameluck.*	T. D.
Péron (André)	1023 B 36	10 octobre 1944.	Cours B. S.	T. D.
Pavillon (Roger)	2197 B 38	11 octobre 1944.	*Lancier.*	T. D.
Vallon (Joseph)	2357 T 34	20 octobre 1944.	*Lorraine.*	
Arrangois (François)	381 B 31	20 octobre 1944.	C. F. M. Mimizan.	
Gonsdoué (Jean)	2301 B 35	20 octobre 1944.	*Lorraine*, écoles.	
Boirel (Joseph)	2705 B 38	20 octobre 1944.	B. A. N. Port-Lyautey.	T. D.
Blanchard (Pierre)	653 B 39	20 octobre 1944.	*Jean-Bart.*	
Briand (Jean)	2972 T 30	20 octobre 1944.	*Lorraine*, écoles.	
Didou (Sébastien)	2290 B 30	22 octobre 1944.	École navale.	
Henrio (Jean)	187 L 31	22 octobre 1944.	U. M. Baie Pondy.	T. D.
Morillon (Thomas)	1736 B 32	22 octobre 1944.	*Algérien.*	
Corbel (Pierre)	191 B 31	22 octobre 1944.	*Lorraine.*	
Clard (Hervé)	1991 B 31	22 octobre 1944.	C. F. M. Pont-Réan.	
Cloarec (Robert)	2538 B 31	22 octobre 1944.	*Jean-Bart.*	
Kummel (Walter)	2182 T 35	22 octobre 1944.	E. A. M. F. Toulon.	
Le Menach (François)	2377 B 37	22 octobre 1944.	*Lorraine*, écoles.	
Codaney (Gustave)	307 C 31	23 octobre 1944.	*Richelieu.*	
Le Frapper (Louis)	483 L 28	26 octobre 1944.	Marine, Bordeaux.	
Cade (Jean)	292 L 32	26 octobre 1944.	*Amiral-Mouchez.*	

NOMS ET PRENOMS	MATRICULES	DATE D'ENTRÉE au service ou date de contrat dans la catégorie	AFFECTATIONS	OBSERVATIONS
Quere (Alfred)	2045 B 32	25 octobre 1944.	Jean-Bart.	
Bretho (Jean)	2251 B 32	26 octobre 1944.	Disponible Brest.	
Mevel (Jean)	427 B 34	26 octobre 1944.	C. F. M. Missiran.	
Blons (Yves)	1223 B 34	26 octobre 1944.	C. F. A. Hourtin.	
Le Bris (Jacques)	291 B 36	26 octobre 1944.	A. C. Brest.	
Le Saux (Jean)	2388 B 35	26 octobre 1944.	Richelieu.	
Milin (Louis)	259 B 36	26 octobre 1944.	Montcalm.	
Moan (Yves)	561 B 37	26 octobre 1944.	Richelieu.	
Corveil (Marcel)	2547 B 37	26 octobre 1944.	V. M. hors Ponty.	T. D.
Le Meur (Emile)	552 L 38	26 octobre 1944.	Fantasque.	
Nowicki (Bronilas)	1029 C 28	26 octobre 1944.	C. F. M. Missiran.	
Guerin (Georges)	1037 B 26	26 octobre 1944.	Richelieu.	
Buchmann (Albert)	1369 T 31	30 octobre 1944.	C. F. M. Missiran.	
Le Moine (Louis)	312 Dir. 32	30 octobre 1944.	E. M. 11. Alger.	T. D.
Stephan (Jean)	148 B 34	30 octobre 1944.	Dépôt Toulon (Indret).	
Colombier (Louis)	485 B 35	30 octobre 1944.	Jean-Bart.	
Belles (Jean)	1136 L 31	1er novembre 1944.	Jurmande.	
Botrazou (François)	2263 B 34	1er novembre 1944.	Richelieu.	
Talec (Eugène)	3561 B 35	1er novembre 1944.	Georges-Leygues.	
Courillon (Charles)	3585 B 35	1er novembre 1944.	A. C. Toulon.	
Abjean (Jean)	3562 B 37	1er novembre 1944.	Montcalm.	
Le Gall (Gui jaune)	3180 B 34	12 novembre 1944.	B. M. M. Brest.	
Chaudieres (Georges)	155 C 31	16 novembre 1944.	Cours E. S.	T. D.
Provost (Jean)	2074 B 33	17 novembre 1944.	Georges-Leygues.	
Le Roux (Jean)	1093 B 35	17 novembre 1944.	Mansoor.	
Guegnen (François)	1122 B 25	17 novembre 1944.	C. F. M. Pont-Réan.	
Breiner (Jean)	1177 B 25	17 novembre 1944.	Richelieu.	
Bolet (Adrien)	1237 C 35	17 novembre 1944.	Châteaurenault.	
Rapeau (Lucien)	378 C 28	25 novembre 1944.	Algérien.	
Gallil (Etienne)	1151 B 31	28 novembre 1944.	A. C. Toulon.	
Le Bon (Jean)	2116 B 31	28 novembre 1944.	Disponible Cherbourg.	
Munsch (Camille)	1171 T 32	28 novembre 1944.	Cercles hors Cherbourg.	
Thepaut (Herve)	2540 B 32	28 novembre 1944.	Jean-Bart.	
Broudic (Jean)	2534 B 34	28 novembre 1944.	E. A. M. F. Toulon.	
Pondaven (Hervé)	2562 B 35	28 novembre 1944.	Emile-Bertin.	
Grall (Albert)	258 B 37	28 novembre 1944.	A. C. Toulon.	
Lamoureux (Moïse)	21 R 37	28 novembre 1944.	Montcalm.	
Lamoureux (Gaston)	22 R 37	28 novembre 1944.	Gloire.	
Le Berre (Pierre)	873 B 37	28 novembre 1944.	Guichen.	
Saout (François)	1368 B 30	30 novembre 1944.	Triomphant.	
Blascorn (Jean)	1945 B 32	1er décembre 1944.	Richelieu.	
Louarn (Yves)	1154 B 35	1er décembre 1944.	Marine Paris.	
Yven (Vincent)	1801 B 26	1er décembre 1944.	Flo. II. Paris.	
Morvan (Ernest)	1926 B 32	4 décembre 1944.	C. F. A. Hourtin.	
Domalain (Joseph)	566 B 34	4 décembre 1944.	Georges-Leygues.	
Hirrien (Jean)	2281 B 34	4 décembre 1944.	Emile-Bertin.	
Bleschmidt (Georges)	614 T 37	4 décembre 1944.	Terrible.	
Cornic (André)	407 B 37	4 décembre 1944.	Flo. II. groupe réserve.	
Clugery (Pierre)	1209 B 38	4 décembre 1944.	Richelieu.	
Guise (Willy)	5341 T 38	4 décembre 1944.	C. F. M. Missiran.	
Le Bervet (René)	3525 B 28	4 décembre 1944.	Lorraine (écoles).	

OPTICIENS TELEMETRISTES

Maîtres principaux.

N'ayant pas fait campagne.

Lasne (Pierre)	753 B 28	26 janvier 1929.	C. F. M. Missiran (B. M. T.).	

Premiers maîtres.

N'ayant pas fait campagne.

Bourhis (François)	292 B 29	21 juillet 1931.	Ec. app. Lorraine.	
Dabadie (Henri)	235 R 32	1er octobre 1932.	Emile-Bertin.	

Maîtres.

Ayant fait campagne.

Segalen (Paul)	131065 II	30 décembre 1939.	C. F. A. Hourtin.	
Uhl (Otton)	448 T 29	5 septembre 1927.	D. C. A. N. Toulon.	
Schlupp (Joseph)	1029 27 I	22 juillet 1928.	D. C. A. N. Toulon.	
Appery (Goulven)	1291 B 31	16 novembre 1941.	C. F. M. Missiran.	

Seconds maîtres.

Ayant fait campagne.

Caradec (Jean)	1815 B 31	17 juin 1939.	C. F. M. Missiran.	
Burel (François)	2295 B 32	9 novembre 1941.	Disponible Brest.	
Hamon (Yves)	279 B 32	15 décembre 1941.	Châteaurenault.	
Ollivier (Yves)	1981 B 34	1er février 1942.	Mansoor.	
Appery (Jean)	1929 B 34	25 février 1942.	E. A. M. F. Toulon.	
Goettelmann (Paul)	3177 T 36	30 octobre 1942.	F. M. Rhin.	
Moullec (Marcel)	3175 B 34	2 novembre 1944.	C. F. M. Pont-Réan.	
Pirot (Marc)	1926 L 36	25 novembre 1944.	Lorraine.	
Ollivier (René)	292 B 26	4 décembre 1944.	Disponible Brest.	

Tour de départ en campagne des officiers mariniers canonniers, opticiens télémétristes, armuriers, fusiliers, clairons.

NOMS ET PRENOMS	MATRICULES	DATE D'ENTRÉE au service ou date de rentrée dans la métropole.	AFFECTATIONS	OBSERVATIONS
CANONNIERS				
Maîtres principaux.				
N'ayant pas fait campagne.				
Stephan (Etienne)	3140 B 29	1er juillet 1932.	*Gloire.*	
Ayant fait campagne.				
Jollin (Camille)	7744 27 L	3 septembre 1934.	E. A. N. Saint-Mandrier.	
Premiers maîtres.				
Ayant fait campagne.				
Million (Louis)	62 T 30	10 février 1933.	*Lorraine.*	
Herri (Louis)	968 B 29	15 août 1935.	E. M. 3e région.	
Burlot (Jean)	1188 27 III	17 septembre 1935.	Disponible Cherbourg.	
Le Beul (Jean)	129880 II	4 juillet 1937.	*Bixmude.*	
Richard (Marcel)	2852 B 28	17 août 1938.	Marine Marseille.	
Le Roy (Jean)	128282 II	21 juillet 1939.	C. I. O. A. Arzew.	T. D.
Lanoe (Joseph)	1438 L 28	29 juin 1940.	C. F. M. Pont-Réan.	
Guillore (Pierre)	508 B 29	10 décembre 1941.	S. I. O. M. Casablanca.	T. D.
Le Berre (Yves)	3882 B 29	1er janvier 1942.	*Lorraine*, écoles.	
Maîtres.				
N'ayant pas fait campagne.				
Guellaen (Marcel)	5176 B 28	30 novembre 1928.	A. M. baie Ponty.	T. D.
Le Roy (Jean)	2811 B 34	2 octobre 1934.	S. O. L. M. A. R. Bizerte.	T. D.
Ayant fait campagne.				
Cavarec (Germain)	3332 26 II	1er septembre 1937.	*Montcalm.*	
Gueguen (Hervé)	4298 B 28	15 novembre 1937.	Disponible Brest.	
Bourouillec (Joseph)	2684 26 II	3 décembre 1937.	A. C. île de Ré.	
Forichet (Jean)	820 26 II	1er mai 1938.	B. A. N. Agadir.	T. D.
Coat (Nicolas)	2372 B 28	12 septembre 1940.	Ce de garde Lorient.	
Colin (Jacques)	2049 27 II	16 avril 1941.	Dépôt de Cherbourg (cadre).	
Gosselin (Maurice)	988 26 I	4 juin 1941.	B. M. M. Cherbourg.	
Kermarec (Goulven)	2551 27 II	1er novembre 1941.	C. F. A. Hourtin.	
Barre (François)	1152 B 32	1er avril 1942.	F. M. Rhin.	
Caretti (Charles)	89814 V	26 avril 1942.	*Emile-Bertin.*	
Poulhazan (Corentin)	3958 B 31	1er mai 1942.	Ecole de pupilles.	
Mary (Frédéric)	5148 27 V	16 mai 1942.	F. M. Rhin.	
Le Lay (Clet)	943 27 II	22 juillet 1942.	C. F. M. Mimizan.	
André (Marc)	1303 R 31	11 août 1942.	*Georges-Leygues.*	
Collin (Roger)	3385 B 34	15 septembre 1942.	*Lorraine*, écoles.	
Nédelec (Pierre)	1416 B 28	18 septembre 1942.	*Richelieu.*	
Quemeneur (Claude)	1772 B 33	27 mai 1943.	Batterie du Grognon.	
Gautrain (Edouard)	2288 26 II	12 octobre 1943.	Dépôt de Toulon (cadre).	
Seconds maîtres.				
N'ayant pas fait campagne.				
Limbourg (Louis)	3148 B 35	20 novembre 1935.	C. F. A. Hourtin.	
Mariani (Pierre)	4316 T 37	1er septembre 1937.	E. A. M. F. Toulon.	
Ayant fait campagne.				
Coat (Alexandre)	2308 B 32	30 septembre 1939.	*Surprise.*	
Jade (Yves)	2310 B 29	5 février 1942.	Cours météo.	T. D.
Sibois (Eugène)	3645 B 35	27 août 1942.	*Rusé.*	T. D.
Wallerant (Louis)	49 C 32	5 novembre 1942.	Cours des gradés.	T. D.
Cabec (Charles)	2758 B 33	1er octobre 1944.	*Mametuck.*	T. D.
Peron (André)	1023 B 36	10 octobre 1944.	Cours B. S.	T. D.
Pavillon (Roger)	2197 B 38	14 octobre 1944.	*Lancier.*	T. D.
Vallon (Joseph)	2357 T 34	20 octobre 1944.	*Lorraine.*	
Arrangois (François)	484 R 34	20 octobre 1944.	C. F. M. Mimizan.	
Goasdoue (Jean)	3304 B 35	20 octobre 1944.	*Lorraine*, écoles.	
Botrel (Joseph)	3705 B 38	20 octobre 1944.	B. A. N. Port-Lyautey.	T. D.
Blanchard (Pierre)	653 B 39	20 octobre 1944.	*Jean-Bart.*	
Briand (Jean)	2972 T 39	20 octobre 1944.	*Lorraine*, écoles.	
Didou (Sébastien)	3290 B 29	22 octobre 1944.	Ecole navale.	
Henrio (Jean)	187 L 31	22 octobre 1944.	U. M. baie Ponty.	T. D.
Horellou (Thomas)	1756 B 32	22 octobre 1944.	*Algérien.*	
Corbel (Pierre)	191 B 34	22 octobre 1944.	*Lorraine.*	
Elard (Hervé)	1994 B 34	22 octobre 1944.	C. F. M. Pont-Réan.	
Cloarec (Robert)	2538 B 34	22 octobre 1944.	*Jean-Bart.*	
Kummel (Walter)	2089 T 36	22 octobre 1944.	E. A. M. F. Toulon.	
Le Manach (François)	3377 B 37	22 octobre 1944.	*Lorraine*, écoles.	
Codabey (Gustave)	907 C 34	23 octobre 1944.	*Richelieu.*	
Le Frapper (Louis)	482 L 28	26 octobre 1944.	Marine, Bordeaux.	
Cado (Jean)	202 L 32	26 octobre 1944.	*Amiral-Mouchez.*	

NOMS ET PRÉNOMS	MATRICULES	DATE D'ENTRÉE au service ou date de rentrée dans la métropole	AFFECTATIONS	OBSERVATIONS
Quere (Alfred)	3545 B 32	26 octobre 1944.	*Jean-Bart.*	
Breton (Jean)	3251 B 32	26 octobre 1944.	Disponible Brest.	
Mevel (Jean)	427 B 34	26 octobre 1944.	C. F. M. Mimizan.	
Bloas (Yves)	1223 B 34	26 octobre 1944.	C. F. A. Hourtin.	
Le Bris (Jacques)	291 B 36	26 octobre 1944.	A. C. Brest.	
Le Saux (Jean)	3288 B 35	26 octobre 1944.	*Richelieu.*	
Milin (Louis)	259 B 36	26 octobre 1944.	*Montcalm.*	
Moan (Yves)	461 B 37	26 octobre 1944.	*Richelieu.*	
Corseul (Marcel)	3547 B 37	26 octobre 1944.	U. M. baie Pouty.	T. D.
Le Meur (Emile)	552 L 38	26 octobre 1944.	*Fantasque.*	
Nowicki (Bronilas)	1039 C 38	26 octobre 1944.	C. F. M. Mimizan.	
Guerin (Georges)	1039 B 38	26 octobre 1944.	*Richelieu.*	
Buchmann (Albert)	1389 T 31	30 octobre 1944.	C. F. M. Mimizan.	
Le Moine (Louis)	312 Biz. 32	30 octobre 1944.	E. M. Al. Algérie.	T. D.
Stephan (Jean)	188 B 34	30 octobre 1944.	Dépôt Toulon (cadre).	
Colombier (Louis)	885 B 35	30 octobre 1944.	*Jean-Bart.*	
Bellec (Jean)	1126 L 31	1er novembre 1944.	*Dixmude.*	
Botcazou (François)	2263 B 34	1er novembre 1944.	*Richelieu.*	
Talec (Eugène)	3164 B 35	1er novembre 1944.	*Georges-Leygues.*	
Courtillon (Charles)	3585 B 35	1er novembre 1944.	A. C. Toulon.	
Abjean (Jean)	3162 B 37	1er novembre 1944.	*Montcalm.*	
Le Gall (Guillaume)	3180 B 34	12 novembre 1944.	B. M. M. Brest.	
Chaudieres (Georges)	155 C 31	16 novembre 1944.	Cours B. S.	T. D.
Pronost (Jean)	2074 B 33	17 novembre 1944.	*Georges-Leygues.*	
Le Roux (Jean)	1093 B 35	17 novembre 1944.	*Marceau.*	
Guegnen (François)	1122 B 35	17 novembre 1944.	C. F. M. Pont-Réan.	
Breiner (Jean)	1177 B 35	17 novembre 1944.	*Richelieu.*	
Biolet (Adrien)	1337 C 35	17 novembre 1944.	*Châteaurenault.*	
Rapeau (Lucien)	378 L 38	26 novembre 1944.	*Algérien.*	
Gouill (Etienne)	1141 B 31	28 novembre 1944.	A. C. Toulon.	
Le Bon (Jean)	2116 B 31	28 novembre 1944.	Disponible Cherbourg.	
Munsch (Camille)	1171 T 32	28 novembre 1944.	Cercles foyers Cherbourg.	
Thepaut (Herve)	2610 B 32	28 novembre 1944.	*Jean-Bart.*	
Broudic (Jean)	2534 B 34	28 novembre 1944.	E. A. M. F. Toulon.	
Pondaven (Hervé)	2162 B 35	28 novembre 1944.	*Emile-Bertin.*	
Grall (Albert)	258 B 37	28 novembre 1944.	A. C. Toulon.	
Lamoureux (Moise)	21 R 37	28 novembre 1944.	*Montcalm.*	
Lamoureux (Gaston)	22 R 37	28 novembre 1944.	*Gloire.*	
Le Berre (Pierre)	873 B 37	28 novembre 1944.	*Guichen.*	
Saout (François)	1368 B 30	30 novembre 1944.	*Triomphant.*	
Diascorn (Jean)	1985 B 32	1er décembre 1944.	*Richelieu.*	
Louarn (Yves)	1154 B 35	1er décembre 1944.	Marine Paris.	
Yven (Vincent)	1801 B 36	1er décembre 1944.	Flo. II, Paris.	
Morvan (Ernest)	1926 B 32	4 décembre 1944.	C. F. A. Hourtin.	
Domalain (Joseph)	566 B 34	4 décembre 1944.	*Georges-Leygues.*	
Hirrien (Jean)	2281 B 34	4 décembre 1944.	*Emile-Bertin.*	
Bleschmidt (Georges)	614 T 37	4 décembre 1944.	*Terrible.*	
Cornic (André)	407 B 37	4 décembre 1944.	Flo. II, groupe réserve.	
Clugery (Pierre)	1200 B 38	4 décembre 1944.	*Richelieu.*	
Guise (Willy)	5341 T 38	4 décembre 1944.	C. F. M. Mimizan.	
Le Bervet (René)	3528 B 28	4 décembre 1944.	*Lorraine* (écoles).	

OPTICIENS TELEMETRISTES

Maitres principaux.

N'ayant pas fait campagne.

Loaec (Pierre)	753 B 28	26 janvier 1929.	C. F. M. Mimizan (B. M. E.).	

Premiers maitres.

N'ayant pas fait campagne.

Bourhis (François)	292 B 29	21 juillet 1931.	Ec. can. *Lorraine.*	
Dabadie (Henri)	285 R 32	1er octobre 1933.	*Emile-Bertin.*	

Maitres.

Ayant fait campagne.

Segalen (Paul)	131065 II	30 décembre 1930.	C. F. A. Hourtin.	
Uhl (Otton)	448 T 29	5 septembre 1937.	D. C. A. N. Toulon.	
Schlupp (Joseph)	1629 27 1	22 juillet 1938.	D. C. A. N. Toulon.	
Appery (Goulven)	1291 B 31	16 novembre 1941.	C. F. M. Mimizan.	

Seconds maitres.

Ayant fait campagne.

Caradec (Jean)	1815 B 31	17 juin 1939.	C. F. M. Mimizan.	
Burel (François)	2205 B 32	9 novembre 1941.	Disponible Brest.	
Hamon (Yves)	279 B 32	15 décembre 1941.	*Châteaurenault.*	
Ollivier (Yves)	1981 B 34	1er février 1942.	*Marceau.*	
Appery (Jean)	1609 B 34	25 février 1942.	E. A. M. F. Toulon.	
Goettelmann (Paul)	3177 T 36	26 octobre 1944.	F. M. Rhin.	
Moullec (Marcel)	3175 B 34	2 novembre 1944.	C. F. M. Pont-Réan.	
Pirot (Marc)	1020 L 36	26 novembre 1944.	*Lorraine.*	
Ollivier (René)	292 B 36	4 décembre 1944.	Disponible Brest.	

NOMS ET PRENOMS	MATRICULES	DATE D'ENTRÉE au service ou date de rentrée dans la métropole	AFFECTATIONS	OBSERVATIONS
ARMURIERS				
Maîtres principaux.				
Ayant fait campagne.				
Lunven (Martial)	129109 H	2 juin 1926.	D. C. A. N. Toulon.	
Abhamon (Jean)	131403 H	1er octobre 1937.	Marine Paris (C. St-Etienne).	
Premiers maîtres.				
N'ayant pas fait campagne.				
Collin (André)	1751 27 H	1er octobre 1928.	Marine Paris.	
Bachelot (Pierre)	3743 27 H	14 janvier 1937.	Disponible Brest.	
Ayant fait campagne.				
Le Guen (André)	130 493 H	13 juin 1933.	Ecole des Bormettes.	
Madec (Yves)	129 652 H	1er septembre 1933.	Marine Paris.	
Le Gall (René)	712 26 H	16 septembre 1933.	Ecole des Bormettes.	
Maîtres.				
Ayant fait campagne.				
Parent (Georges)	4627 C 28	2 septembre 1939.	E. A. M. F. Toulon.	
Baillez (Pierre)	4637 C 28	29 octobre 1941	D. C. A. N. Bizerte.	T. D.
Berthou (François)	2307 B 32	16 novembre 1941.	Fonderie Ruelle.	
Montfort (Jean)	2286 B 31	1er décembre 1941.	E. A. C. Bormettes.	
Bourvon (Marcel)	130 398 H	24 mars 1943.	*Richelieu.*	
Keriel (Pierre)	1124 27 III	9 avril 1944.	D. C. A. N. Lorient.	
Seconds maîtres.				
N'ayant pas fait campagne.				
Vieulle (Paul)	1298 R 32	1er février 1934.	Cours B. S.	T. D.
Rost (Maurice)	515 B 37	16 février 1937.	B. A. N. Karouba.	T. D.
Bertrand (Raoul)	3440 T 37	9 septembre 1937.	B. A. N. Kouribga.	T. D.
Boucher (Théophile)	703 L 38	5 avril 1938.	Ecole des Bormettes.	Pas Indochine.
Personnic (Joseph)	379 L 33	1er octobre 1939.	*Lorraine* (écoles).	
Danielou (Jean)	3600 B 38	14 janvier 1940.	Ecole des Bormettes.	
Laurent (Emile)	622 L 36	1er avril 1940.	B. A. N. Aspretto.	
Guyomar (Jean)	3214 T 38	16 juin 1940.	Ecole des Bormettes.	
Le Maout (Louis)	4082 B 35	1er avril 1941.	Marine Allemagne.	
Royant (Jean)	1729 L 38	19 avril 1942.	*Montcalm.*	
Montoriol (Michel)	1309 R 37	1er août 1942.	E. A. M. F. Toulon.	
Lecuziat (Claude)	3158 T 37	11 novembre 1942.	*Montcalm.*	
Kerlan (Pierre)	4052 B 35	1er avril 1944.	C. I. O. A. Arzew.	T. D.
Minier (Maurice)	1427 L 38	13 mars 1945.	Ecole des Bormettes.	
FUSILIERS				
Maîtres principaux.				
Ayant fait campagne.				
Omnes (Louis)	120 771 H	1er janvier 1932.	Dépôt de Cherbourg (cadre).	
Le Doujet (Jean)	37 295 III	7 mai 1938.	C. F. M. Mimizan.	
Le Gall (François)	4436 26 H	25 avril 1942.	B. A. N. Cuers.	
Nea (Jean)	177 26 H	8 juillet 1943.	C. F. M. Mimizan.	
Premiers maîtres.				
N'ayant pas fait campagne.				
Beullier (Germain)	1629 B 30	23 août 1933.	Marine Paris.	
Guezennec (Charles)	2538 B 31	1er mars 1935.	Disponible Brest.	
Michel (Paul)	2797 B 36	6 février 1937.	Centre Siroco.	T. D.
Ayant fait campagne.				
Cornet (Eugène)	18 24 V	2 septembre 1932.	U. M. Oran.	T. D.
Samzun (Lucien)	230 27 III	13 mars 1935.	Centre Siroco.	T. D.
Hacquard (Louis)	1595 T 33	23 janvier 1937.	U. M. Casablanca.	T. D.
Saillet (Félix)	71 762 I	11 septembre 1937.	C. I. O. A. Arzew.	T. D.
Berger (Alfred)	3602 C 29	18 août 1939.	D. P. Sidi Abdallah.	T. D.
Le Cossec (Christophe)	4106 27 H	14 février 1941	Disponible Brest.	
Guinvarch (Raymond)	2383 B 31	1er février 1942.	*Arromanches.*	
Leininger (Georges)	2784 C 28	29 mars 1943.	Centre Siroco.	T. D.
Le Bonnec (Alexis)	1066 L 29	1er avril 1943.	Centre Siroco.	T. D.
Horellou (Joseph)	4131 B 30	29 décembre 1943.	Ecole des mousses.	
Adelin (Antoine)	129 646 H	1er juillet 1944.	Marine Paris.	
Pen (Jean)	2708 B 29	1er juillet 1944.	Dépôt Brest (cadre).	
Le Gentil (Lucien)	16 B 35	1er juillet 1944.	C. F. M. Mimizan.	

NOMS ET PRENOMS	MATRICULES	DATE D'ENTRÉE au service ou date de rentrée dans la métropole	AFFECTATIONS	OBSERVATIONS
Maîtres.				
N'ayant pas fait campagne.				
Zimmermann (Joseph)	4165 C 29	7 novembre 1929.	Cours des gradés.	T. D.
Ayant fait campagne.				
Le Vourch (Jean)	4269 B 28	1er décembre 1931.	U. M. Baie Ponty.	T. D.
L'Yver (Joseph)	2363 B 31	6 juillet 1934.	Disponible Brest.	
Gac (Jean)	608 27 II	2 juin 1936.	Disponible Toulon.	
Rannou (Pierre)	2403 B 31	1er décembre 1936.	Frégate *Mermoz.*	T. D.
Feat (Jean)	581 B 34	21 juin 1937.	*Jean-Bart.*	
Le Fessant (Albert)	241 B 30	2 juillet 1938.	Disponible Brest.	
Muller (Albert)	1166 T 32	1er septembre 1941.	Disponible Toulon.	
Coum (Jean)	1691 B 32	6 juillet 1942.	*Dixmude.*	
Kerdraon (Jean)	2635 B 32	7 juillet 1942.	Disponible Brest.	
Le Borgne (Roger)	2579 B 36	2 août 1942.	*Algérien.*	
Le Gloahec (Alfred)	377 L 39	27 août 1942.	Disponible Brest.	
Le Roy (Jean)	712 B 31	20 octobre 1942.	B. E. Lartigue.	T. D.
Ponthou (Jean)	3222 [illegible] 32	28 septembre 1943.	C. F. M. Pont-Réan.	
Navarre (Pierre)	1180 A 36	16 novembre 1943.	*Marceau.*	
Mées (Marcel)	240 T 29	1er janvier 1944.	Marine Allemagne.	
Abyven (Marcel)	1916 B 31	1er avril 1944.	D. P. Cherbourg.	
Seconds maîtres (n'appartenant pas au cadre spécial).				
N'ayant pas fait campagne.				
Prin (Roland)	4711 C 38	1er juillet 1939.	Cours des gradés.	T. D.
Stephan (Alain)	480 B 38	4 juillet 1941.	Cours des gradés.	T. D.
Arrizabalaga (Gonzague)	242 Cas. 43	18 juin 1946.	C. I. O. A. Arzew.	T. D.
Ayant fait campagne.				
Maréchal (Pierre)	3814 26 II	16 juin 1937.	Centre Siroco.	T. D.
Ferry (Jules)	811 T 34	16 décembre 1940.	Centre Siroco.	T. D.
Le Du (François)	931 B 31	1er juillet 1944.	Disponible Brest.	
Melero (Adrien)	1 Biz. 28	7 septembre 1944.	U. M. Oran.	T. D.
Gollas (André)	290 B 34	1er octobre 1944.	B. A. N. Agadir.	T. D.
Nieppe (Robert)	2825 C 37	26 octobre 1944.	C. F. M. Pont-Réan.	
Lalère (Louis)	974 L 38	28 novembre 1944.	*Vire.*	
Lucas (Joseph)	2986 B 38	28 novembre 1944.	École T. E. R. Toulon.	
Merour (Jean)	465 B 37	1er décembre 1944.	D. P. Sidi-Abdallah.	T. D.
Lesprit (Louis)	1602 C 35	4 décembre 1944.	Centre Siroco.	T. D.
Sudrat (Marie)	626 R 35	5 décembre 1944.	C. E. Saint-Raphaël.	
Queffelec (Louis)	1734 B 35	9 décembre 1944.	B. A. N. Hyères.	
Evenno (Ange)	1677 L 35	9 décembre 1944.	B. A. N. Agadir.	T. D.
Lamy (Raymond)	2473 C 36	10 décembre 1944.	Dépôt Cherbourg (cadre).	
Rosely (Jean)	153 R 36	15 décembre 1944.	S. M. E. R. Rochefort.	
Quinquis (Raymond)	399 L 34	25 décembre 1944.	Disponible Brest.	
Chentil (Hervé)	366 B 37	26 décembre 1944.	*Jean-Bart.*	
Bargain (Corentin)	2371 B 32	31 décembre 1944.	B. A. N. Port-Lyautey	T. D.
Bodeven (Adrien)	247 L 35	31 décembre 1944.	D. P. Toulon.	
Blondin (Jean)	807 R 35	31 décembre 1944.	*Lorraine* (écoles).	
Daniel (Raymond)	725 B 37	31 décembre 1944.	*Emile-Bertin*	
Pellen (Joseph)	4011 B 30	1er janvier 1945.	Dépôt Toulon (cadre).	
Ragout (René)	129 C 32	1er janvier 1945.	U. M. Baie Ponty.	T. D.
Chentil (Ildut)	1120 B 36	1er janvier 1945.	Ecole T. E. R. Oran.	T. D.
Rey (Marcel)	1572 T 37	1er janvier 1945.	Marine Allemagne.	
Guennec (Yves)	3814 B 30	8 février 1945.	Disponible Brest.	
Salliou (Francis)	3796 B 37	10 mars 1945.	Dépôt Toulon (cadre).	
Fave (Jean)	837 B 35	25 mars 1945.	S. M. E. R. Rochefort.	
Divard (Ernest)	1419 B 38	31 mars 1945.	Ecole des mousses.	
Brauer (Joseph)	617 T 34	5 mai 1945.	Marine Allemagne.	
Moal (Henri)	905 B 31	28 mai 1945.	Dépôt Brest (cadre).	
Hamon (Jean)	485 B 31	1er juin 1945.	Flo II Paris.	
Briano (Joseph)	268 L 36	1er juin 1945.	B. A. N. Port-Lyautey.	T. D.
Le Naour (Joseph)	1070 B 37	20 juin 1945.	C. F. M. Pont-Réan.	
Nogaro (Joseph)	307 R 32	27 juin 1945.	C. F. A. Hourtin.	
Le Bihan (Joseph)	3257 B 36	28 juin 1945.	C. F. M. Mimizan.	
Le Marouille (Louis)	278 L 30	1er juillet 1945.	B. A. N. Kouribga.	T. D.
Le Sann (Albert)	708 B 34	1er juillet 1945.	B. E. Lartigue.	T. D.
Lamy (Alexis)	3163 B 37	1er juillet 1945.	S. M. E. R. Rochefort.	
Seconds maîtres (cadre spécial).				
N'ayant pas fait campagne.				
Ramonet (Auguste)	3245 B 36	4 août 1938.	Centre Siroco.	T. D.
Cadou (Lucien)	2981 T 41	10 avril 1941.	C. I. O. A. Arzew.	T. D.
Le Moigne (Marcel)	137 T 44	20 juin 1941.	Centre Siroco	T. D.
Guivarch (Olivier)	1106 Cas 43	6 juillet 1944.	C. F. M. Mimizan.	
Guillerm (Yves)	8138 T 42	27 avril 1945.	Centre Siroco.	T. D.
Hans (René)	10 611 T 45	30 novembre 1945.	Commando Hubert.	
Raufaste (Jean)	8406 T 42	11 mars 1946.	Compagnie garde Brest.	
Richard (Maurice)	8938 T 42	7 juillet 1949.	U. M. Baie Ponty.	T. D.

NOMS ET PRÉNOMS	MATRICULES	DATE D'ENTRÉE au service ou date de rentrée dans la métropole.	AFFECTATIONS	OBSERVATIONS
		Ayant fait campagne.		
Fraval (Gildas)	842 L 31	19 octobre 1938	Centre Siroco.	T. D.
Bernard (Guy)	3656 T 32	1er septembre 1941.	Centre Siroco.	T. D.
Saux (Roger)	1837 T 38	31 décembre 1944.	E. A. M. F. Toulon.	
Le Delliou (Marcel)	389 B 39	15 novembre 1942.	B. E. Lartigue.	T. D.
Boussard (Désiré)	3129 B 37	1er mars 1943.	Centre Siroco.	T. D.
Simon (Gabriel)	2727 B 35	1er octobre 1944.	Disponible Brest.	
Simon (Jean)	3995 B 39	1er octobre 1944.	E. M. 3e région.	T. D.
Capitaine (Jean)	890 B 37	22 octobre 1944.	Centre Siroco.	
Gardunel (François)	882 B 35	26 octobre 1944.	Disponible Brest.	T. D.
Madec (Alexandre)	883 B 38	28 novembre 1944.	Cours B. S.	
Simon (Marceau)	1652 C 38	4 décembre 1944.	*Gloire.*	
Gramoulle (Célestin)	1392 B 39	4 décembre 1944.	Centre Siroco.	T. D.
Le Borgne (Jean)	835 B 37	15 décembre 1944.	*Laïta.*	
Domet (Constant)	735 L 39	20 décembre 1944.	Cours B. S.	T. D.
Harnwell (Robert)	4749 T 36	26 décembre 1944.	Ecole Bormettes.	
Hautmann (Emile)	1959 T 39	26 décembre 1944.	Centre Siroco.	T. D.
Le Morillon (Roger)	319 L 33	31 décembre 1944.	Disponible Brest.	
Jean (Alexandre)	334 B 36	31 décembre 1944.	Ecole des électriciens.	
Delattre (Jean)	876 C 37	31 décembre 1944.	Centre Siroco.	T. D.
Mahé (Pierre)	1600 B 33	1er avril 1945	Centre Siroco.	T. D.
Cloarec (Didier)	1745 B 40	22 avril 1945.	*Richelieu.*	
Le Roux (Louis)	637 L 38	26 avril 1945.	C. F. A. Hourtin.	
Quere (Jean)	1975 B 40	26 avril 1945.	*Richelieu.*	
Contasso (Roland)	1762 R 39	26 avril 1945.	*Lorraine* (Ecoles).	
Le Masson (Roland)	1904 C 39	13 mars 1945.	*Gloire.*	
Bissonnier (Louis)	2777 B 36	26 mars 1945.	*Gloire.*	
Kerdraon (Jean)	693 B 39	1er juin 1945.	*Jean-Bart.*	
Uguen (Louis)	10 411 T 41	1er juin 1945.	*Richelieu.*	
Abraham (Jean)	3779 B 37	11 juin 1945.	C. F. I. Sidi-Abdallah.	T. D.
Mevel (Jean)	54 B 35	23 juin 1945.	Ecole des pupilles.	
Guillaume (Célestin)	1393 B 36	15 juillet 1945.	*Emile-Bertin.*	
		CLAIRONS		
		Seconds maitres.		
		N'ayant pas fait campagne.		
Georgelin (Jean)	2188 B 33	22 novembre 1933.	Disponible Toulon.	
Lessard (Jean)	853 B 33	11 janvier 1937	*Gloire.*	

Tour de départ en campagne des officiers mariniers torpilleurs, électriciens, radiotélégraphistes, transfilistes.

NOMS ET PRÉNOMS	MATRICULES	DATE D'ENTRÉE au service ou date de rentrée dans la métropole.	AFFECTATIONS	OBSERVATIONS
		TORPILLEURS		
		Maitres principaux.		
		N'ayant pas fait campagne.		
Corre (Toussaint)	126107 2	1er juin 1922.	B. M. M. Brest.	
		Premiers maitres.		
		N'ayant pas fait campagne.		
Bodilis (Jean)	125607 2	2 septembre 1924.	C. Drag. Lorient.	
Courtes (Laurent)	3169 26 II	1er février 1930.	Sous-marin *L'Africaine.*	T. D.
Le Brocher (Jean)	2342 26 II	1er avril 1931.	F. A. M. F. Toulon.	
Prual (Pierre)	849 27 II	13 juillet 1931.	Marine Paris.	
Mullet (Auguste)	3024 25 I	1er décembre 1931.	*Arromanches.*	
		Maitres.		
		N'ayant pas fait campagne.		
Gicquel (Mathurin)	42 26 III	1er octobre 1926.	S. L. O. M. Rochefort.	
Cohat (Jean)	207 27 II	1er octobre 1928.	U. M. Marseille.	
Le Calvez (Paul)	3136 B 28	1er mars 1929.	Ce garde Brest.	
Goasguen (Jean)	1139 B 30	25 mars 1930.	Ce garde Sidi-Abdallah	T. D.
Le Borgne (Albert)	1717 B 30	6 mai 1930.	*Châteaurenault.*	

NOMS ET PRÉNOMS	MATRICULE	DATE D'ENTRÉE au service ou date de rentrée dans la métropole.	AFFECTATIONS	OBSERVATIONS
Seconds maîtres.				
N'ayant pas fait campagne.				
Marzin (Raphaël)	1378 B 30	28 février 1931.	C. Drag. Brest.	
Ango (André)	610 B 30	13 mars 1935.	B. L. Lartigue.	T. D.
Le Bellegard (Jean)	1746 B 29	3 juillet 1935.	A. M. T. Brest.	
Mayeux (Georges)	1044 B 30	11 juillet 1935.	B. M. M. Bizerte.	T. D.
Denes (Pierre)	48 B 34	1er avril 1935.	*Hova.*	
Riou (Francis)	2150 B 35	8 juillet 1935.	*Sénégalais.*	
Sohrault (Charles)	3615 T 34	1er octobre 1935.	*Lorraine.*	
Gueho (Louis)	155 L 36	6 janvier 1936.	*Emile-Bertin.*	
Sebillote (René)	2725 T 35	1er avril 1936.	*Triomphant.*	
ELECTRICIENS				
Maîtres principaux.				
Ayant fait campagne.				
Marc (Louis)	120772 2	29 mai 1928.	A. F. Brest.	
Keroudean (Pierre)	128149 2	21 mai 1940.	*Arromanches.*	
Premiers maîtres.				
N'ayant pas fait campagne.				
Salaun (Pierre)	3853 B 28	1er juillet 1931.	B. M. P. Marseille.	
Ayant fait campagne.				
Gourvenec (Robert)	128985 2	20 février 1931.	B. A. N. Port-Lautey.	T. D.
Le Goff (René)	128943 2	23 octobre 1934.	*Richelieu.*	
Thomas (Pierre)	128687 2	7 juin 1939.	Sous-marin *La Créole.*	T. D.
Le Fouler (René)	2715 27 2	2 septembre 1941.	Marine Paris.	
Kerdoncuff (Jean)	1523 25 2	1er février 1943.	*Marceau.*	
Mallou (Pierre)	481 R 30	29 août 1941.	*Châteaurenault.*	
Maîtres.				
N'ayant pas fait campagne.				
Dhoually (Elisée)	2821 B 30	22 janvier 1936.	*Volontaire.*	T. D.
Ayant fait campagne.				
Guiomarch (Jean)	185 R 35	10 octobre 1941.	*Jean-Bart.*	
Le Licon (Paul)	3114 26 H	25 juin 1943.	*Mermoz.*	T. D.
Sinnes (Ernest)	497 27 H	10 octobre 1941.	Sous-marin *Astrée.*	T. D.
Le Roux (Jean)	2326 26 H	14 octobre 1941.	A. M. F. Brest.	
Bon (Jean)	2784 B 33	20 octobre 1941.	*Somali.*	
Ollivier (Guillaume)	887 L 30	4 décembre 1941.	Gr. C. T. réserve Cherbourg.	
Nicolas (Léon)	3327 B 31	15 décembre 1941.	Sous-marin *Commandant-Bouan.*	T. D.
Castillon (Alfred)	68 Biz. 36	20 décembre 1941.	Ecole des électriciens.	
Trelhu (Joseph)	2760 B 37	26 décembre 1941.	*Alsacien.*	
Gouriou (Guillaume)	126 411 H	31 décembre 1941.	Centre auto Tunisie.	T. D.
Le Meur (Paul)	3169 25 H	31 décembre 1941.	Centre sous-marins Lorient.	
Faillard (Jean)	2224 27 H	31 décembre 1941.	*Gustave-Zédé.*	
Le Ven (Joseph)	4149 B 29	31 décembre 1941.	*Amarante.*	
Lesert (Louis)	345 C 32	31 décembre 1941.	C. A. M. Paris.	
Roignant (Joseph)	2595 B 34	31 décembre 1941.	Ecole navale.	
Jacquinet (Louis)	3033 B 37	31 décembre 1941.	*Montcalm.*	
Avril (Gaston)	46 26 H	1er janvier 1945.	A. M. F. Brest.	
Queran (François)	2094 B 31	1er janvier 1945.	Ecole des électriciens.	
Cann (Samuel)	3170 25 H	23 janvier 1945.	*Basilic.*	
Seconds maîtres.				
N'ayant pas fait campagne.				
Prigent (Yves)	1897 B 35	17 septembre 1936.	*Laplace.*	T. D.
Le Falher (Gustave)	559 L 38	13 juillet 1939.	B. A. N. Karouba.	T. D.
Hamon (Yves)	1901 B 36	3 novembre 1940.	*Grenadier.*	
Roumieu (André)	3136 T 36	14 janvier 1941.	Disp. Toulon.	
Le Gac (André)	1229 B 40	1er juillet 1941.	*Armoise.*	
Seveon (Pierre)	863 B 36	1er août 1941.	*Ingénieur-hydrographe-Nicolas.*	
Le Goff (Jean)	1459 L 38	26 août 1941.	Sous-marin *Le Glorieux.*	T. D.
Canevet (René)	772 B 37	26 octobre 1941.	*Jean-Bart.*	
Coadalan (Joseph)	1145 B 40	1er novembre 1941.	*Fantasque.*	
Rosec (Maurice)	3909 B 39	4 décembre 1941.	A. E. Khouribga.	T. D.
Coulmeau (Robert)	33 R 34	6 décembre 1941.	Cours B. S.	T. D.
Maillet (Jacques)	1947 R 38	16 septembre 1943.	*Hova.*	
Robert (Julien)	407 R 39	27 septembre 1943.	Ecole des électriciens.	
Lambert (Louis)	1435 L 37	6 février 1944.	Ecole des électriciens.	
Caer (Hervé)	95 B 44	5 décembre 1944.	Ecole des électriciens.	
Rougnant (Joseph)	10698 T 41	14 janvier 1946.	A. M. F. Toulon.	
Furaut (Joseph)	8926 B 45	1er octobre 1946.	Ecole des électriciens.	
Le Moal (Yves)	8942 B 45	1er octobre 1946.	*Sénégalais.*	
Fegeant (Pierre)	378 B 38	2 octobre 1946.	*Dixmude.*	
Delamare (Robert)	4726 T 45	1er juin 1948.	*Guichen.*	
Guillou (Maurice)	8932 B 45	1er juin 1948.	*Guichen.*	
Moro (François)	6584 T 42	27 novembre 1948.	Ecole T. E. R. Toulon.	

NOMS ET PRÉNOMS	MATRICULES	DATE D'ENTRÉE au service ou date de rentrée dans la métropole.	AFFECTATIONS	OBSERVATIONS
		Ayant fait campagne.		
Autret (Laurent)	130 944 H	1er novembre 1929.	*Scorpion.*	
Le Fevre (Maurice)	2927 C 33	21 juin 1938.	*La Découverte.*	
Madec (Jean)	2694 B 32	9 août 1938.	*Marocain.*	
Nivet (Pierre)	1714 B 30	22 juillet 1939.	Cours gradés.	T. D.
Gros (Roger)	489 R 33	13 novembre 1939.	C. F. Bormettes.	
Baumard (Georges)	1456 L 38	18 septembre 1941.	*Richelieu.*	
		RADIOTELEGRAPHISTES		
		Maîtres principaux.		
		Ayant fait campagne.		
Mens (Main)	86706 5	25 septembre 1942.	Disponible Brest.	
		Premiers maîtres.		
		Ayant fait campagne.		
Lacaste (Jean)	360 R 28	20 mai 1942.	Cours perfectionnement O. E.	T. D.
Le Baut (Jérôme)	1185 27 2	31 octobre 1944.	Marine Paris.	
Heraudeau (Marcel)	988 R 28	10 novembre 1944.	Marine Casablanca.	T. D.
Courant (Joseph)	1052 25 2	14 novembre 1944.	B. A. N. Hyères.	
Guillamet (Isidore)	1318 B 29	22 janvier 1945.	*Gloire.*	
Yannou (Corentin)	2589 B 31	22 mars 1945.	B. A. N. Kafouba.	T. D.
Ame (Emmanuel)	3875 27 2	1er juin 1945.	Service T. E. R. Oran.	T. D.
Lamendour (Jean)	838 26 2	18 juin 1945.	Disponible Brest.	
Castel (François)	543 24 2	10 juillet 1945.	Service T. E. R. Bizerte.	T. D.
Kerrien (François)	914 27 2	19 juillet 1945.	*Georges-Leygues.*	
Michaux (Yves)	761 25 2	1er septembre 1945.	Service T. E. R. Cherbourg.	
Helies (Louis)	3357 26 2	1er septembre 1945.	Marine Boulogne.	
Kerboul (François)	3301 27 2	1er septembre 1945.	Marine Alger.	T. D.
Le Moal (Joseph)	2441 26 2	26 septembre 1945.	Service T. E. R. Toulon.	
		Maîtres.		
		Ayant fait campagne.		
Texier (Lucien)	1306 B 28	1er mars 1937.	B. A. N. Port-Lyautey.	T. D.
Lemoine (André)	3518 B 37	15 août 1944.	Service T. E. R. Alger	T. D.
Le Treut (Pierre)	526 B 32	12 octobre 1944.	Cours B. S.	T. D.
Maze (Yves)	3168 25 2	24 novembre 1944.	Sous-marin *Mille.*	T. D.
Abgrall (Jean)	118 24 2	31 décembre 1944.	Sous-marin *Commandant Bouan.*	T. D.
Guennou (Claude)	1140 27 2	31 décembre 1944.	Sous-marin *Junon.*	T. D.
Moalic (Joseph)	942 T 30	31 décembre 1944.	Sous-marin *L'Africaine.*	T. D.
Hamelin (Pierre)	1091 T 39	31 décembre 1944.	Service T. E. R. Oran.	T. D.
Hamon (Pierre)	600 B 30	1er avril 1945.	Disponible Brest.	
Marfisi (François)	260 2 T 31	19 mai 1945.	Ecole T. E. R. Toulon.	
Le Roux (Yves)	930 B 28	28 mai 1945.	E. M. Marine Tunisie.	T. D.
Gouillou (Jean)	2529 B 34	1er juillet 1945.	E. M. Al. Europe occidentale.	
Bruat (Stanislas)	2502 B 28	9 juillet 1945.	*Dixmude.*	
Roudaut (Raymond)	2099 B 33	15 juillet 1945.	*Mernoz.*	T. D.
Léon (Alain)	3588 B 28	20 juillet 1945.	*Marceau.*	
Bernard (Jean)	308 B 34	25 août 1945.	Service T. E. R. Brest.	
Maguet (François)	63556 1	1er septembre 1945.	B. A. N. Saint-Raphaël.	
Cesson (Jean)	1875 B 30	1er septembre 1945.	Service T. E. R. Cherbourg.	
Thomas (Pierre)	946 B 29	15 septembre 1945.	Flottille 4 F.	
Stephant (René)	649 26 2	20 septembre 1945.	Service T. E. R. Bizerte.	T. D.
Le Duff (François)	3636 B 35	1er novembre 1945.	*Georges-Leygues.*	
Morvan (Jean)	129742 2	21 novembre 1945.	Marine Casablanca.	T. D.
Le Duc (Hyacinthe)	1014 L 29	21 novembre 1945.	B. A. N. Hourtin.	
Colin (René)	4302 B 30	10 janvier 1946.	Service T. E. R. Toulon.	
Salaun (Jacques)	3262 B 29	20 janvier 1946.	Flo. II.	
Frin (Pierre)	1737 B 28	25 février 1946.	Service T. E. R. Rochefort.	
Le Voguer (François)	2885 26 2	7 mars 1946.	*Fantasque.*	
		Seconds maîtres.		
		N'ayant pas fait campagne.		
Baron (Jean)	764 B 38	30 juillet 1941.	*Franc-Tireur.*	T. D.
Grandvalet (Jean)	8069 T 42	23 juin 1942.	Disponible Cherbourg.	
Le Bervet (André)	527 Cas 44	1er mars 1945.	Service T. E. R. Casablanca.	T. D.
Doare (Albert)	8971 B 45	1er octobre 1946.	*Algérien.*	
Lamoureux (Lionel)	1152 T 45	16 mai 1947.	*Rusé.*	T. D.
Bonnet (Marcel)	724 T 44	16 août 1948.	Service T. E. R. Oran.	T. D.
Bohée (Jacques)	6878 C 45	7 septembre 1948.	Service T. E. R. Alger.	T. D.
Toubert (Lucien)	1168 R 45	4 avril 1949.	Sous-marin *Mille.*	T. D.

NOMS ET PRÉNOMS	MATRICULES	DATE D'ENTRÉE au service ou date de rentrée dans la métropole.	AFFECTATIONS	OBSERVATIONS
		Ayant fait campagne.		
Miossec (Yves)	2590 B 35	20 avril 1941.	B. A. N. Agadir.	T. D.
Chenu (René)	4338 T 37	1er octobre 1942.	E. M. aéro Algérie.	T. D.
Nicolas (François)	3314 B 35	1er juillet 1944.	Service T. E. R. Bizerte.	T. D.
Lammer (Marcel)	3273 B 35	23 novembre 1944.	Service T. E. R. Bizerte.	T. D.
Keravec (Pierre)	670 B 36	19 décembre 1944.	*Cimeterre.*	T. D.
Le Moigne (Georges)	3308 B 35	20 décembre 1944.	Sous-marin *2518.*	T. D.
Lagadec (Yves)	1801 B 40	11 février 1945.	E. M. marine Alger.	T. D.
Darasse (Henri)	1287 T 36	10 mars 1945.	Cours gradés.	T. D.
Sciboz (Max)	1691 T 39	1er avril 1945.	Service T. E. R. Oran.	T. D.
Renaud (Robert)	2026 T 42	2 mai 1945.	Service T. E. R. Alger.	T. D.
Babouard (Robert)	33 R 37	5 mai 1945.	*Emile-Bertin.*	
Lalelous (André)	411 L 37	5 juin 1945.	B. A. N. Lartigue.	T. D.
Leleu (Lucien)	1603 C 38	20 septembre 1945.	Sous-marin *Blaison.*	T. D.
Rouille (Joseph)	1370 B 37	9 décembre 1945.	C. I. O. A. Arzew.	T. D.
Barbian (Jean)	1590 T 35	27 décembre 1945.	B. A. N. Aspretto.	
Calvez (François)	244 R 37	31 décembre 1945.	Cours B. S.	T. D.
Metivier (Pierre)	628 R 36	12 février 1946.	B. A. N. Saint-Mandrier.	
Deuff (Albert)	3188 B 36	7 mars 1946.	Marine Paris.	
Junca (Henri)	213 R 37	7 mars 1946.	Sous-marin *Astrée.*	T. D.
Giblas (Raymond)	702 T 37	7 mars 1946.	*Gloire.*	
Castel (Jean)	665 B 30	24 mars 1946.	*Coutelas.*	
Ferezou (Jean)	1770 B 35	24 mars 1946.	Marine Alger.	T. D.
More (Jean)	1467 B 36	24 mars 1946.	Cours B. S.	T. D.
Labat (Roger)	1258 B 39	8 avril 1946.	Service T. L. R. Toulon.	
Glehen (Jean)	3224 B 36	19 avril 1946.	Marine Paris.	
Le Goff (Joseph)	3228 B 36	19 avril 1946.	Service T. E. R. Casablanca.	T. D.
Matelot (Victor)	134 L 39	28 avril 1946.	Cours B. S.	T. D.
Burot (Lucien)	659 T 34	28 avril 1946.	*Montcalm.*	
Piriou (Emile)	1016 B 37	1er mai 1946.	*Ingénieur-Hydrographe-Nicolas.*	
Kerzerho (Pierre)	350 L 38	10 mai 1946.	Service T. E. R. Casablanca.	T. D.
Bataille (Jean)	146 C 37	17 mai 1946.	Service T. E. R. Toulon.	
Perros (Jean)	293 B 35	9 juin 1946.	Service T. E. R. Brest.	
Larrivain (Yves)	3340 B 34	16 juin 1946.	*Le Terrible.*	
Guegan (Hyacinthe)	302 B 34	10 août 1946.	*Tonkinois.*	Pas Indochine.
Blanc (Marius)	977 T 44	20 août 1946.	B. A. N. Port-Lyautey.	T. D.
Lebrun (Roger)	3088 C 44	20 août 1946.	Marine Paris.	
Chabert (Girard)	783 T 37	18 septembre 1946.	*Amiral-Mouchez.*	
De Kersaudon (Jean)	8132 T 42	27 octobre 1946.	*Arromanches.*	
Couloigner (René)	1480 B 38	1er décembre 1946.	*Arromanches.*	
Berhou (Abel)	294 B 37	21 décembre 1946.	*Laplace.*	T. D.
Le Bras (Joseph)	3839 B 39	15 janvier 1947.	*Le-Verrier.*	T. D.
Noël (Corentin)	3611 B 31	1er mars 1947.	Service T. E. R. Brest.	
		TRANSFILISTES		
		Maitres principaux.		
		Ayant fait campagne.		
Bosson (François)	144 27 5	22 juin 1927.	Marine Paris.	
		Premiers maitres.		
		N'ayant pas fait campagne.		
Josse (René)	458 B 28	19 octobre 1930.	Service T. E. R. 1re région.	
Person (Albert)	2419 B 31	14 janvier 1933.	Ecole T. E. R. Toulon.	
		Maitres.		
		N'ayant pas fait campagne.		
Bourelly (Camille)	2982 T 34	14 décembre 1939.	Marine Paris.	
		Ayant fait campagne.		
Guivharch (Eugène)	128 Biz. 30	9 juin 1934.	E. M. Lorient.	
Briand (Henri)	56 28 II	1er octobre 1938.	Service T. E. R. Oran.	T. D.
Bourdillon (Emile)	276 B 35	1er novembre 1938.	*Gloire.*	
		Seconds maitres.		
		N'ayant pas fait campagne.		
Le Goff (Gustave)	2990 B 34	15 juillet 1936.	Service T. E. R. 1re région.	
Lobez (Joseph)	378 C 37	1er octobre 1938.	Marine Paris.	
Le Gall (Marcel)	1143 B 39	17 avril 1939.	Marine Paris.	
Ducreux (Marcel)	351 T 41	19 mars 1941.	Cours B. S.	T. D.
Mathieu (Maurice)	1381 T 41	11 avril 1941.	B. A. N. Karouba.	T. D.
Magagno (Jean)	21182 T 41	6 mai 1941.	*Montcalm.*	

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Décret autorisant l'ouverture d'un concours pour l'admission au poste d'inspecteur des monuments historiques.

Rectificatif au *Journal officiel* du 12 octobre 1949, page 10307, 2e colonne, article 4, 7e ligne, au lieu de: « avant le 1er juin 1949 », lire: « avant le 15 décembre 1949 ».

Nomination de maîtres de conférences du cadre de l'enseignement supérieur à l'étranger.

Par arrêté du 15 septembre 1949, est nommé maître de conférences du cadre de l'enseignement supérieur à l'étranger, à compter du 1er janvier 1949:

Lettres.

M. Michaud (Guy), professeur à la faculté des lettres d'Istamboul (Turquie).

Sont nommés maîtres de conférences du cadre de l'enseignement supérieur à l'étranger, à compter du 9 avril 1949:

Lettres.

M. Bonneau (Georges), directeur de l'Institut de langues et littérature de la faculté des lettres d'Ankara (Turquie).

M. Vigneron (Pierre-Robert), professeur de littérature française à l'université de Chicago (U. S. A.).

Sciences.

M. Feraud (Lucien), professeur à l'université de Genève (Suisse).

Enseignement du second degré.

Par arrêté du 5 octobre 1949, Mme Rosoor, née Ide (Simonne), professeur certifiée des lettres, est maintenue détachée auprès du ministre des affaires étrangères pour une période de cinq ans à compter du 1er octobre 1948, afin de continuer à exercer des fonctions d'enseignement en Espagne (au collège français de Valence).

Par arrêté du 5 octobre 1949, Mme Hugues, née Destrez (Anne-Thérèse), maîtresse primaire, est maintenue détachée auprès du ministre des affaires étrangères pour une période de deux ans, à compter du 1er octobre 1946, afin de continuer à exercer des fonctions d'enseignement en Angleterre (lycée français de Londres).

Par arrêté du 5 octobre 1949, M. Debrand (Roger), professeur agrégé, est maintenu à la disposition du ministre des affaires étrangères, du 15 janvier au 30 septembre 1947, pour permettre le fonctionnement de l'annexe de Montréal du collège Stanislas.

Par arrêté du 5 octobre 1949, Mme Gagnaire, née Lebon (Mireille), professeur licenciée d'histoire, est maintenue détachée auprès du ministre des affaires étrangères, pour une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1946, afin de continuer à exercer des fonctions d'enseignement en Espagne (lycée français de Madrid).

Par arrêté du 5 octobre 1949, M. Moline (Roger), professeur certifié des lettres, est maintenu à la disposition du ministre des affaires étrangères pour une période de cinq ans à compter du 1er octobre 1943 en vue d'exercer les fonctions de directeur général des écoles de la communauté israélite au Caire.

Par arrêté du 5 octobre 1949, M. Grenet (André), professeur agrégé, est maintenu à la disposition du ministre des affaires étrangères pour une période d'un an, à compter du 1er octobre 1946, en vue de permettre le fonctionnement de l'annexe de Montréal du collège Stanislas.

Par arrêté du 5 octobre 1949, M. Magnier (André), professeur agrégé de mathématiques, est maintenu à la disposition du ministre des affaires étrangères pour une période de deux ans, à compter du 1er octobre 1946, en vue de permettre le fonctionnement de l'annexe de Montréal du collège Stanislas.

Par arrêté du 5 octobre 1949, Mme Cauchy, née Ellennot d'Avignonet (Yvonne), professeur licenciée de lettres, est maintenue détachée auprès du ministre des affaires étrangères pour une nouvelle période de cinq ans, à dater rétroactivement du 1er octobre 1944 afin de continuer à exercer des fonctions d'enseignement au lycée Pocymiran, à Meknès (Maroc).

Par arrêté du 5 octobre 1949, Mlle Lagarde (Paule-Honorine), professeur agrégée d'anglais, est maintenue détachée auprès du ministre des affaires étrangères pour deux périodes successives de cinq ans, à compter respectivement des 1er octobre 1940 et 1er octobre 1945 afin de continuer à exercer des fonctions d'enseignement en Angleterre (School of Economies, Londres).

Par arrêté du 5 octobre 1949, Mme Garma, née Mas (Simone), professeur licenciée d'espagnol, est maintenue détachée auprès du ministre des affaires étrangères pour une période de cinq ans, à compter rétroactivement du 1er octobre 1946, afin de continuer des fonctions d'enseignement à l'Alliance française de Buenos-Aires (Argentine).

Par arrêté du 5 octobre 1949, Mme Simonet, née Coppola (Antoinette), professeur licenciée d'italien, est maintenue détachée auprès du ministre des affaires étrangères pour une période de cinq ans afin de continuer à exercer des fonctions d'enseignement au Maroc (lycée Lyautey, à Casablanca), à compter rétroactivement du 1er octobre 1946.

Par arrêté du 5 octobre 1949, Mlle Berthelier (Madeleine), professeur licenciée d'anglais, est maintenue détachée auprès du ministre des affaires étrangères pour une période de deux ans, à compter du 1er octobre 1947, afin de continuer à exercer les fonctions de traductrice auprès du service technique des conférences internationales, office des Nations Unies, à Genève.

Par arrêté du 5 octobre 1949, Mme Casile, née Gérard (Marie-Louise), chargée de l'enseignement du dessin, est maintenue détachée auprès du ministre des affaires étrangères, pour une nouvelle période de cinq ans, à dater du 1er octobre 1947, afin de continuer à exercer des fonctions d'enseignement au lycée de Marrakech (Maroc).

Par arrêté du 5 octobre 1949, M. Mantoux (Charles), professeur agrégé, est mis à la disposition du ministre des affaires étrangères pour une période d'un an, à compter du 1er octobre 1947, en vue de permettre le fonctionnement de l'annexe de Montréal du collège Stanislas.

Par arrêté du 5 octobre 1949, Mme Moscovitch, née Montebran (Antoinette), licenciée d'anglais, en exercice à l'étranger, est intégrée dans les cadres métropolitains de l'enseignement du second degré, en qualité de professeur licencié (cadre normal, 2e catégorie) et détachée, comme telle, auprès du ministre des affaires étrangères, pour une période allant rétroactivement du 1er octobre 1946 au 30 septembre 1947, afin d'exercer des fonctions d'enseignement au collège Marie de France à Montréal (Canada).

Le classement métropolitain de Mme Moscovitch est établi comme suit: l'ancienneté totale des services qu'elle a accomplis dans l'enseignement antérieurement au 1er octobre 1946 est fixée à 11 mois. En conséquence, elle est rangée à cette date dans la 6e classe de son cadre avec une ancienneté de 11 mois.

Mme Moscovitch est réintégrée dans les cadres métropolitains au 1er octobre 1947 et un congé sans traitement ni versement de retenues lui est accordé pour convenances personnelles à compter de cette date et jusqu'au 30 septembre 1948.

Par arrêté du 5 octobre 1949, Mlle Frances (Madeleine), professeur agrégé de philosophie (cadre normal, 5e classe), est détachée à nouveau auprès du ministre des affaires étrangères, à titre de régularisation, pour une période allant du 1er octobre 1943 au 29 février 1944 afin d'exercer les fonctions de traductrice au bureau international du travail à Montréal (Canada).

Enseignement du premier degré.

Par arrêté du 5 octobre 1949, Mlle Dussaigne (Paule), institutrice de 3e classe du département de la Seine, est maintenue pour une durée de trois ans, à compter du 1er octobre 1947, à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions de professeur au collège Marie-France à Montréal.

Par arrêté du 5 octobre 1949, M. Laboure (Jacques), instituteur de 6e classe du département de Seine-et-Oise, est mis pour une durée de trois ans, à compter du 1er octobre 1946, à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions à Oslo (Norvège).

Enseignement technique.

Par arrêté du 5 octobre 1949, M. Maigne (Pierre), directeur de collège technique (cadre supérieur, 1re classe, 4e échelon de direction), est maintenu en service détaché à la disposition du ministre des affaires étrangères en vue de continuer à exercer des fonctions d'enseignement au lycée français de Madrid, pour une période de cinq ans, à compter du 1er novembre 1944.

Par arrêté du 5 octobre 1949, les dispositions de l'arrêté du 10 mai 1948 accordant un deuxième congé pour convenances personnelles du 1er octobre 1947 au 30 septembre 1948 à Mlle Franc sont rapportées.

Mme Ladkany, née Franc (Germaine), professeur de collège technique (cadre normal, 2e catégorie, 6e classe), en congé pour convenances personnelles, est réintégrée dans ses fonctions et placée en service détaché auprès du ministre des affaires étrangères en vue d'exercer des fonctions d'enseignement en Syrie, pour une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1947.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Nomination d'un membre de la commission consultative des semences de céréales auprès du groupement national interprofessionnel des semences.

Par arrêté du 6 octobre 1949, M. Lecureur (Germain), 27, rue Jean-Jacques-Rousseau, à Paris, est nommé membre de la commission consultative des semences de céréales du groupement national interprofessionnel des semences au titre de représentant des marchands grainiers détaillants, en remplacement de M. Xavier Bernard.

Désignation du président du comité d'administration provisoire des organismes de mutualité sociale agricole de Vaucluse.

Par arrêté du 11 octobre 1949, M. Huguet, à Carpentras, est désigné comme président du comité d'administration provisoire des caisses mutuelles d'assurances sociales et d'allocations familiales agricoles du département de Vaucluse en remplacement de M. Fraisse (Marcel), décédé.

Ecole nationale des eaux et forêts.

Par arrêté en date du 1er octobre 1949:

MM. Bourgeois, contrôleur des eaux et forêts en service au Cameroun;
Dinard, contrôleur principal des eaux et forêts en service à Madagascar.
Nguyen Van Hiep, contrôleur indochinois des eaux et forêts en service au Sud-Viet-Nam

sont admis en qualité d'élèves réguliers à l'école nationale des eaux et forêts, au titre du cadre général des eaux et forêts des colonies.

Préalablement à leur admission effective à l'école nationale des eaux et forêts, MM. Bourgeois, Dinard et Nguyen Van Hiep devront, conformément aux prescriptions édictées par l'article 2 du décret du 7 août 1939, souscrire l'engagement de servir pendant un minimum de dix ans dans le cadre général des eaux et forêts des colonies.

Par arrêté en date du 1er octobre 1949, la démission d'ingénieur élève à l'école nationale des eaux et forêts, au titre du cadre forestier métropolitain et algérien, de M. Leboulleux (Jean) est acceptée.

Conformément aux prescriptions du décret du 4 octobre 1939 susvisé, M. Leboulleux devra rembourser le montant des frais de trousseau, d'entretien et d'instruction pour le temps qu'il a passé à l'école polytechnique.

Par arrêté en date du 1er octobre 1949, la démission d'ingénieur élève des eaux et forêts, au titre du cadre général des eaux et forêts des colonies, de M. Champanhet de Sarjas (Pierre-Marie-Gabriel-Tony), est acceptée à compter du 1er octobre 1949.

M. Champanhet de Sarjas est tenu de rembourser au budget de l'Etat du ministère de la France d'outre-mer, les dépenses relatives à son entretien à l'école nationale des eaux et forêts.

Eaux et forêts.

Par arrêté en date du 15 septembre 1949, les gardes domaniaux des eaux et forêts dénommés ci-après, mis à la disposition des conservateurs des eaux et forêts, sont affectés aux postes indiqués ci-dessous:

M. Coniomb (Auguste-Urbain), à la disposition du conservateur des eaux et forêts à Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône), est nommé à Bonnieux (Vaucluse), triage n° 21 de l'inspection des eaux et forêts d'Avignon.

M. Dupont (Denis), à la disposition du conservateur des eaux et forêts à Chambéry (Savoie), est nommé à Val-d'Isère (Savoie), maison forestière de Val-d'Isère, triage n° 20 de l'inspection des eaux et forêts de Moutiers.

M. George (Roger), à la disposition du conservateur des eaux et forêts à Annecy (Haute-Savoie), est nommé à Petit-Bornand (Haute-Savoie), triage n° 2 de l'inspection des eaux et forêts de Bonneville.

M. Le Marrec (Jean), à la disposition du conservateur des eaux et forêts à Mézières (Ardennes), est nommé à Saint-Rémy-en-Bouzemont (Marne), triage n° 13 de l'inspection des eaux et forêts de Châlons-sur-Marne.

M. Waroqueaux (Pierre), à la disposition du conservateur des eaux et forêts à Compiègne (Oise), est nommé à Compiègne (Oise), maison forestière de Saint-Corneille, triage n° 12 de l'inspection des eaux et forêts de Compiègne.

Par arrêté en date du 15 septembre 1949, M. Prevalet (Emile), brigadier des eaux et forêts à Taintrux (Vosges), maison forestière de Richarville, brigade n° 4 de l'inspection des eaux et forêts de Saint-Dié-Sud, non installé, est nommé à Rupt-sur-Moselle (Vosges), brigade n° 4 de l'inspection des eaux et forêts de Remiremont.

Par arrêté en date du 15 septembre 1949, M. Pinson (Jean-Paul-Fidèle), garde domanial des eaux et forêts à Saint-Prix (Seine-et-Oise), maison forestière de Bois-Corbon, non installé, est affecté aux Bréviaires (Seine-et-Oise), maison forestière de Malbranche, triage n° 6 de l'inspection des eaux et forêts de Rambouillet.

Par arrêté ministériel en date du 15 septembre 1949, M. Marchal (Jean), brigadier des eaux et forêts à Bruyères (Vosges), brigade n° 4 de l'inspection des eaux et forêts de Bruyères, non installé, est nommé, sur sa demande, à Vexaincourt (Vosges), maison forestière de Vexaincourt, brigade n° 1 de l'inspection des eaux et forêts de Saint-Dié-Nord.

La nomination primitive de ce candidat ayant été suivie d'un refus formel du poste attribué, son ancienneté dans le grade ne partira que de la date du présent arrêté s'il est suivi d'effet.

Par arrêté en date du 15 septembre 1949:

M. Liebmann (Chrétien), à Wisches (Bas-Rhin), nommé garde domanial des eaux et forêts de 6e classe à Carling (Moselle), non installé, est affecté à Saint-Avold (Moselle), triage n° 31 de l'inspection des eaux et forêts de Sarreguemines.

M. Rambaud (Gilbert), à Méandre (Isère), nommé garde domanial des eaux et forêts de 6e classe à Méandre (Isère), non installé, est affecté à Bouvante (Drôme), maison forestière de Lente, triage n° 2 de l'inspection des eaux et forêts de Valence.

M. Vallet (Maurice), à Igé (Saône-et-Loire), nommé garde domanial des eaux et forêts de 6e classe à Bissy-la-Mâconnaise (Saône-et-Loire), maison forestière de Saint-Romain, non installé, est affecté à Cluny (Saône-et-Loire), maison forestière de Bourcier, triage n° 9 de l'inspection des eaux et forêts de Mâcon.

Par arrêté en date du 15 septembre 1949, l'arrêté ministériel du 15 avril 1949 est rapporté en ce qui concerne la nomination à l'emploi de garde domanial des eaux et forêts et l'affectation en cette qualité à Poiseul-les-Saulx (Côte-d'Or) de M. Duval (Lucien-Henri), candidat civil agréé, qui renonce à cet emploi.

Ce candidat est rayé définitivement de la liste d'agrément à l'emploi de garde domanial des eaux et forêts.

Par arrêté en date du 15 septembre 1949:

Les arrêtés ministériels des 15 avril, 1er juin et 1er août 1949 sont rapportés en ce qui concerne la nomination et l'affectation en qualité de garde domanial des eaux et forêts des candidats désignés ci-après qui refusent l'affectation qui leur a été assignée:

M. Mauvais (Jean-Maurice-André), 214, rue Garibaldi, à Lyon (Rhône), affecté au Poizat (Ain), triage n° 15 de l'inspection des eaux et forêts de Nantua.

M. Blesz (Victor), à Ellewiller, par Farchwiller (Moselle), affecté à Châteauvillain (Haute-Marne), triage n° 39 de l'inspection des eaux et forêts de Chaumont-Sud.

Ces candidats restent inscrits sur la liste d'agrément à l'emploi de garde domanial des eaux et forêts et feront l'objet (compte tenu de la limite d'âge prévue par l'arrêté ministériel réglementaire du 27 mai 1930) d'une nouvelle nomination et affectation à une date ultérieure.

Par arrêté en date du 15 septembre 1949, l'arrêté ministériel du 15 avril 1949 est rapporté en ce qui concerne la nomination à l'emploi de garde domanial des eaux et forêts et l'affectation en cette qualité de M. Toti (Jean-Antoine), 4, rue du Maréchal-Ornano, à Ajaccio (Corse), affecté à Bastelica (Corse), maison forestière de Pineta-Sud, triage n° 13 de l'inspection des eaux et forêts de Sartène-Ajaccio, non acceptant.

Ce candidat reste inscrit sur la liste d'agrément à l'emploi de garde domanial des eaux et forêts.

Par arrêté en date du 15 septembre 1949, M. Brin (Gilbert-Cécily), brigadier des eaux et forêts de 2e classe, en disponibilité sur sa demande à Arces (Yonne), est réintégré dans les cadres de l'administration des eaux et forêts et affecté, avec ses grade et classe actuels, à Huilliécourt (Haute-Marne), brigade n° 5 de l'inspection des eaux et forêts de Chaumont-Sud.

Par arrêté en date du 15 septembre 1949, les candidats à l'emploi de garde domanial des eaux et forêts dont les noms suivent, qui ont refusé leur première affectation, reçoivent une deuxième et dernière affectation.

Leur ancienneté dans le grade ne partira que de la date du présent arrêté s'il est suivi d'effet:

M. Vidal (Georges-Albert), garde domanial des eaux et forêts à la disposition du conservateur des eaux et forêts à Bordeaux (Gironde), non installé, est nommé à Saint-Martin-Vésubie (Alpes-Maritimes), triage n° 10 de l'inspection des eaux et forêts de Nice-Est.

M. Dupré (Roger-Edouard), garde domanial des eaux et forêts à Vèze (Cantal), non installé, est nommé au Faigoux (Cantal), triage n° 20 de l'inspection des eaux et forêts d'Aurillac.

M. Bohl (Lucien), garde domanial des eaux et forêts à Rombach-le-Franc (Haut-Rhin), maison forestière de Rombach-le-Franc, non installé, est nommé au Bonhomme (Haut-Rhin), maison forestière de la Verse, triage n° 29 de l'inspection des eaux et forêts de Ribeauvillé.

M. Robert (Lucien), garde domanial des eaux et forêts à Chessy-les-Prés (Aube), non installé, est nommé à Longchamp (Aube), maison forestière de Champ-Carré, triage n° 16 de la chefferie des eaux et forêts de Bar-sur-Aube.

M. Desvignes (Jean-Edmond), garde domanial des eaux et forêts à Saint-Jean-de-Belleville (Savoie), non installé, est nommé à Mont-Saxonnex (Haute-Savoie), triage n° 1 de l'inspection des eaux et forêts de Bonneville.

M. Blanc (Gabriel-Gustave-Henri), garde domanial des eaux et forêts à Comps (Var), non installé, est nommé à Montmeyan (Var), triage n° 11 de la chefferie des eaux et forêts de Brignoles.

M. Wylie (Daniel-Georges), garde domanial des eaux et forêts à Andelot (Haute-Marne), non installé, est nommé à Chaumont (Haute-Marne), triage n° 36 de l'inspection des eaux et forêts de Chaumont-Sud.

M. Gildas (Jacques-Léon), garde domanial des eaux et forêts à Longchamp (Aube), maison forestière de Champ-Carré, non installé, est nommé au Trait (Seine-Inférieure), maison forestière de la Haye-d'Yainville, triage n° 27 de l'inspection des eaux et forêts de Rouen.

M. Favre (Camille-Joseph), garde domanial des eaux et forêts à Belmont (Ain), non installé, est nommé au Poizat (Ain), triage n° 15 de l'inspection des eaux et forêts de Nantua.

M. Almeras (André-Raoul), garde domanial des eaux et forêts à Saint-Chely-d'Aubrac (Aveyron), maison forestière d'Aubrac, non installé, est nommé aux Salces (Lozère), triage n° 15 de l'inspection des eaux et forêts de Mende-Ouest.

M. Perreaux (René-Alexandre-Albert), garde domanial des eaux et forêts à Vaux-les-Palameix (Meuse), non installé, est nommé à Saint-Maurice-sous-les-Côtes (Meuse), maison forestière de la Montagne-Ouest, triage n° 7 de l'inspection des eaux et forêts de Saint-Mihiel.

M. Jeanny (André-Louis-Maxime), garde domanial des eaux et forêts à Cirey-sur-Blaise (Haute-Marne), non installé, est nommé à Cirey-les-Mareilles (Haute-Marne), maison forestière de Saint-Cervaux, triage n° 12 de l'inspection des eaux et forêts de Chaumont-Sud.

M. Navarre (Pierre-Marcel), garde domanial des eaux et forêts à la Salvetat (Hérault), maison forestière des Lignères-Basses, non installé, est nommé à Nistos (Hautes-Pyrénées), triage n° 8 de l'inspection des eaux et forêts de Tarbes-Bagnères.

M. Divoux (André-Emile), garde domanial des eaux et forêts à Tiercelet (Meurthe-et-Moselle), non installé, est nommé à Ancerviller (Meurthe-et-Moselle), triage n° 28 de l'inspection des eaux et forêts de Lunéville.

M. Leypold (Marcel-Roger), garde domanial des eaux et forêts à Wittelsheim (Haut-Rhin), maison forestière de Wittelsheim, non installé, est nommé à Bassemberg (Bas-Rhin), triage n° 202 *bis* de l'inspection des eaux et forêts de Sélestat.

M. Duflot (René-Marcel), garde domanial des eaux et forêts au Bonhomme (Haut-Rhin), maison forestière de la Verse, non installé, est nommé à Rombach-le-Franc (Haut-Rhin), maison forestière de Rombach-le-Franc, triage n° 2 de l'inspection des eaux et forêts de Ribeauvillé.

M. Pfirsch (Raymond-Marie-Charles-Jacques), garde domanial des eaux et forêts à Ancerviller (Meurthe-et-Moselle), non installé, est nommé à Woelfling (Moselle), triage n° 88 de l'inspection des eaux et forêts de Sarreguemines.

M. Glass (Charles-Georges), garde domanial des eaux et forêts à Ugny-sur-Meuse (Meuse), non installé, est nommé à Grandelbruch (Bas-Rhin), triage n° 161 de l'inspection des eaux et forêts de Barr-Obernai.

M. Moyse (Léon-Francis), garde domanial des eaux et forêts à Matemale (Pyrénées-Orientales), non installé, est nommé à Vercel (Doubs), triage n° 36 de l'inspection des eaux et forêts de Besançon-Est.

M. Menigoz (Jules-Paul-Amédée), garde domanial des eaux et forêts aux Pontets (Doubs), non installé, est nommé aux Fins (Doubs), maison forestière communale, triage n° 1 de l'inspection des eaux et forêts de Pontarlier.

M. Marotel (Henri-Edmond), garde domanial des eaux et forêts à Cleurie (Vosges), maison forestière du Savoyen, non installé, est nommé à Saint-Maurice-sur-Moselle (Vosges), maison forestière du Plain-du-Canon, triage n° 6 de l'inspection des eaux et forêts de Remiremont.

M. Destenay (Maurice-Henri), garde domanial des eaux et forêts à Villiers-les-Hauts (Yonne), non installé, est nommé à Jeugny (Aube), triage n° 13 de l'inspection des eaux et forêts de Troyes.

M. Cabes (Michel-Jean-Joseph-Noël), garde domanial des eaux et forêts à Albine (Tarn), non installé, est nommé à Arreau (Hautes-Pyrénées), triage n° 1 de l'inspection des eaux et forêts de Tarbes-Bagnères.

M. Carrère (Noël-Jean), garde domanial des eaux et forêts à Urdos (Basses-Pyrénées), non installé, est nommé à Aubarède (Basses-Pyrénées), triage n° 2 de l'inspection des eaux et forêts de Tarbes-Argelès.

M. Cros (Alphonse), garde domanial des eaux et forêts à Bouvante (Drôme), maison forestière de Lente, non installé, est nommé à Saint-Chely-d'Aubrac (Aveyron), maison forestière d'Aubrac, triage n° 8 de l'inspection des eaux et forêts de Rodez.

M. Barthet (Adonis-Emile-Louis), garde domanial des eaux et forêts à Coisia (Jura), non installé, est nommé à Evillers (Doubs), triage n° 7 de l'inspection des eaux et forêts de Pontarlier.

M. Alart (Roger), garde domanial des eaux et forêts à Autrans (Isère), non installé, est nommé à Odeillo Via (Pyrénées-Orientales), triage n° 20 de l'inspection des eaux et forêts de Prades.

M. Hoffert (André-Etienne), garde domanial des eaux et forêts à Traves (Haute-Saône), non installé, est nommé à Haut-du-Them (Haute-Saône), maison forestière du Fray, triage n° 32 de l'inspection des eaux et forêts de Lure.

M. Gaudry (Kléber-Camille), garde domanial des eaux et forêts à Saulieu (Côte-d'Or), non installé, est nommé à Sennely (Loiret), maison forestière de Champ-Carré, triage n° 13 de l'inspection des eaux et forêts de Blois.

M. Masrouby (Jacques-Philippe), garde domanial des eaux et forêts à Recey-sur-Ource (Côte-d'Or), non installé, est nommé à Maisey-le-Duc (Côte-d'Or), maison forestière de la Tête-de-Maisey, triage n° 29 de l'inspection des eaux et forêts de Châtillon-sur-Seine.

M. Comte (Félix-Elie), garde domanial des eaux et forêts à Coligny (Ain), non installé, est nommé à Méaudre (Isère), triage n° 18 de l'inspection des eaux et forêts de Grenoble-Ouest.

M. Bonneau (Georges-Julien-Pierre), garde domanial des eaux et forêts à Volognat (Ain), non installé, est nommé à Bray (Saône-et-Loire), maison forestière de Gousseau, triage n° 8 de l'inspection des eaux et forêts de Mâcon.

M. Floriot (Roger-Edmond-René), garde domanial des eaux et forêts à Romain-sur-Meuse (Haute-Marne), non installé, est nommé à Châteauvillain (Haute-Marne), triage n° 39 de l'inspection des eaux et forêts de Chaumont-Sud.

M. Canon (René-Alfred), garde domanial des eaux et forêts à Saint-André-Val-de-Fier (Haute-Savoie), non installé, est nommé à Saint-Léger-en-Yvelines (Seine-et-Oise), maison forestière du Chêne-Baudet, triage n° 5 de l'inspection des eaux et forêts de Rambouillet.

M. Bourgeois (Aimé-Pierre-Henri), garde domanial des eaux et forêts à Contréglise (Haute-Saône), non installé, est nommé aux Pontets (Doubs), triage n° 28 de l'inspection des eaux et forêts de Pontarlier.

Par arrêté en date du 30 septembre 1949:

L'arrêté du 1er août 1949 portant affectation de MM. Gerber (Charles) et Demange (Louis) est rapporté.

M. Gerber (Charles), garde domanial des eaux et forêts à Allenwiller (Bas-Rhin), maison forestière d'Allenwiller, est nommé, en la même qualité, d'office et dans l'intérêt du service, Eckartswiller (Bas-Rhin), maison forestière de Wolfenhutte, triage n° 96 de l'inspection des eaux et forêts de Saverne.

M. Demange (Louis), garde domanial des eaux et forêts à Eckartswiller (Bas-Rhin), maison forestière de Wolfenhutte, est nommé, en la même qualité, d'office et dans l'intérêt du service, à Allenviller (Bas-Rhin), maison forestière d'Allenviller, triage n° 114 de l'inspection des eaux et forêts de Saverne.

Par arrêté du 1er octobre 1949, l'arrêté ministériel du 1er juin 1949 portant nomination à l'emploi de garde domanial des eaux et forêts et affectation en cette qualité au poste de Belval (Vosges), maison forestière de Saint-Palais, de M. Diot (Yves-Henri), est rapporté.

Génie rural.

Par arrêté du 5 octobre 1949, MM. Prevost (Rolland), Roussel (Jacques), Thomine (Georges), Ratonnat (Michel) et Gourdoux (Jean), ingénieurs adjoints des travaux ruraux respectivement de 2e classe, 3e classe, 3e classe, 4e classe, 2e échelon, 4e classe, 1er échelon, sont placés en service détaché pour cinq ans, à compter du 1er novembre 1949, au protectorat de la République française au Maroc, en vue d'y exercer les fonctions de leur grade.

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Décret n° 49-1246 modifiant le décret du 11 décembre 1946 pris en application de la loi du 21 octobre 1946 concernant les indemnités à accorder aux travailleurs du bâtiment et des travaux publics en cas d'intempéries.

Rectificatif au *Journal officiel* du 15 septembre 1949, page 9315, 2e colonne, 2e ligne, au lieu de: « ...et de secrétaire d'Etat aux finances », lire: « ... et du secrétaire d'Etat aux finances »; article 1er, avant: « Aux carrières à ciel ouvert... », lire: « 2° Aux carrières à ciel ouvert »; article 3, 2e alinéa, après: « ...risques », lire: « ...et des majorations pour heures supplémentaires ».

Agrément d'une banque pour la réception en dépôt des fonds de disponibilités courantes des caisses de congés payés.

Par arrêté du 29 septembre 1949, la Banque de l'Union parisienne, 6 et 8, boulevard Haussmann, Paris (9e), a été autorisée à recevoir en dépôt les fonds de disponibilités courantes des caisses de congés payés.

Autorisation de fonctionnement d'une caisse de retraites.

Par arrêté du 5 octobre 1949, la caisse de retraites des employés de la caisse d'épargne de la Rochelle (11 *bis*, rue des Augustins), a été autorisée à fonctionner dans les conditions prévues aux articles 43 à 58 du décret modifié du 8 juin 1946.

Fusion de sociétés mutualistes.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 12 octobre 1949, a été approuvée la fusion des sociétés mutualistes dites 1° Mutuelle générale de la presse parisienne, n° 75-4159, à Paris; 2° de l'Imprimerie centrale du Croissant, n° 75-3332, à Paris, avec la société mutualiste dite Société mutualiste de la presse parisienne et des industries annexes, n° 75-3571, à Paris.

Tarif limite des organismes de sécurité sociale en matière d'analyses et d'examens de laboratoires.

Rectificatif au *Journal officiel* du 3 septembre 1949: page 8849, 2e colonne, 75e ligne, supprimer l'inscription: « Dosage de l'indoxyle: B. 10 ».

Nomination de membres de la commission nationale d'appel des décisions des commissions régionales d'agrément des établissements de soins privés.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu l'ordonnance du 19 octobre 1945 fixant le régime des assurances sociales applicable aux assurés des professions non agricoles, et notamment l'article 17;

Vu l'article 9 du décret du 20 août 1946 fixant les conditions d'autorisation des établissements de cure et de prévention pour les soins aux assurés sociaux;

Vu l'arrêté du 16 janvier 1947 nommant les membres de la commission nationale d'appel des décisions des commissions régionales d'agrément des établissements de soins privés;

Vu l'arrêté du 23 mars 1948 modifiant l'arrêté du 16 janvier 1947,

Arrête:

Art. 1er. — L'article 1er de l'arrêté du 16 janvier 1947 est modifié comme suit:

. . . . . .

« Sont nommés membres de la commission nationale chargée d'examiner en appel les décisions des commissions régionales d'agrément des établissements privés de cure et de prévention, à titre de représentants des organisations syndicales nationales de médecins:

« M. le docteur Gérard Marchand, membre titulaire;

« M. le docteur Raymond Jodin, membre suppléant ».

Art. 2. — Le maître des requêtes au conseil d'Etat, directeur général de la sécurité sociale, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 3 octobre 1949.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Pour le ministre et par délégation:

Le directeur du cabinet,

FERNAND SAMSON.

Administration centrale.

TABLEAU COMPLÉMENTAIRE D'AVANCEMENT DE CLASSE DES SECRÉTAIRES D'ADMINISTRATION POUR 1948

Secrétaires d'administration de 1re classe.

M. Beaudou, à compter du 21 octobre 1948.

M. Reynaud, à compter du 20 septembre 1948.

TABLEAU D'AVANCEMENT DE CLASSE DES SECRÉTAIRES D'ADMINISTRATION POUR L'ANNÉE 1949

Pour le grade de secrétaire d'administration principal.

Mlle Thomas, à compter du 16 octobre 1949.

Pour le grade de secrétaire d'administration de 1re classe.

1 M. Suraud, à compter du 18 septembre 1949.
2 Mmes Heyraud, à compter du 16 décembre 1949.
4 Bougette, à compter du 1er septembre 1949.
5 M. Cosson, à compter du 23 juin 1949.
6 Mmes Conan, à compter du 1er novembre 1949.
7 Biage, à compter du 1er juillet 1949.
8 Sabatier, à compter du 1er janvier 1949.
9 MM. Mary, à compter du 5 décembre 1949.
10 Poirot.

PROMOTIONS

Par arrêté du 5 octobre 1949:

Les secrétaires d'administration de 2e classe dont les noms suivent sont nommés secrétaires d'administration de 1re classe, à compter des dates figurant en regard de leurs noms:

M. Beaudou, à compter du 21 octobre 1948.
M. Reynaud, à compter du 20 septembre 1948.

Les intéressés percevront en cette qualité un traitement annuel brut de 248.000 F, porté à 287.000 F à compter du 1er janvier 1949 (1er échelon)

Les secrétaires d'administration de 2e classe dont les noms suivent sont nommés secrétaires d'administration de 1re classe, à compter des dates figurant en regard de leurs noms:

M. Cosson, à compter du 23 juin 1949.
Mme Biage, à compter du 1er juillet 1949.
Mme Sabatier, à compter du 1er janvier 1949.
M. Poirot, à compter du 1er janvier 1949.

Les intéressés percevront en cette qualité un traitement annuel brut de 287.000 F (1er échelon).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

ANNÉE 1949

Commission du suffrage universel, du règlement et des pétitions.

Séance du mardi 18 octobre 1949.

Présents. — MM. Asseray, Bardoux (Jacques), Barrachin, Beauquier, Bichet, Edouard Bonnefous, Bour, Cristofol, Desson, Djemad, Dumet (Jean-Louis), Giacobbi, Ginestet, Girard, Guille, Jeanmot, Mme Lempereur, MM. Mazuez (Pierre-Fernand), André Mercier (Oise), Minjoz, Péron (Yves), Mme Peyroles, MM. Ramarony, Terrenoire, Pierre Vilion.

Suppléants. — MM. Auban (de M. Hussel); Barrot (de M. Reille-Soult); Boutavant (de M. Jacques Duclos); Mme Braun (de M. Michel); MM. Chambeiron (de M. de Chambrun); Crouzier (de M. Pierre André); Farine (de M. Lescorat); Finet (de M. Defos du Rau); Ce Geoffre (de M. Max Brusset); Gresa (de M. Hugonnin); Labrosse (de M. Solinhac); Mme Francine Lefebvre (de M. Marc-Sangnier); MM. René Schmitt (de M. Lamine-Gueye); Singhoz (de M. Condat-Mahaman); Terpend (de M. Gilbert Cartier); Thamin (de M. Ramette).

Convocation de commission.

La commission de la marine marchande et des pêches se réunira le jeudi 20 octobre 1949, à dix heures (local de la commission n° 211):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

Le projet de loi (n° 7612) autorisant le président de la République à dénoncer la convention internationale du 31 mai 1929 pour la sauvegarde de la vie humaine en mer et à ratifier la convention du 10 juin 1948 se substituant à la précédente;

La proposition de loi (n° 7932) de M. Vourc'h, sénateur, tendant à compléter l'article 8 de la loi du 12 avril 1941 relative au régime des pensions des marins de commerce.

II. — Nomination de rapporteurs pour:

Le projet de loi (n° 7037) portant organisation de la formation professionnelle;

La proposition de résolution (n° 7122) de M. Fernand Chevalier tendant à inviter le Gouvernement à créer un comité de coordination des tarifs de transport, droits et taxes de transit de port et de tous les frais perçus pour le transfert des produits de l'Algérie en France métropolitaine.

III. — Organisation des travaux de la commission.

Annulations de convocations.

La réunion de la commission des affaires économiques, prévue pour le mercredi 19 octobre 1949, à quatorze heures trente, est annulée.

La réunion de la commission des finances, prévue pour le mercredi 19 octobre 1949, à seize heures, est annulée en raison des circonstances.

La réunion de la commission de la justice et de législation, prévue pour le mercredi 19 octobre 1949, à quatorze heures trente, est annulée.

La réunion de la commission de la production industrielle, prévue pour le mercredi 19 octobre 1949, à onze heures, est annulée.

Réunions de commissions du mercredi 19 octobre 1949.

Commission de l'agriculture, à quinze heures. — Local n° 232.

Commission des moyens de communication et du tourisme, à seize heures. — Local n° 211.

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

ANNÉE 1949

Nomination d'un membre de commission extra-parlementaire.

Dans sa séance du 18 octobre 1949, le Conseil de la République a nommé M. Sclafer membre de la commission supérieure des caisses d'épargne.

Convocations de commissions.

La commission de l'intérieur (administration générale, départementale et communale, Algérie) se réunira le jeudi 20 octobre 1949, à dix heures trente (local n° 221):

I. — Nomination d'un rapporteur pour:

a) La proposition de loi (n° 755, année 1949) tendant à refuser l'homologation de la décision votée par l'Assemblée algérienne au cour de sa session ordinaire de février-mars 1949, portant restriction à la prorogation résultant de l'extension à l'Algérie de la loi n° 48-2009 du 31 décembre 1948 concernant certains locaux à usage commercial, industriel ou artisanal;

b) La proposition de loi (n° 757, année 1949) tendant à refuser l'homologation de la décision votée par l'Assemblée algérienne au cours de sa session extraordinaire de janvier 1949 étendant à l'Algérie les dispositions de fond de la loi du 1er septembre 1948 régiant les rapports entre bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel;

c) La proposition de résolution (n° 761, année 1949) tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide, de toute urgence, aux populations sinistrées par les incendies des Landes de Gascogne, ainsi qu'à assurer la protection de ces régions, par la dotation d'un important matériel de lutte contre l'incendie.

II. — Examen:

a) De la proposition de résolution (n° 658, année 1949) tendant à inviter le Gouvernement à donner des instructions pour que les communes sinistrées bénéficient d'une situation privilégiée à l'occasion de la répartition des fonds de péréquation de la taxe sur les transactions;

b) De la proposition de résolution (n° 460, année 1949) tendant à inviter le Gouvernement à prendre d'urgence les mesures nécessaires: 1° pour ramener, dans un délai restreint, les effectifs de fonctionnaires et agents des administrations, ainsi que le nombre des voitures automobiles mises à la disposition des différents services, au chiffre existant au 1er janvier 1939; 2° pour libérer sans délai les hôtels particuliers et les appartements à usage d'habitation encore occupés par les administrations et organismes nés des circonstances.

Rectificatif.

La réunion de la commission des finances, prévue pour le mercredi 19 octobre 1949, à dix heures quarante-cinq (local de la commission), est annulée

Rectificatif.

La réunion de la commission des moyens de communication, des transports et du tourisme, prévue pour le jeudi 20 octobre 1949, à neuf heures trente (local n° 202), est annulée.

Réunion de commission du mercredi 19 octobre 1949.

Commission des affaires étrangères, à quatorze heures quarante-cinq. — Local n° 201.

INFORMATIONS

RELATIVES A

L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE

La séance publique prévue pour le jeudi 20 octobre 1949, à quinze heures, est reportée à une date qui sera fixée ultérieurement.

Commission des affaires culturelles,

Séance du mardi 18 octobre 1949.

Présents. — MM. Gervain, Griaule, Jousselin, Mme Malroux, M. Voca. (Un siège réservé à un non inscrit.)

Excusés. — MM. Abbas Ferhat, Ahmed Kotoko, Mlle Allemandi, MM. Barétaud, Béjanc, Mme Bertrand, MM. Bidet, Boudou Hama, Coulon, Donnat, Hazoumé, Kemajou, Mlle Lafon, MM. Laurin, de la Vasselais, Ouedraogo, Sousatté, princesse Yukanthor, M. Khoun Bilavarn.

Suppléants. — MM. Griaule (de M. Catrice), Jousselin (de M. La Gravière), Gervain (de M. Cianfarani), Voca (de M. Detraves), Mme Malroux (de M. Lechani).

Annulation de convocation de commission.

La réunion de la commission des affaires économiques, prévue pour le mercredi 19 octobre 1949, est annulée et reportée au vendredi 21 octobre 1949, à quinze heures (local n° 120):

Même ordre du jour.

AVIS & COMMUNICATIONS

Ministère des finances et des affaires économiques et ministère de la marine marchande.

Avis aux importateurs de poisson congelé d'origine et de provenance islandaises au titre du poste 7 « Divers » de l'accord commercial franco-islandais du 25 juin 1948.

Les importateurs sont informés de ce qu'à compter du huitième jour suivant celui de la publication du présent avis au *Journal officiel*, il pourra être procédé à des importations de filets de cabillaud congelés d'origine et de provenance islandaises, sur simple présentation au bureau de douane intéressé d'un certificat d'importation établi en six exemplaires conformément aux modalités prévues par l'avis aux importateurs n° 423 de l'office des changes publié au *Journal officiel* du 2 octobre 1949 (p. 9839).

La procédure prévue au titre Ier de cet avis (marchandises payables après importation) sera seule applicable.

Cette opération sera limitée à un contingent maximum de 337 tonnes et sera effectuée par le bureau de douane de la Rochelle-Pallice à l'exclusion de tout autre.

Toute entrée en France de marchandise sera interdite, sans publication d'un nouvel avis, dès que le contingent prévu aura été atteint et, en tout état de cause, à compter du vingt-troisième jour suivant celui de la publication du présent avis au *Journal officiel*.

L'indice de codification statistique à faire figurer sur les six exemplaires des certificats d'importation sera: 12 (douze).

BULLETIN DES RECETTES DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

PUBLICATION DES RECETTES

I. — **Evaluation des recettes de la trente-neuvième semaine du 24 au 30 septembre 1949.** (En milliers de francs.)

NATURE DU TRAFIC	1949 — Recettes évaluées.	1948 — Recettes comptables.	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1949 — En valeur absolue.	1949 — Pourcentage.	1948 — En valeur absolue.	1948 — Pourcentage.
1	2	3	4	5	6	7
Voyageurs	1.591.740	1.409.102	182.638	13		
Bagages et consigne	53.930	45.163	8.767	19,4		
Colis postaux, petits colis	187.410	186.894	516	0,3		
Marchandises (détail et wagons)	3.606.080	3.168.196	437.884	13,8		
Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français	5.439.160	4.809.355	629.805	13,1		

II. — **Evaluation des recettes au 30 septembre 1949.**

NATURE DU TRAFIC	RECETTES comptables du 1er janvier au 31 juillet 1949.	RECETTES évaluées du 1er août au 30 septembre 1949.	TOTAL des recettes du 1er janvier au 30 septembre 1949.	RECETTES comptables du 1er janvier au 30 septembre 1948.	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1949 — En valeur absolue.	1949 — Pourcentage.	1948 — En valeur absolue.	1948 — Pourcentage.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Voyageurs	37.601.818	15.448.619	53.050.437	44.097.537	8.952.900	20,3	»	»
Bagages et consigne	859.875	421.267	1.281.142	1.051.190	229.952	21,9	»	»
Colis postaux, petits colis	4.764.796	1.248.006	6.012.802	6.226.645	»	»	213.843	3,4
Marchandises (détail et wagons)	108.307.324	28.253.065	136.560.389	121.373.754	15.186.635	12,5	»	»
Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français	151.533.813	45.370.957	196.904.770	172.749.126	24.155.644	14	»	»

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris (7e). — *Le Préfet, Directeur des Journaux officiels :* PIERRE CASSAGNEAU.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

Tirages financiers

CREDIT FONCIER DE FRANCE

19, RUE DES CAPUCINES, PARIS

Obligations foncières de 500 F 3 0,0 1883.

LISTE NUMERIQUE

1° Des 19.242 obligations amorties au tirage du 22 septembre 1949 et remboursables le 1er janvier 1950 au prix net de 470 F;

2° Des obligations sorties aux tirages antérieurs et restant à rembourser.

NOTA. — Les nombres entre parenthèses indiquent l'année d'échéance du remboursement.

153 et 154 (29)
1.172 à 277 (50)
1.411 à 512 (49)
3.857 à 891 (46)
4.127 (41)
5.813 à 826 (45)
7.715 à 765 (48)
7.789 à 821 (48)
8.780 à 841 (47)
8.891 à 897 (47)
9.131 (23)
11.172 à 277 (50)
11.411 à 512 (49)
13.833 à 879 (46)
14.225 (44)
15.801 à 814 (45)
16.908 (42)
17.748 à 765 (48)
17.778 à 815 (48)
18.790 à 836 (47)
18.866 (25)
18.880 (47)
21.172 à 277 (50)
21.411 à 512 (49)
23.823 à 842 (46)
24.183 à 222 (44)
24.590 (43)
25.790 à 806 (45)
26.863 (42)
27.765 à 767 (48)
27.775 à 843 (48)
28.779 à 826 (47)
28.890 (47)
31.172 à 278 (50)
31.411 à 512 (49)
32.005 (36)
34.144 (41)
35.848 (45)
36.933 (40)
37.742 (48)
37.782 à 839 (48)
38.152 (33)
38.782 à 843 (47)
38.889 et 890 (47)
41.172 à 278 (50)
41.411 à 512 (49)
42.147 (38)
43.826 à 896 (46)
44.216 (41)
45.774 à 836 (45)
46.889 (42)
47.755 à 766 (48)
47.781 à 841 (48)
48.778 à 843 (47)
48.899 (47)
51.172 à 278 (50)
51.411 à 512 (49)
53.833 à 893 (46)
54.117 à 123 (27)
54.596 (43)
54.608 (43)
55.882 à 849 (45)
56.886 (42)
57.742 à 755 (48)
57.778 à 838 (48)
58.787 à 819 (47)
58.886 à 830 (47)
61.172 à 278 (50)
61.411 à 512 (49)
63.824 à 838 (46)
64.535 à 537 (43)
64.600 (43)
65.799 à 820 (45)
67.745 à 766 (48)
67.776 à 845 (48)
68.780 à 847 (47)
68.898 (47)
71.172 à 278 (50)
71.411 à 512 (49)
73.811 à 892 (46)
74.535 à 538 (43)
77.750 à 767 (48)
77.775 à 843 (48)
78.782 à 844 (47)
81.172 à 278 (50)
81.411 à 512 (49)
83.865 à 893 (46)
84.183 et 184 (44)
85.836 (45)
87.742 à 765 (48)
87.775 à 845 (48)
88.637 à 648 (28)
88.778 à 845 (47)
88.897 (47)
91.172 à 278 (50)
91.411 à 512 (49)
93.841 à 859 (46)
94.182 et 183 (44)
94.586 à 600 (43)
95.772 à 826 (45)
96.893 (42)
97.747 à 767 (48)
97.782 à 844 (48)
98.804 à 819 (47)
98.883 à 898 (47)
101.172 à 278 (50)
101.411 à 512 (49)
101.935 (19)
103.829 à 888 (46)
104.186 à 237 (44)
104.543 à 604 (43)
105.698 (39)
105.811 (45)
106.969 à 970 (40)
107.746 à 763 (48)
107.775 à 835 (48)
108.796 à 843 (47)
108.900 (47)
111.172 à 278 (50)
111.411 à 512 (49)
113.850 à 894 (46)
114.178 à 234 (44)
114.429 (41)
116.878 à 920 (42)
117.742 à 757 (48)
117.793 à 820 (48)
118.794 à 847 (47)
118.900 (47)
121.172 à 278 (50)
121.411 à 512 (49)
123.811 à 892 (46)
124.613 et 614 (43)
126.959 (40)
127.745 à 754 (48)
127.776 à 838 (48)
128.818 à 840 (47)
128.889 à 900 (47)
131.172 a 278 (50)
131.411 à 512 (49)
132.021 (36)
133.819 à 891 (46)
134.218 à 227 (44)
134.577 à 597 (43)
135.768 (45)
136.863 à 867 (42)
137.744 à 748 (48)
137.777 à 843 (48)
138.801 à 841 (47)
138.892 à 903 (47)
140.995 (31)
141.172 à 278 (50)
141.411 à 512 (49)
143.857 à 898 (46)
144.199 à 237 (44)
144.393 et 394 (41)
145.790 à 885 (45)
147.747 à 762 (48)
147.815 à 841 (48)
148.779 à 842 (47)
148.882 à 902 (47)
151.172 à 278 (50)
151.411 à 512 (49)
153.813 à 873 (46)
154.201 et 202 (44)
155.801 à 833 (45)
156.867 à 919 (42)
157.742 à 761 (48)
157.805 à 831 (48)
158.788 à 841 (47)
158.887 à 893 (47)
161.172 à 278 (50)
161.411 à 512 (49)
163.832 à 889 (46)
164.179 à 234 (44)
164.264 et 265 (44)
165.768 à 781 (45)
166.982 (40)
167.742 à 767 (48)
167.777 à 845 (48)
168.778 à 846 (47)
168.892 à 898 (47)
171.172 à 278 (50)
171.411 à 512 (49)
173.811 à 898 (46)
174.178 à 217 (44)
174.456 (41)
174.559 à 607 (43)
175.487 (31)
175.779 à 803 (45)
176.886 à 889 (42)
176.956 (40)
177.750 à 767 (48)
177.775 à 845 (48)
178.813 à 837 (47)
178.886 à 903 (47)
181.172 à 278 (50)
181.411 à 512 (49)
182.033 (26)
183.811 à 897 (46)
184.182 à 227 (44)
184.557 à 609 (43)
185.818 à 833 (45)
186.874 (42)
187.742 à 763 (48)
187.789 à 835 (48)
188.812 à 839 (47)
191.172 à 278 (50)
191.411 à 512 (49)
193.855 à 870 (46)
194.223 (44)
194.267 (44)
194.559 à 596 (43)
195.765 à 830 (45)
196.865 à 908 (42)
197.747 à 767 (48)
197.777 à 843 (48)
198.778 à 837 (47)
199.762 (35)
201.172 à 278 (50)
201.411 à 512 (49)
203.854 à 897 (46)
204.406 et 407 (41)
205.487 (31)
205.765 à 845 (45)
207.746 à 766 (48)
207.777 à 831 (48)
208.789 à 847 (47)
208.886 et 887 (47)
211.172 à 278 (50)
211.411 à 512 (49)
213.821 à 855 (46)
214.177 à 224 (44)
215.712 (39)
215.774 à 822 (45)
217.797 à 845 (48)
218.649 (28)
218.843 (47)
218.901 (47)
221.172 à 278 (50)
221.411 à 512 (49)
223.821 à 882 (46)
224.260 (41)
227.743 à 765 (48)
227.776 à 842 (48)
228.792 à 847 (47)
228.881 à 890 (47)
231.172 à 278 (50)
231.411 à 512 (49)
233.828 à 891 (46)
234.205 à 215 (44)
234.263 (44)
234.534 (43)
234.600 (43)
235.818 (45)
236.994 (42)
237.746 à 756 (48)
237.776 à 845 (48)
238.778 à 833 (47)
238.886 à 893 (47)
241.172 à 278 (50)
241.411 à 512 (49)
243.889 et 890 (46)
244.199 à 209 (44)
244.429 (41)
245.497 (34)
245.773 à 788 (45)
247.775 à 850 (48)
248.789 à 844 (47)
248.883 et 884 (47)
251.172 a 278 (50)
251.411 à 512 (49)
253.863 à 887 (46)
254.241 à 245 (44)
255.638 et 639 (39)
255.844 à 846 (45)
256.882 (42)
257.028 (32)
257.742 à 758 (48)
257.777 à 842 (48)
258.780 à 836 (47)
258.892 (47)
260.076 (30)
261.172 à 178 (50)
261.411 à 512 (49)
263.831 à 847 (46)
264.141 à 143 (41)
264.607 (43)
265 781 à 894 (45)
267.744 à 758 (48)
267.775 à 844 (48)
268.787 a 828 (47)
268.863 a 898 (47)
271.172 à 278 (50)
271.411 à 512 (49)
273.811 à 883 (46)
274.262 (44)
275.778 à 842 (45)
277.742 à 767 (48)
277.810 à 844 (48)
278.826 à 843 (47)
278.890 à 898 (47)
281.171 à 278 (50)
281.411 à 512 (49)
282.005 à 016 (36)
284.219 à 241 (44)
285.791 (45)
287.744 à 767 (48)
287.775 à 821 (48)
288.780 à 843 (47)
291.172 à 278 (50)
291.411 à 512 (49)
292.166 à 169 (38)
293.833 à 886 (46)
294.176 et 177 (44)
294.563 (43)
295.773 à 835 (45)
296.941 à 950 (40)
296.988 (42)
297.775 à 843 (48)
298.790 à 842 (47)
298.894 à 899 (47)
301.172 à 278 (50)
301.411 à 512 (49)
303.847 à 891 (46)
304.407 (41)
304.593 (43)
306.981 (40)
307.743 à 763 (48)
307.803 à 843 (48)
308.160 à 163 (33)
308.788 à 789 (47)
311.172 à 278 (50)
311.411 à 512 (49)
313.827 à 868 (46)
314.208 (44)
314.264 (44)
314.437 (41)
315.798 (45)
317.746 à 762 (48)
317.776 à 833 (48)
318.794 à 803 (47)
318.897 à 902 (47)
321.172 à 278 (50)
321.411 à 512 (49)
323.816 à 859 (46)
324.195 à 214 (44)
324.261 et 262 (44)
325.713 (39)
325.765 à 792 (45)
326.915 (42)
327.750 à 765 (48)
327.777 à 839 (48)
328.778 à 841 (47)
328.880 à 890 (47)
330.966 (31)
331.172 à 278 (50)
331.411 à 512 (49)
333.828 à 875 (45)
334.232 (44)
334.265 à 268 (44)
335.768 à 847 (45)
336.881 et 882 (42)
336.985 et 986 (40)
337.744 à 757 (48)
337.776 à 841 (48)
338.470 (37)
338.781 à 816 (47)
338.883 à 902 (47)
341.172 à 278 (50)
341.411 à 512 (49)
343.826 à 885 (46)
345.776 à 848 (45)
344.196 (44)
347.742 à 767 (48)
347.780 à 844 (48)
348.474 (37)
348.785 à 847 (47)
348.889 à 893 (47)
351.172 à 278 (50)
351.411 à 512 (49)
353.811 à 889 (46)
354.185 et 186 (44)
355.830 à 837 (45)
356.914 (42)
356.930 à 944 (40)
357.743 à 767 (48)
357.775 à 837 (48)
358.779 à 847 (47)
358.848 à 850 (25)
361.172 à 278 (50)
362.032 et 033 (36)
365.771 à 844 (45)
366.962 à 986 (40)
366.987 à 990 (42)
367.743 à 751 (48)
367.775 à 845 (48)
368.781 à 838 (47)
368.900 (47)
370.679 à 088 (30)
371.172 à 278 (50)
371.411 à 512 (49)
372.173 à 181 (38)
373.818 à 839 (46)
374.268 (44)
374.535 à 546 (43)
375.770 à 854 (45)
377.744 à 765 (48)
377.805 à 840 (48)
378.822 à 824 (47)
378.894 (47)
381.172 à 278 (50)
381.411 à 512 (49)
384.203 à 267 (44)

386.608 et 609 (43)
386.887 à 903 (42)
387.747 à 752 (48)
387.780 à 834 (48)
388.493 (37)
388.587 (47)
388.884 à 888 (47)
391.172 à 278 (50)
397.754 à 767 (48)
397.775 et 776 (48)
398.780 à 846 (47)
401.172 à 278 (50)
401.411 à 512 (49)
403.821 à 845 (46)
404.208 à 223 (44)
404.567 (43)
406.800 à 819 (45)
407.746 à 767 (48)
407.784 à 834 (48)
408.778 à 834 (47)
408.884 (47)
411.172 à 278 (50)
411.411 à 512 (49)
411.997 (36)
413.853 à 868 (46)
414.461 (41)
417.790 à 806 (48)
418.659 (28)
418.901 (47)
421.172 à 278 (50)
421.411 à 512 (49)
421.988 (36)
423.845 à 848 (46)
424.223 à 243 (44)
425.160 et 461 (34)
425.828 à 844 (45)
426.867 (42)
427.766 (48)
427.775 à 804 (48)
428.128 (33)
428.784 à 796 (47)
428.900 et 901 (47)
431.172 à 278 (50)
431.411 à 512 (49)
432.127 à 163 (38)
433.825 à 888 (46)
434.195 à 226 (44)
434.535 (43)
435.786 à 790 (45)
436.981 et 982 (40)
437.732 à 752 (48)
437.784 à 845 (48)
438.164 (33)
438.650 (28)
441.172 à 278 (50)
441.411 à 512 (49)
443.839 à 845 (46)
447.775 à 782 (48)
448.803 et 804 (47)
448.884 à 901 (47)
451.172 à 278 (50)
451.411 à 512 (49)
453.846 à 896 (46)
454.179 à 210 (44)
455.628 (39)
455.765 à 806 (45)
457.796 à 751 (48)
457.779 à 843 (46)
458.789 à 497 (37)
458.799 à 808 (47)
461.172 à 278 (50)
461.411 à 512 (49)
463.719 (26)
463.846 à 880 (46)
464.179 à 208 (44)
464.567 et 568 (43)
465.806 et 807 (45)
467.747 à 779 (48)
467.779 à 845 (46)
468.783 à 823 (47)
468.880 à 899 (47)
471.172 à 278 (50)
471.411 à 512 (49)
473.842 à 898 (46)
474.392 à 409 (41)
474.584 à 606 (43)
475.781 à 804 (45)
476.990 à 992 (42)
477.743 à 745 (48)
477.781 à 801 (48)
478.502 et 503 (37)
478.781 à 844 (47)
481.172 à 278 (50)
481.411 à 512 (49)
483.812 à 844 (46)
483.833 à 839 (47)
483.874 (46)
484.183 (44)
484.534 à 536 (43)
488.813 à 847 (47)

488.897 et 898 (47)
491.172 à 278 (50)
491.411 à 512 (49)
493.851 à 862 (46)
494.440 et 441 (41)
494.586 à 591 (43)
497.742 à 755 (48)
497.781 à 819 (48)
498.790 à 843 (47)
498.891 à 901 (47)
501.172 à 278 (50)
501.411 à 512 (49)
503.872 à 877 (46)
504.227 et 228 (41)
504.439 à 447 (41)
504.541 à 545 (43)
505.800 à 809 (45)
507.783 à 842 (48)
508.778 à 843 (47)
508.880 à 899 (47)
511.172 à 278 (50)
511.411 à 512 (49)
513.829 à 857 (46)
514.542 (43)
516.869 (42)
516.978 (40)
517.760 à 842 (48)
518.791 à 841 (47)
518.886 à 891 (47)
521.172 à 278 (50)
521.411 à 512 (49)
523.843 à 898 (46)
525.840 (45)
526.941 à 953 (40)
527.746 à 767 (48)
527.775 à 844 (48)
528.816 à 830 (47)
530.962 (31)
531.172 à 278 (50)
531.411 à 512 (49)
533.825 à 889 (46)
534.559 (43)
535.798 à 843 (45)
536.885 (42)
536.921 à 965 (40)
536.998 et 999 (42)
537.747 à 760 (48)
537.775 à 826 (48)
538.798 à 843 (47)
541.172 à 278 (50)
541.411 à 511 (49)
544.434 (41)
544.535 (43)
546.873 à 876 (42)
547.752 et 753 (48)
547.775 à 794 (48)
548.785 à 845 (47)
548.883 à 898 (47)
551.172 à 278 (50)
551.411 à 511 (49)
552.172 (38)
553.822 à 828 (46)
554.539 à 543 (43)
554.609 (43)
555.711 (39)
555.828 à 846 (45)
557.755 et 756 (48)
557.775 à 840 (48)
558.778 à 839 (47)
558.880 à 897 (47)
561.172 à 278 (50)
561.411 à 511 (49)
563.848 à 891 (46)
564.568 à 572 (43)
565.775 à 841 (45)
567.745 à 747 (48)
567.781 à 789 (48)
568.778 à 840 (47)
571.172 à 277 (50)
571.930 à 932 (19)
573.849 (46)
574.183 à 210 (44)
574.411 et 442 (44)
574.579 à 604 (43)
577.755 à 767 (48)
577.781 à 835 (48)
578.783 à 837 (47)
581.172 à 277 (50)
581.411 à 511 (49)
583.820 (46)
584.190 (44)
584.535 (43)
587.762 à 767 (48)
587.780 à 845 (48)
588.784 à 820 (47)
588.888 à 901 (47)
591.172 à 277 (50)
591.411 à 511 (49)
593.819 à 831 (46)

594.131 et 135 (27)
594.183 à 221 (41)
594.460 (41)
594.601 à 614 (43)
596.871 (42)
596.938 à 973 (40)
597.747 à 767 (48)
597.778 à 844 (48)
598.786 à 817 (47)
598.891 à 894 (47)
601.172 à 277 (50)
601.411 à 512 (49)
603.819 à 868 (46)
604.569 à 604 (43)
605.642 à 644 (39)
607.750 à 763 (48)
607.777 à 836 (48)
608.780 à 837 (47)
610.098 à 669 (30)
611.172 à 277 (50)
611.411 à 512 (49)
612.035 à 042 (36)
613.845 à 886 (45)
614.185 à 190 (44)
615.842 à 845 (45)
616.962 à 964 (40)
617.747 à 758 (48)
617.775 à 842 (48)
618.780 à 828 (47)
618.882 à 893 (47)
621.172 à 277 (50)
621.411 à 512 (49)
623.820 à 860 (46)
624.228 (41)
624.543 à 558 (43)
627.746 à 767 (48)
627.775 à 842 (48)
628.635 à 640 (28)
628.783 à 843 (47)
628.884 à 889 (47)
631.172 à 278 (50)
631.411 à 512 (49)
633.818 à 897 (46)
634.208 (44)
634.600 à 601 (43)
635.765 à 767 (45)
636.878 à 897 (42)
637.743 à 754 (48)
637.778 à 830 (48)
638.789 à 844 (47)
638.882 à 902 (47)
641.172 à 278 (50)
641.411 à 512 (49)
643.827 à 861 (46)
644.210 (44)
644.419 et 420 (41)
644.567 à 617 (43)
645.765 à 848 (45)
646.872 (42)
646.962 (40)
647.742 à 764 (48)
647.776 à 844 (48)
648.783 à 836 (47)
651.172 à 278 (50)
651.411 à 512 (49)
653.844 à 848 (45)
654.177 à 201 (44)
654.457 à 460 (41)
654.545 (43)
655.796 (45)
656.977 (40)
657.742 à 757 (48)
657.789 à 845 (48)
658.778 à 846 (47)
659.748 (35)
660.155 et 156 (29)
661.172 à 278 (50)
661.411 à 512 (49)
663.823 à 889 (46)
664.191 à 246 (44)
664.533 (43)
665.453 à 454 (34)
665.630 (39)
665.783 à 839 (45)
667.748 à 761 (48)
667.775 à 836 (48)
668.787 à 840 (47)
668.884 à 890 (47)
671.172 à 278 (50)
671.411 à 512 (49)
672.161 (38)
673.868 à 883 (46)
674.195 à 203 (44)
674.569 à 603 (43)
675.665 (24)
675.827 (45)
676.911 à 912 (42)
677.743 à 755 (48)
677.778 à 837 (48)
678.899 à 901 (47)

681.172 à 278 (50)
681.411 à 512 (49)
681.999 (36)
683.859 à 869 (46)
684.139 (27)
684.222 à 224 (44)
684.546 (43)
684.590 à 594 (43)
685.804 à 810 (45)
686.903 (42)
686.986 (40)
686.991 (42)
687.742 à 766 (48)
687.775 à 832 (48)
688.786 à 847 (47)
688.883 à 903 (47)
691.172 à 278 (50)
691.411 à 512 (49)
692.159 à 160 (38)
693.819 à 884 (46)
694.181 à 191 (44)
694.404 (41)
694.546 (43)
695.777 (45)
697.742 à 767 (48)
697.801 à 821 (48)
698.791 à 843 (47)
698.903 (47)
701.172 à 278 (50)
701.411 à 512 (49)
703.828 à 856 (46)
704.233 à 240 (44)
705.809 à 841 (45)
706.928 (40)
707.741 à 767 (48)
707.776 à 845 (48)
708.147 à 148 (33)
708.778 à 838 (47)
708.881 à 901 (47)
711.172 à 278 (50)
711.411 à 512 (49)
713.846 à 890 (46)
714.180 à 204 (44)
714.395 et 396 (41)
714.607 (43)
715.703 à 704 (39)
717.787 à 826 (48)
718.824 à 830 (47)
718.883 à 960 (47)
720.106 et 107 (30)
721.172 à 278 (50)
721.411 à 512 (49)
723.841 à 889 (46)
724.212 à 238 (44)
724.425 (41)
725.773 à 804 (45)
726.882 à 946 (42)
727.756 à 760 (48)
727.775 à 836 (48)
728.162 à 165 (36)
728.780 à 847 (47)
728.881 à 888 (47)
731.172 à 278 (50)
731.411 à 512 (49)
733.817 à 874 (46)
734.219 à 221 (44)
735.779 à 844 (45)
736.963 et 964 (40)
737.743 à 764 (48)
737.786 à 839 (48)
738.787 et 788 (49)
738.892 à 903 (47)
741.172 à 278 (50)
741.411 à 512 (49)
742.142 (38)
743.842 (46)
746.888 à 905 (42)
746.942 à 975 (40)
747.775 à 819 (48)
748.847 (47)
748.902 (47)
753.861 à 875 (46)
754.190 à 192 (44)
754.558 (43)
755.806 à 813 (45)
757.765 (48)
757.794 à 835 (48)
758.790 à 881 (47)
761.172 à 278 (50)
761.411 à 512 (49)
761.231 à 238 (44)
765.792 à 836 (45)
766.941 et 942 (40)
767.778 à 845 (48)
768.782 à 896 (47)
771.172 à 278 (50)
771.411 à 512 (49)
773.814 à 871 (46)
774.231 (44)
775.704 et 705 (39)

775.777 à 805 (45)
777.742 à 745 (48)
778.225 à 811 (48)
780.982 à 984 (31)
781.172 à 278 (50)
781.411 à 512 (49)
782.144 à 147 (38)
783.811 à 881 (36)
784.175 à 222 (44)
784.449 (41)
784.602 (43)
785.778 à 818 (45)
786.920 (42)
787.796 à 841 (48)
788.782 à 792 (47)
791.172 à 278 (50)
791.411 à 512 (49)
792.021 (36)
793.864 à 889 (46)
795.797 à 817 (45)
796.920 (42)
797.744 à 746 (48)
797.779 à 842 (48)
798.782 à 841 (47)
798.883 à 899 (47)
801.172 à 278 (50)
811.172 à 278 (50)
821.172 à 278 (50)
831.172 à 278 (50)
841.172 à 278 (50)
851.172 à 278 (50)
861.172 à 278 (50)
871.172 à 278 (50)
881.172 à 278 (50)
890.137 et 138 (29)
891.172 à 278 (50)
893.511 à 836 (46)
891.219 à 244 (44)
894.574 (43)
895.691 (39)
895.783 à 811 (45)
897.751 à 763 (48)
897.775 à 843 (48)
898.152 et 153 (33)
898.797 à 829 (47)
901.172 à 278 (50)
901.411 à 512 (49)
903.833 (46)
901.597 à 598 (43)
905.819 (45)
906.898 (42)
907.044 (32)
907.716 à 750 (48)
908.778 à 845 (47)
908.892 à 895 (47)
911.172 à 278 (50)
911.411 à 512 (49)
913.812 à 857 (46)
914.194 (44)
917.044 (32)
917.756 à 767 (48)
917.781 à 845 (48)
921.172 à 278 (50)
921.411 à 512 (49)
923.860 à 898 (46)
927.742 à 767 (48)
927.775 à 800 (48)
928.783 à 846 (47)
928.890 et 891 (47)
931.172 à 278 (50)
931.411 à 512 (49)
933.816 à 843 (46)
934.263 (44)
935.770 à 801 (45)
936.918 et 919 (42)
937.742 à 767 (48)
937.799 à 837 (48)
938.146 et 147 (32)
938.779 à 902 (47)
941.172 à 278 (50)
941.411 à 512 (49)
942.174 (38)
943.836 à 898 (46)
944.223 à 245 (44)
945.799 et 800 (45)
947.793 à 839 (48)
948.780 à 845 (47)
948.880 à 893 (47)
951.172 à 278 (50)
951.411 à 512 (49)
953.830 à 897 (46)
954.126 (27)
954.207 à 229 (44)
955.776 à 836 (45)
956.944 (40)
957.751 à 754 (48)
957.776 à 836 (48)
958.783 à 845 (47)
958.888 et 889 (47)
959.732 à 735 (35)

961.172 à 278 (50)
961.411 à 512 (49)
963.822 à 893 (46)
964.257 (44)
965.776 (45)
967.743 à 747 (48)
967.775 à 841 (48)
968.472 (37)
968.810 à 817 (47)
968.883 à 886 (47)
971.172 à 278 (50)
971.411 à 512 (49)
973.849 à 883 (46)
975.802 à 828 (45)
977.762 à 766 (48)
977.776 à 837 (48)
978.169 (35)
978.783 à 841 (47)
978.859 à 897 (47)
981.172 à 275 (50)
981.411 à 512 (49)
983.817 à 851 (46)
984.196 à 268 (44)
984.453 à 456 (41)
985.568 à 587 (43)
985.608 à 616 (43)
985.795 à 842 (45)
987.742 à 765 (48)
987.777 à 843 (48)
988.779 à 842 (47)
988.890 à 893 (47)
990.970 et 971 (31)
991.172 à 278 (50)
991.411 à 512 (49)
993.853 (46)
994.222 à 266 (44)
994.461 (41)
995.776 à 795 (45)
997.766 et 767 (48)
997.777 à 843 (48)
998.793 à 829 (47)
998.880 à 891 (47)
1.001.172 à 278 (50)
1.001.411 à 512 (49)
1.003.811 à 855 (46)
1.004.197 à 265 (44)
1.004.557 et 558 (43)
1.006.983 (40)
1.007.842 à 844 (48)
1.008.789 à 844 (47)
1.008.895 (47)
1.011.172 à 278 (50)
1.011.411 à 512 (49)
1.013.876 à 881 (46)
1.014.571 à 580 (43)
1.015.813 à 848 (45)
1.017.817 à 836 (48)
1.018.796 à 842 (47)
1.018.882 à 887 (47)
1.021.172 à 278 (50)
1.021.411 à 512 (49)
1.023.879 à 896 (46)
1.024.142 (27)
1.024.226 à 262 (44)
1.024.595 (43)
1.025.806 à 824 (45)
1.026.870 à 916 (47)
1.026.931 (40)
1.028.786 à 791 (47)
1.028.882 à 884 (47)
1.029.119 (22)
1.031.172 à 278 (50)
1.031.411 à 512 (49)
1.032.003 (36)
1.033.833 (46)
1.034.262 (44)
1.034.603 (43)
1.035.837 (45)
1.037.744 à 767 (48)
1.037.775 à 844 (48)
1.038.789 à 837 (47)
1.038.898 (47)
1.041.172 à 278 (50)
1.041.411 à 512 (49)
1.043.876 à 898 (46)
1.044.556 à 559 (43)
1.045.673 à 676 (24)
1.045.766 à 785 (45)
1.047.742 à 766 (48)
1.047.780 à 845 (48)
1.048.778 à 835 (47)
1.048.868 (25)
1.048.883 et 884 (47)
1.050.969 (31)
1.051.172 à 278 (50)
1.051.411 à 512 (49)
1.051.933 (19)
1.052.043 (36)
1.053.161 (38)

1.053.734 (26)
1.053.382 à 855 (46)
1.054.215 à 243 (44)
1.054.261 (44)
1.054.589 (43)
1.055.664 (24)
1.055.686 (29)
1.055.773 à 817 (45)
1.056.876 (42)
1.057.746 à 765 (48)
1.057.781 à 845 (48)
1.058.789 à 819 (47)
1.061.172 à 278 (50)
1.061.411 à 512 (49)
1.063.856 à 876 (46)
1.064.128 et 129 (27)
1.064.180 à 203 (44)
1.064.436 (41)
1.064.582 à 600 (43)
1.065.776 à 843 (45)
1.066.880 (42)
1.066.950 (40)
1.066.993 (42)
1.067.063 (32)
1.067.745 à 766 (48)
1.067.775 à 810 (48)
1.068.778 à 840 (47)
1.068.882 à 885 (47)
1.071.172 à 278 (50)
1.071.411 à 512 (49)
1.073.624 à 888 (46)
1.074.220 à 246 (44)
1.074.402 (41)
1.074.601 à 603 (43)
1.075.813 à 841 (45)
1.077.746 à 767 (48)
1.077.776 à 842 (48)
1.078.501 et 502 (37)
1.078.780 à 845 (47)
1.078.893 à 898 (47)
1.081.172 à 278 (50)
1.082.122 à 155 (38)
1.084.177 à 263 (44)
1.086.955 (40)
1.087.753 à 767 (48)
1.087.780 à 845 (48)
1.088.780 à 834 (47)
1.088.901 (47)
1.091.172 à 278 (50)
1.091.411 à 512 (49)
1.093.828 à 869 (46)
1.094.238 et 239 (41)
1.094.569 (43)
1.095.773 à 843 (45)
1.096.953 à 987 (40)
1.096.988 et 989 (42)
1.101.172 à 278 (50)
1.101.411 à 512 (49)
1.103.725 (26)
1.103.811 à 887 (46)
1.104.179 à 223 (44)
1.104.422 (41)
1.105.686 (39)
1.106.978 (40)
1.106.988 à 990 (42)
1.107.742 à 762 (48)
1.107.780 à 820 (48)
1.108.789 à 833 (47)
1.108.877 (25)
1.108.883 à 894 (47)
1.111.172 à 278 (50)
1.111.411 à 512 (49)
1.113.853 (46)
1.114.213 (44)
1.114.565 à 575 (43)
1.115.631 (39)
1.115.776 à 835 (45)
1.116.974 (40)
1.117.781 à 824 (48)
1.118.477 à 485 (37)
1.118.809 à 822 (47)
1.120.961 à 963 (31)
1.121.172 à 278 (50)
1.121.411 à 512 (49)
1.123.814 à 862 (46)
1.124.231 à 239 (44)
1.124.395 à 427 (41)
1.124.610 et 611 (43)
1.125.813 et 814 (45)
1.126.980 (40)
1.127.742 à 767 (48)
1.127.775 à 843 (48)
1.128.793 à 809 (47)
1.128.889 à 894 (47)
1.131.172 à 278 (50)
1.131.411 à 512 (49)
1.133.869 à 891 (45)
1.135.802 à 833 (45)
1.136.969 (40)
1.137.806 à 844 (48)

1.141.172 à 278 (50)
1.151.172 à 278 (50)
1.161.172 à 278 (50)
1.171.172 à 277 (50)
1.181.172 à 277 (50)
1.191.172 à 277 (50)
1.201.172 à 277 (50)
1.201.411 à 512 (49)
1.203.817 à 892 (46)
1.204.236 (44)
1.204.393 (41)
1.204.535 (43)
1.205.677 (39)
1.205.826 à 845 (45)
1.206.991 (42)
1.207.743 à 767 (48)
1.207.775 à 841 (48)
1.208.791 à 844 (47)
1.208.897 (47)
1.210.093 à 107 (30)
1.211.172 à 277 (50)
1.211.411 à 512 (49)
1.213.372 (21)
1.213.813 à 895 (46)
1.214.546 et 547 (43)
1.214.611 à 613 (43)
1.215.765 à 844 (45)
1.217.711 et 715 (48)
1.217.787 à 842 (48)
1.218.783 à 847 (47)
1.218.886 à 895 (47)
1.221.172 à 277 (50)
1.221.411 à 512 (44)
1.221.993 à 007 (36)
1.222.174 (38)
1.223.832 à 879 (46)
1.224.175 à 201 (44)
1.225.827 (45)
1.226.989 (42)
1.227.752 à 767 (48)
1.227.780 à 843 (48)
1.228.781 à 846 (49)
1.228.892 à 902 (47)
1.231.172 à 278 (50)
1.231.411 à 512 (49)
1.233.843 à 877 (46)
1.236.983 et 984 (40)
1.237.742 à 765 (48)
1.237.776 à 841 (48)
1.238.782 à 840 (47)
1.238.862 et 863 (25)
1.238.894 à 897 (47)
1.241.172 à 278 (50)
1.241.411 à 512 (49)
1.241.924 à 927 (19)
1.243.854 à 882 (46)
1.244.230 à 239 (44)
1.244.600 (43)
1.245.772 (45)
1.246.890 (42)
1.247.749 à 765 (48)
1.247.776 à 841 (48)
1.248.793 à 838 (47)
1.248.886 à 892 (47)
1.251.172 à 278 (50)
1.251.411 à 512 (49)
1.253.367 (21)
1.253.819 à 866 (46)
1.254.207 à 240 (44)
1.254.593 à 617 (43)
1.255.645 (39)
1.255.791 à 848 (45)
1.257.742 à 762 (48)
1.257.777 à 844 (48)
1.258.778 à 834 (47)
1.258.897 à 902 (47)
1.260.138 (29)
1.261.172 à 278 (50)
1.261.411 à 512 (49)
1.262.128 à 131 (38)
1.263.821 à 883 (46)
1.264.234 à 238 (44)
1.265.842 (45)
1.266.898 et 899 (42)
1.267.745 à 767 (48)
1.267.784 à 838 (48)
1.268.466 (37)
1.268.788 à 802 (47)
1.268.883 à 899 (47)
1.271.172 à 278 (50)
1.271.411 à 512 (49)
1.272.157 à 159 (38)
1.273.822 à 888 (46)
1.274.234 à 236 (44)
1.274.616 (43)
1.277.742 à 766 (48)
1.277.776 à 845 (48)
1.278.778 à 830 (47)
1.278.882 à 899 (47)

1.281.172 à 278 (50)
1.281.411 à 512 (49)
1.282.021 (36)
1.282.140 à 145 (38)
1.283.818 à 872 (46)
1.284.399 (41)
1.285.802 (45)
1.287.743 à 766 (48)
1.287.778 à 844 (48)
1.288.778 à 846 (47)
1.288.884 à 890 (47)
1.291.172 à 278 (50)
1.291.411 à 512 (49)
1.293.763 (26)
1.293.829 à 885 (46)
1.294.431 (41)
1.295.773 à 838 (45)
1.297.756 à 767 (48)
1.297.788 à 845 (48)
1.298.781 à 847 (47)
1.298.884 à 901 (47)
1.301.172 à 278 (50)
1.301.411 à 512 (49)
1.303.829 à 889 (46)
1.304.210 à 215 (44)
1.304.610 et 611 (43)
1.305.799 à 815 (45)
1.306.868 à 914 (42)
1.306.972 (40)
1.307.755 à 759 (48)
1.307.819 à 835 (48)
1.308.795 à 843 (47)
1.308.881 à 903 (47)
1.311.172 à 278 (50)
1.311.411 à 512 (49)
1.313.846 à 890 (46)
1.315.703 (39)
1.315.779 à 821 (45)
1.317.753 à 756 (48)
1.317.788 à 845 (48)
1.318.778 à 841 (47)
1.318.881 (47)
1.321.172 à 278 (50)
1.321.411 à 512 (49)
1.323.820 à 876 (46)
1.324.224 (44)
1.324.399 (41)
1.324.534 à 609 (43)
1.325.804 à 821 (45)
1.326.913 (42)
1.327.750 à 753 (48)
1.327.793 à 845 (48)
1.328.779 à 847 (47)
1.328.884 à 903 (47)
1.330.140 (29)
1.331.172 à 278 (50)
1.331.411 à 512 (49)
1.333.836 à 887 (46)
1.334.228 (44)
1.334.393 (41)
1.337.743 à 761 (48)
1.337.775 à 823 (48)
1.338.791 à 820 (47)
1.338.890 à 898 (47)
1.341.172 à 278 (50)
1.341.411 à 512 (49)
1.343.845 à 885 (46)
1.344.262 (44)
1.345.783 à 848 (40)
1.346.913 (42)
1.347.753 à 767 (48)
1.347.787 à 843 (48)
1.348.794 à 800 (47)
1.348.888 à 903 (47)
1.351.172 à 278 (50)
1.351.411 à 512 (49)
1.352.031 et 032 (36)
1.353.815 à 898 (46)
1.354.210 à 230 (44)
1.354.560 (43)
1.355.671 (24)
1.355.781 (45)
1.356.991 (42)
1.357.784 à 827 (48)
1.358.778 à 846 (47)
1.361.172 à 278 (50)
1.361.411 à 512 (49)
1.362.155 et 156 (38)
1.364.179 et 180 (44)
1.364.260 à 262 (44)
1.365.782 à 806 (45)
1.366.868 à 879 (42)
1.367.751 à 760 (48)
1.367.775 à 827 (48)
1.368.801 à 845 (47)
1.368.881 à 903 (47)
1.371.172 à 278 (50)
1.371.411 à 512 (49)
1.373.826 (46)
1.374.226 à 229 (44)

1.375.645 (39)
1.375.791 à 821 (45)
1.376.886 (42)
1.376.974 et 975 (40)
1.377.755 (48)
1.377.775 à 841 (48)
1.378.797 à 832 (47)
1.381.172 à 278 (50)
1.381.411 à 512 (49)
1.383.826 à 861 (46)
1.384.217 (44)
1.384.569 et 570 (43)
1.385.781 à 784 (45)
1.386.912 (42)
1.387.751 à 766 (48)
1.387.782 à 845 (48)
1.388.796 à 818 (47)
1.391.172 à 278 (50)
1.391.411 à 512 (49)
1.392.159 (38)
1.393.864 à 871 (46)
1.394.186 à 191 (44)
1.394.452 (41)
1.395.792 à 846 (45)
1.396.954 (40)
1.397.742 à 765 (48)
1.397.777 à 845 (48)
1.398.894 à 903 (47)
1.400.966 (31)
1.401.172 à 278 (50)
1.401.411 à 512 (49)
1.402.174 (38)
1.403.841 à 859 (45)
1.404.339 (20)
1.404.451 (41)
1.404.574 à 590 (43)
1.406.917 et 918 (40)
1.407.742 à 766 (48)
1.407.775 à 845 (48)
1.408.778 à 819 (47)
1.411.172 à 278 (50)
1.411.411 à 512 (49)
1.413.816 à 897 (46)
1.414.197 à 199 (44)
1.414.402 (41)
1.415.785 et 786 (45)
1.417.745 à 767 (48)
1.417.828 à 841 (48)
1.418.796 à 846 (47)
1.418.895 à 903 (47)
1.421.172 à 278 (50)
1.421.411 à 512 (49)
1.423.880 et 881 (46)
1.424.190 à 194 (44)
1.424.457 et 458 (41)
1.425.765 à 805 (45)
1.426.920 (42)
1.427.778 à 844 (48)
1.428.780 à 847 (47)
1.428.881 et 882 (47)
1.431.172 à 278 (50)
1.431.411 à 512 (49)
1.433.837 à 892 (46)
1.434.207 (43)
1.435.771 à 831 (45)
1.436.876 (42)
1.438.780 à 800 (47)
1.438.873 (25)
1.438.882 (47)
1.440.137 (29)
1.441.172 à 278 (50)
1.441.411 à 512 (49)
1.443.813 à 821 (46)
1.444.200 et 201 (44)
1.444.608 et 609 (43)
1.445.769 à 842 (45)
1.447.777 à 788 (48)
1.448.792 à 847 (47)
1.448.881 à 902 (47)
1.451.172 à 278 (50)
1.451.411 à 512 (49)
1.452.181 (38)
1.453.826 à 869 (46)
1.454.241 (44)
1.455.792 à 832 (45)
1.456.865 à 888 (42)
1.457.742 à 752 (48)
1.457.776 à 828 (48)
1.458.789 à 840 (47)
1.458.889 à 894 (47)
1.461.172 à 278 (50)
1.461.411 à 512 (49)
1.463.820 (46)
1.464.588 (43)
1.467.747 à 750 (48)
1.467.776 à 842 (48)
1.468.815 à 817 (47)
1.468.884 à 902 (47)
1.471.172 à 278 (50)
1.471.411 à 512 (49)

1.473.842 à 853 (46)
1.475.717 et 718 (39)
1.475.845 à 848 (45)
1.476.943 à 946 (40)
1.476.998 (42)
1.477.795 à 845 (48)
1.478.778 à 847 (47)
1.481.172 à 278 (50)
1.481.411 à 512 (49)
1.483.854 à 880 (46)
1.484.586 (43)
1.485.689 (39)
1.485.774 à 813 (45)
1.487.762 et 763 (48)
1.487.780 à 845 (48)
1.488.811 à 842 (47)
1.488.885 (47)
1.489.742 (35)
1.491.172 à 278 (50)
1.491.411 à 512 (49)
1.493.838 à 893 (46)
1.494.186 à 209 (44)
1.495.840 (45)
1.496.930 (40)
1.497.742 à 767 (48)
1.497.779 à 789 (48)
1.498.798 à 830 (47)
1.498.881 à 898 (47)
1.501.172 à 278 (50)
1.501.411 à 512 (49)
1.503.883 à 898 (46)
1.505.765 et 766 (45)
1.506.898 (42)
1.507.742 à 759 (48)
1.507.788 à 840 (48)
1.508.790 à 826 (47)
1.508.896 (47)
1.509.742 (35)
1.511.172 à 278 (50)
1.511.411 à 512 (49)
1.513.815 à 872 (46)
1.514.394 (41)
1.515.777 (45)
1.517.742 à 764 (48)
1.517.798 à 845 (48)
1.518.504 (37)
1.518.778 à 841 (47)
1.518.886 à 901 (47)
1.521.172 à 278 (50)
1.521.411 à 512 (49)
1.523.721 (26)
1.523.821 à 895 (46)
1.524.216 à 246 (44)
1.525.497 (34)
1.525.766 à 835 (45)
1.526.933 à 941 (40)
1.527.779 à 845 (48)
1.528.799 à 836 (47)
1.531.172 à 278 (50)
1.531.411 à 512 (49)
1.534.263 (44)
1.534.406 à 418 (41)
1.535.798 à 835 (45)
1.536.989 (42)
1.538.781 à 825 (47)
1.541.172 à 278 (50)
1.541.411 à 512 (49)
1.543.830 à 883 (46)
1.544.186 à 229 (44)
1.544.413 (41)
1.544.565 à 585 (43)
1.545.700 et 701 (39)
1.545.780 à 799 (45)
1.546.879 (42)
1.547.743 à 764 (48)
1.547.778 à 845 (48)
1.548.154 (33)
1.548.789 à 823 (47)
1.548.880 à 900 (47)
1.551.172 à 278 (50)
1.551.411 à 512 (49)
1.553.823 à 885 (46)
1.555.782 à 844 (15)
1.557.742 à 761 (48)
1.557.778 à 818 (48)
1.558.778 à 824 (47)
1.561.172 à 278 (50)
1.561.411 à 512 (49)
1.563.823 à 854 (46)
1.564.587 (43)
1.565.768 à 777 (45)
1.566.946 (40)
1.567.743 à 767 (48)
1.567.779 à 841 (48)
1.568.796 à 840 (47)
1.568.886 à 900 (47)
1.571.172 à 278 (50)
1.571.411 à 512 (49)
1.573.819 à 898 (46)
1.574.495 (43)

1.575.765 et 766 (45)
1.576.871 (42)
1.577.751 à 767 (48)
1.577.719 à 845 (48)
1.578.170 (33)
1.578.793 à 843 (47)
1.578.897 (47)
1.581.172 à 278 (50)
1.581.411 à 512 (49)
1.583.824 à 888 (46)
1.584.186 à 188 (44)
1.584.564 (43)
1.585.812 à 847 (45)
1.586.915 (42)
1.587.755 à 766 (48)
1.587.775 à 843 (48)
1.588.168 (37)
1.588.778 à 841 (47)
1.588.882 à 898 (47)
1.589.121 (22)
1.591.172 à 278 (50)
1.591.411 à 512 (49)
1.592.041 et 042 (36)
1.593.812 à 835 (46)
1.594.186 à 222 (44)
1.594.431 à 433 (41)
1.594.547 (47)
1.595.565 et 566 (43)
1.595.633 à 645 (39)
1.595.816 (45)
1.596.991 (42)
1.597.746 à 759 (48)
1.597.775 à 841 (48)
1.598.476 (37)
1.598.794 à 847 (47)
1.598.890 à 898 (47)
1.601.172 à 278 (50)
1.601.411 à 512 (49)
1.603.811 à 877 (46)
1.604.193 et 194 (44)
1.604.534 à 538 (43)
1.605.773 à 828 (45)
1.606.869 (42)
1.607.775 à 824 (48)
1.608.797 à 840 (47)
1.611.172 à 278 (50)
1.611.411 à 512 (49)
1.613.811 à 868 (46)
1.614.234 à 240 (44)
1.614.427 (41)
1.614.543 à 547 (43)
1.615.768 à 837 (45)
1.616.979 (40)
1.617.755 à 761 (48)
1.617.784 à 845 (48)
1.618.779 à 795 (47)
1.621.172 à 278 (50)
1.621.411 à 512 (49)
1.624.608 à 611 (43)
1.625.490 (34)
1.625.790 à 832 (45)
1.626.921 à 986 (40)
1.627.743 et 744 (48)
1.627.783 à 845 (48)
1.628.780 à 818 (47)
1.628.880 (47)
1.631.172 à 278 (50)
1.631.411 à 512 (49)
1.634.192 à 201 (44)
1.634.605 à 613 (43)
1.635.784 à 786 (45)
1.636.916 à 918 (42)
1.637.743 à 752 (48)
1.637.776 à 835 (48)
1.638.454 (37)
1.638.797 à 818 (47)
1.638.889 à 895 (47)
1.641.172 à 278 (50)
1.641.411 à 512 (49)
1.643.811 à 869 (46)
1.644.393 (41)
1.645.779 à 802 (45)
1.647.745 à 763 (48)
1.647.775 à 845 (48)
1.648 778 et 779 (47)
1.648.882 à 886 (47)
1.651.172 à 278 (50)
1.651.411 à 512 (49)
1.653.825 à 833 (46)
1.654.235 et 236 (44)
1.654.605 à 608 (43)
1.655.834 et 835 (45)
1.657.748 à 766 (48)
1.657.775 à 845 (48)
1.658.141 à 148 (33)
1.658.454 à 465 (37)
1.658.651 à 653 (28)
1.658.778 et 779 (47)
1.658.871 à 873 (25)

1.628.890 à 897 (47) | 1.722.851 à 898 (46)
1.669.068 à 070 (30) | 1.721.508 à 591 (43)
1.631.172 à 270 (39) | 1.725.790 (45)
1.661.411 à 512 (49) | 1.726.997 et 998 (42)
1.661.811 à 851 (46) | 1.727.795 à 846 (48)
1.661.309 (41) | 1.728.791 à 839 (47)
1.661.356 et 457 (41) | 1.728.887 à 926 (47)
1.665.452 et 453 (31) | **1.731.172 à 278** (50)
1.665.773 à 817 (35) | 1.731.411 à 512 (49)
1.666.869 et 870 (42) | 1.733.898 (46)
1.667.744 à 766 (48) | 1.734.238 (41)
1.667.775 à 795 (48) | 1.734.505 à 540 (43)
1.668.158 à 175 (33) | 1.734.556 et 557 (43)
1.668.720 à 809 (47) | 1.737.801 à 840 (38)
1.671.172 à 278 (50) | 1.738.833 (47)
1.671.411 à 512 (49) | 1.738.889 (47)
1.671.939 et 940 (49) | **1.741.172 à 278** (50)
1.672.156 (38) | 1.741.411 à 511 (49)
1.673.844 à 888 (46) | 1.742.146 (38)
1.674.585 à 585 (43) | 1.743.821 (46)
1.675.634 (39) | 1.744.447 (41)
1.675.700 (45) | 1.744.529 à 542 (43)
1.676.991 (42) | 1.746.922 (40)
1.676.992 et 993 (42) | 1.747.742 à 767 (48)
1.677.767 (48) | 1.747.775 à 846 (48)
1.677.775 à 838 (48) | 1.748.881 à 891 (47)
1.678.808 à 828 (47) | **1.751.172 à 278** (50)
1.678.882 à 897 (47) | 1.751.411 à 511 (49)
1.680.131 et 132 (29) | 1.752.132 et 133 (38)
1.681.172 à 278 (50) | 1.754.186 à 221 (41)
1.681.411 à 512 (49) | 1.755.782 à 826 (45)
1.683.760 (26) | 1.756.938 à 943 (40)
1.683.812 à 847 (46) | 1.758.812 (47)
1.684.197 à 262 (44) | 1.758.882 à 901 (47)
1.684.556 à 559 (43) | **1.761.172 à 278** (50)
1.685.784 à 813 (45) | 1.761.411 à 511 (49)
1.687.743 à 766 (48) | 1.763.811 à 865 (46)
1.687.791 à 831 (48) | 1.764.229 à 241 (44)
1.688.814 (47) | 1.764.544 à 546 (43)
1.691.172 à 278 (50) | 1.765.810 (45)
1.691.411 à 512 (49) | 1.768.880 à 884 (47)
1.693.875 à 877 (46) | 1.768.881 à 887 (47)
1.694.220 à 241 (44) | 1.770.069 (30)
1.694.561 à 603 (43) | **1.771.172 à 277** (50)
1.695.448 à 456 (34) | 1.771.411 à 511 (49)
1.695.827 et 828 (45) | 1.772.169 (38)
1.696.881 à 885 (42) | 1.773.811 à 891 (46)
1.696.959 (40) | 1.774.223 (44)
1.697.745 à 752 (48) | 1.771.566 (43)
1.697.806 à 844 (48) | 1.775.819 à 847 (45)
1.698.783 à 847 (47) | 1.776.991 à 995 (42)
1.698.868 (25) | 1.777.742 à 746 (48)
1.701.172 à 278 (50) | 1.777.798 à 816 (48)
1.706.911 (42) | 1.778.730 et 790 (47)
1.707.745 à 752 (48) | **1.781.172 à 277** (50)
1.707.790 à 845 (48) | 1.781.411 à 511 (49)
1.708.783 à 847 (47) | 1.783.821 et 822 (46)
1.708.880 à 982 (47) | 1.781.230 (44)
1.709.746 à 749 (35) | 1.784.395 à 454 (41)
1.711.172 à 278 (50) | 1.785.642 à 645 (39)
1.711.411 à 512 (49) | 1.787.749 à 767 (48)
1.714.109 à 405 (41) | 1.787.780 à 842 (48)
1.715.674 à 696 (39) | 1.788.778 à 811 (47)
1.715.834 (45) | 1.788.896 (47)
1.716.875 à 878 (42) | **1.791.172 à 277** (50)
1.717.746 à 767 (48) | 1.791.411 à 511 (49)
1.717.780 à 833 (48) | 1.793.811 à 887 (46)
1.718.163 et 464 (37) | 1.794.225 (44)
1.718.633 (28) | 1.794.556 à 611 (43)
1.718.785 à 847 (47) | 1.795.769 à 828 (45)
1.718.890 (47) | 1.797.742 à 765 (48)
1.721.172 à 278 (50) | 1.797.774 à 841 (48)
1.721.411 à 512 (49) | 1.798.453 (37)
1.722.137 (38) | 1.798.784 à 846 (47)

CREDIT FONCIER DE FRANCE

10, RUE DES CAPUCINES, PARIS (1er)

TIRAGE DU 22 SEPTEMBRE 1949

Obligations foncières de 500 F 2,50 0/0 1895.

L'obligation n° 106096 sera remboursée par **100.000 F.**

L'obligation n° 429271 sera remboursée par **25.000 F**

L'obligation n° 379285 sera remboursée par **10.000 F.**

Les obligations n°s 84736, 337573, 448890 seront remboursées par **5.000 F.**

Les 50 obligations dont les numéros suivent seront remboursées par **1.000 F**

4755 7609 38899 43175 47313 51863 56187 58725 58838 63577 77547 81661 90397 107855 110402 121750 128724 135278 137333 147466 191822 193283 204873 206184 224596 237850 242225 244039 249807 249856 250689 271661 295915 309425 327524 339276 361681 386442 397001 429270 430288 453883 444679 449196 456829 461196 468202 473597 477273 492674

(Le remboursement de ces obligations sera effectué à partir du 15 octobre 1949.)

Liste des obligations sorties antérieurement au 22 mars 1949 et restant à rembourser.

(Les tirages des 22 mars et 22 juin 1949 ont été publiés au *Journal officiel* respectivement les 22 avril et 20 juillet 1949.)

18, 139, 167, 218, 262, 491, 517, 571, 635, 643, 748, 787, 883, 936, 953—1016, 75, 180, 193, 278, 317, 447, 481, 509, 601, 633, 683, 761, 859—2003, 26, 111, 195, 233, 295, 366, 397, 414, 417, 431, 563, 616, 620, 674, 676, 885, 888, 921, 964, 989, 990—3015, 21, 139, 168, 211, 299, 328, 393, 418, 461, 519, 639, 650, 713, 793, 808—4008, 85, 237, 261, 368, 418, 422, 486, 498, 531, 685, 852, 853, 854, 868, 871, 989, 994—5162, 221, 236, 324, 340, 348, 400, 417, 423, 481, 673, 781, 951—6004, 9, 56, 104, 120, 155, 307, 308, 340, 370, 439, 469, 591, 663, 676, 770, 779, 788, 808, 943—7091, 182, 338, 354, 382, 392, 411, 420, 472, 493, 567, 588, 593, 605, 760, 901—8028, 42, 44, 269, 302, 421, 473, 561, 600, 651, 654, 809—9273, 279, 430, 474, 511, 975—10001, 49, 117, 126, 205, 226, 255, 291, 317, 347, 349, 550, 629, 649, 728, 748, 789, 793, 905, 917—11083, 107, 125, 372, 395, 415, 440, 489, 533, 799, 839, 919—12214, 288, 338, 380, 383, 406, 519, 599, 674, 755, 831, 859, 864, 901, 971, 974, 988—13084, 85, 215, 227, 229, 259, 388, 401, 495, 800, 920, 995—14171, 232, 258, 266, 286, 437, 448, 481, 568, 578, 598, 753, 832, 903, 908, 972—15022, 60, 61, 161, 222, 249, 378, 393, 412, 438, 477, 486, 507, 531, 550, 657, 899, 905, 984, 998, 936—16095, 101, 202, 346, 418, 461, 507, 625, 640, 656, 668, 669, 714, 753, 783, 890, 906, 996—17157, 222, 279, 303, 357, 381, 401, 413, 588, 738, 885, 937—18005, 109, 215, 335, 376, 455, 517, 569, 635, 766, 877, 935, 939, 972—19002, 133, 348, 389, 563, 582, 939—20096, 122, 125, 371, 438, 453, 466, 660, 731, 776, 901—21028, 296, 339, 422, 442, 511, 553, 554, 571, 594, 599, 801, 881, 913, 934, 956, 961—22020, 99, 196, 386, 388, 521, 531, 553, 616, 797, 877, 915, 993—23004, 937, 972, 975, 978, 981, 995—24011, 29, 35, 168, 217, 291, 325, 331, 382, 384, 387, 389, 394, 396, 457, 614, 755, 814, 871, 919, 922.

25000, 29, 99, 173, 286, 287, 352, 381, 382, 391, 467, 611, 642, 643, 661, 688, 735, 872, 900, 953, 956—26228, 249, 266, 546, 594, 601, 820, 932—27003, 192, 244, 293, 372, 375, 438, 451, 523, 552, 597, 622—28015, 48, 53, 56, 101, 191, 195, 377, 403, 410, 577, 766, 888, 916—29013, 62, 175, 191, 199, 204, 282, 341, 364, 452, 475, 486, 569, 572, 608, 624, 681, 763, 799, 814, 821, 852, 902—30086, 87, 142, 211, 231, 437, 507, 511, 526, 599, 667, 771, 781, 824, 848, 951, 968, 979—31035, 65, 473, 524, 682, 739, 772, 858, 876, 976—32042, 115, 195, 206, 266, 322, 341, 484, 613, 630, 717, 743, 756, 772, 871—33031, 221, 280, 297, 319, 530, 621, 694, 721, 943, 944—34109, 115, 194, 228, 239, 258, 432, 439, 493, 518, 639, 831, 842, 888, 889, 919—35155, 190, 256, 357, 610, 780, 850, 904, 991—36205, 258, 314, 395, 493, 628, 696, 709, 921, 983—37115, 182, 229, 338, 354, 397, 466, 477, 519, 607, 642, 765, 780, 799, 812, 954—38111, 116, 132, 217, 320, 421, 423, 461, 675, 682, 687, 751, 858, 875, 949, 967—39107, 288, 294, 326, 408, 689, 735, 753, 760, 790, 935—40344, 449, 613, 693, 740, 777, 830—41052, 97, 106, 111, 211, 422, 427, 544, 617, 757, 776, 823—42098, 246, 384, 389, 460, 488, 611, 612, 649, 675, 685, 851, 854, 882, 955, 984—43016, 109, 135, 273, 375, 378, 629, 702, 733, 766, 792, 814, 924, 968, 980—44099, 114, 126, 205, 252, 279, 372, 410, 450, 481, 520, 535, 639, 645, 735, 749, 767, 770, 819, 901, 905, 956, 965—45076, 121, 201, 205, 231, 248, 357, 358, 481, 739, 903—46000, 13, 128, 268, 270, 315, 412, 493, 536, 567, 582, 613, 650, 675, 700, 820, 821, 832, 981, 986—47035, 115, 119, 259, 276, 371, 496, 593, 629, 750, 828, 836, 850, 866, 889, 909—48128, 163, 180, 223, 359, 449, 487, 551, 867, 873, 887—49008, 113, 140, 149, 169, 230, 241, 265, 303, 485, 518, 521, 525, 566, 591, 649, 823, 888, 960, 986.

50022, 72, 90, 239, 250, 265, 266, 276, 289, 290, 299, 319, 371, 389, 494, 515, 528, 545, 560, 794, 860, 941 967—51007, 173, 470, 616, 620, 740, 935, 966—52196, 279, 558, 831—53125, 205, 252, 277, 286, 308, 441, 474, 492, 570, 617, 674, 675, 731, 710, 759, 858, 926, 952, 973, 996—54074, 222, 282, 406, 408, 462, 484, 500, 722, 724, 786, 829, 871, 874—55044, 353, 427, 450, 565, 579, 618, 827, 844, 967, 995—56071, 112, 186, 223, 246, 559, 688, 704, 716, 884, 888, 953, 961—57111, 214, 229, 515, 694, 698, 730, 777, 868, 887, 949, 943, 962—58004, 60, 193, 275, 277, 402, 448, 510, 732, 771, 856, 883, 909, 915, 988—59013, 55, 75, 76, 120, 138, 149, 295, 694, 708, 716, 732, 744, 804, 822, 852, 949, 954—60118, 228, 262, 327, 484, 534, 536, 603, 796, 846, 950—61036, 60, 135, 371, 480, 572, 625, 657, 861, 891, 919—62013, 15, 150, 207, 476, 491, 548, 631, 775, 792, 816, 945—63176, 177, 499, 551, 580, 931, 949, 964, 997—64040, 51, 104, 239, 240, 275, 377, 429, 534, 565, 714, 816, 852, 856, 958—65042, 119, 337, 417, 461, 594, 651, 868, 727, 734, 749, 812, 903, 923, 941—66028, 107, 209, 285, 291, 471, 484, 525, 526, 550, 651, 680, 701, 735, 752, 776, 789, 850, 854, 866 929, 981, 992, 993—67017, 26, 60, 226, 238, 299, 300, 554, 777, 781—68025, 102, 180, 266, 319, 366, 514, 577, 584, 657, 691, 825, 853, 876, 887, 920—69071, 87, 91, 211, 275, 327, 394, 397, 454, 518, 640, 735, 754, 887, 918, 970, 978—70019, 68, 155, 249, 261, 495, 566, 607, 750, 751, 943, 982—71053, 114, 139, 167, 230, 274, 281, 284, 366, 388, 462, 466, 506, 544, 608, 879, 892, 915—72002, 227, 229, 236, 266, 331, 353, 446, 467, 546, 658, 681, 820, 880—73032, 36, 37, 104, 239, 248, 253, 302, 349, 412, 513, 565, 625, 649, 760, 795, 933, 984—74023, 78, 79, 85, 101, 179, 191, 260, 319, 485, 492, 501, 533, 557, 569, 586, 728, 832, 884, 894, 942.

75367, 368, 742, 847, 860, 864, 924, 951—76055, 95, 194, 277, 305, 413, 454, 492, 498, 526, 573, 582, 607, 634, 673, 739, 837, 847, 856, 908, 954—77033, 81, 192, 199, 277, 292, 408, 416, 716, 728, 737, 900, 908—78149, 171, 259, 330, 396, 406, 488, 503, 575, 610, 689, 870, 901—79021, 41, 64, 214, 260, 292, 326, 413, 449, 459, 494, 575, 580, 686, 868, 900, 914—80078, 122, 180, 285, 365, 401, 539, 624, 668, 714, 761, 765, 770—81042, 203, 212, 386, 500, 539, 540, 643, 665, 789, 855, 895, 900—82028, 51, 64, 82, 108, 128, 138, 424, 454, 461, 462, 523, 563, 576, 640, 672, 726, 801, 822, 959, 965—83016, 35, 183, 236, 276, 294, 311, 322, 390, 395, 571, 605, 620, 637, 718, 749, 871, 942, 994—84052, 275, 402, 554, 561, 655, 695, 773, 886, 932, 966, 973—85012, 31, 40, 99, 254, 332, 368, 403, 408, 620, 645, 662, 696, 787, 877, 955—86012, 49, 53, 164, 285, 291, 356, 400, 429, 487, 532, 759, 774, 788, 806, 812—87008, 26, 73, 205, 320, 465, 580, 600, 677, 704, 830, 835, 928, 967—88045, 108, 282, 310, 352, 403, 416, 474, 486, 602, 683, 753, 820, 822, 909, 967, 991—89022, 31, 51, 53, 81, 116, 161, 185, 369, 388, 392, 471, 692, 713, 769, 792, 847, 872, 876, 934, 973—90097, 233, 360, 375, 381, 455, 583, 662, 673, 802, 843, 857—91090, 104, 215, 249, 339, 382, 477, 557, 582, 610, 749, 806, 890, 927—92121, 155, 172, 202, 205, 360, 435, 462, 496, 685, 741, 750, 776, 789, 851, 867, 962—93064, 102, 106, 107, 188, 222, 223, 238, 241, 246, 279, 376, 395—94113, 165, 167, 168, 188, 202, 214, 223, 228, 302, 463, 494, 598, 651, 661, 670, 689, 716, 746, 766, 852, 943—95028, 58, 365, 516, 692, 733, 849, 859, 880, 940, 941, 996—96109, 157, 162, 178, 179, 213, 540, 552, 682, 879, 882, 899, 903, 915, 997—97019, 42, 45, 219, 230, 254, 260, 355, 386, 389, 415, 416, 487, 508, 557, 590, 625, 838, 950, 62, 973—98089, 105, 280, 295, 340, 399, 421, 537, 542—99035, 83, 120, 124, 141, 158, 269, 377, 520, 513, 828, 844, 951.

100021, 84, 85, 108, 164, 226, 529, 614, 668, 819, 828—101305, 323, 384, 407, 505, 658, 773, 845, 904, 942—102057, 69, 217, 233, 269, 286, 392, 409, 530, 564, 566, 624, 646, 647, 811, 975—103060, 72, 79, 210, 256, 273, 293, 300, 335, 351, 453, 480, 502, 543, 552, 601, 629, 722, 832, 891, 916, 989—104103, 457, 489, 496, 745, 766, 822, 844, 852, 875, 919—105112, 251, 295, 310, 429, 504, 546, 588, 619, 652, 706, 774, 789, 830, 915, 935, 981—106001, 94, 120, 282, 285, 335, 339, 369, 383, 384, 420, 437, 631, 703, 741, 795, 953—107012, 45, 139, 166, 171, 212, 312, 334, 355, 424, 452, 498, 515, 522, 581, 582, 615, 660, 780, 847, 851, 935, 953, 981, 984, 986—108050, 64, 127, 221, 267, 280, 342, 362, 384, 458, 483, 490, 569, 574, 576, 737, 827, 990, 995, 998—109032, 107, 158, 210, 258, 415, 513, 711, 745, 754, 826, 849, 937, 963—110050, 198, 208, 334, 377, 561, 727, 853, 905, 944—111009, 140, 163, 225, 229, 285, 289, 574, 616, 708, 781, 795, 816, 852, 899, 931—112126, 167, 264, 327, 485, 516, 566, 593, 652, 665, 764, 804, 813, 819, 829—113017, 42, 69, 142, 212, 414, 496, 510, 604, 650, 772, 798, 895, 915—114023, 55, 83, 274, 349, 421, 510, 603, 691, 740, 836, 914—115064, 113, 114, 128, 188, 181, 182, 215, 233, 522, 766, 810, 892—116020, 50,

544, 555, 563, 764, 938—117069, 139, 145, 183, 273, 424, 430, 489, 796, 816, 840, 991—118041, 81, 190, 255, 322, 328, 424, 451, 472, 676, 735, 813, 859, 912, 975—119015, 35, 85, 88, 114, 160, 222, 396, 425, 616, 706, 805, 861, 944—120004, 8, 20, 25, 161, 171, 272, 287, 292, 370, 374, 557, 636, 655, 705, 706, 724, 797, 805, 950—121043, 207, 214, 216, 251, 291, 347, 445, 626, 802, 870, 916—122202, 203, 285, 294, 389, 435, 624, 699, 742, 957—123007, 90, 215, 226, 281, 426, 654, 701, 751, 865, 924, 947, 973—124174, 201, 224, 343, 357, 430, 451, 452, 480, 975.

125084, 149, 165, 173, 527, 730, 750, 956—126210, 294, 341, 356, 449, 463, 466, 528, 568, 633, 634, 786, 792, 820, 854, 888, 902, 912, 934, 960, 963, 989—127050, 153, 241, 247, 270, 322, 401, 594, 599, 636, 862—128113, 160, 206, 233, 501, 531, 478, 711, 729, 790, 922—129066, 100, 109, 130, 152, 173, 352, 353, 357, 429, 460, 712, 809, 824, 858, 996—130093, 126, 241, 251, 354, 364, 410, 648, 709, 750, 878—131202, 204, 249, 251, 252, 383, 549, 551, 554, 556, 568, 610, 657, 674, 766, 927, 966, 994—132076, 142, 240, 266, 304, 307, 403, 420, 618, 690, 825, 830, 858, 880—133070, 123, 144, 300, 316, 386, 474, 476, 544, 543, 552, 603, 646, 877—134373, 385, 627, 644—133984—134188, 636, 750, 789, 940, 949, 956, 957, 985—135018, 105, 323, 353, 415, 467, 506, 543, 700, 722, 787, 810, 818, 822, 901, 964, 976—136093, 180, 221, 274, 323, 412, 419, 470, 490, 491, 670, 791, 911, 978—137040, 64, 139, 153, 310, 341, 360, 364, 575, 606, 692, 820, 850, 914—138055, 70, 159, 297, 315, 609 686, 709, 737, 798, 837, 839, 922, 942—139015, 31, 35, 141, 260, 325, 237, 434, 435, 449, 518, 596, 959—140120, 263, 268, 293, 340, 315, 382, 458, 476, 555, 605, 616, 626, 727, 753, 835, 839, 914, 980—141071, 72, 83, 393, 419, 436, 442, 447, 452, 457, 469, 479, 531, 532, 588, 590, 643, 845, 873, 914, 928, 947, 982—142049, 96, 165, 177, 224, 244, 249, 600, 831, 986—143011, 32, 45, 155, 229, 279, 368, 371, 383, 538, 592, 709, 847, 873—144125, 182, 211, 312, 336, 554, 884—145046, 53, 67, 177, 290, 498, 593, 594, 629, 631, 662, 691, 721, 751, 863, 866, 936—146246, 292, 294, 302, 396, 447, 445, 460, 524, 544, 647, 654, 745, 755, 782, 795, 865, 876, 886, 956—147002, 11, 64, 95, 111, 117, 182, 187, 231, 242, 292, 306, 307, 621, 919.—148222, 247, 536, 538, 737, 806, 855, 867—149004, 110, 160, 363, 495, 797, 884.

150001, 36, 162, 211, 491, 571, 593, 635, 661, 755, 901, 991—151004, 11, 118, 410, 482, 543, 546, 606, 646, 717, 768, 800, 838, 892, 903, 923, 971, 993, 980—152115, 138, 228, 267, 384, 477, 544, 553, 572, 615, 633, 715, 737, 747, 759, 944, 942, 966—153372, 391, 452, 690, 707, 857, 959, 976—154063, 197, 228, 334, 378, 622, 780, 804, 937, 998—155019, 56, 75, 145, 248, 322, 436, 481, 686, 867, 947, 975—156165, 179, 310, 312, 322, 341, 345, 380, 517, 640, 707, 782, 811, 840—157053, 167, 259, 302, 280, 456, 545, 548, 707, 750, 837, 892, 937—158046, 61, 147, 360, 640 643, 671, 675, 739, 737, 929, 970—159366, 546, 575, 578, 621, 843, 945, 950—160110, 142, 275 334, 341, 387, 446, 466, 591, 719, 742, 745, 758 —161007, 55, 115, 149, 202, 297, 322, 390, 557, 580, 589, 591, 610, 612, 632, 665, 975, 976—162016, 73, 88, 156, 237, 246, 386, 442, 573, 612, 637, 642, 693, 697, 984—167053, 120, 125, 260, 241, 331, 545, 696, 709, 806, 811, 840, 841, 888 —165088, 123, 143, 203, 234, 264, 280, 560, 548, 712, 999—165017, 44, 90, 141, 245, 332, 387, 439, 446, 462, 483, 496, 501, 717, 796, 820, 883, 960 963, 994—166008, 81, 98, 200, 209, 288, 488 549, 592, 572, 599, 671, 662, 724, 756, 758, 837, 864, 875, 941, 955—167005, 8, 578, 343, 412, 500, 513, 663, 677, 920, 928, 934, 972, 980, 986, 987—168909, 27, 40, 43, 74, 194, 217, 243, 333, 421, 479, 638, 805—169059, 198, 293, 300, 313, 340, 356, 415, 513, 559, 811, 924, 989—170263, 282, 308, 356, 372, 467, 487, 555, 598, 624, 726, 735, 741, 829, 874, 918, 978—171040, 96, 191, 301, 451, 470, 517, 629, 702, 749, 754, 764, 780, 936, 988—172030, 101, 166, 240, 216, 307, 395, 462, 489, 617, 712, 754, 821, 864, 889 —173030, 131, 257, 268, 353, 433, 508, 565, 611, 667, 668, 705, 732, 761, 815—174046, 101, 365 529 636, 647, 835, 895, 973.

175115, 178, 236, 276, 307, 401, 401, 410, 525, 586—176023, 271, 311, 318, 492, 568, 663, 791, 917, 920—177026, 42, 43, 64, 126, 182, 221, 274, 275, 369, 462, 508, 581, 715, 931, 934, 974, 999—178164, 170, 381, 428, 553, 566, 598, 603, 674, 681, 689, 735, 763, 867, 899, 902, 907, 937—179066, 54, 70, 401, 421, 453, 488, 618, 628, 743, 838, 864, 991—180034, 68, 200, 296, 315, 423, 632, 673, 738, 719, 812, 986—181066, 157, 164, 288, 300, 442, 480, 652, 724, 835, 876, —182030, 37, 42, 77, 82, 355, 376, 380, 402, 548, 559, 617, 698, 762, 835, 887, 889—183173, 191, 192, 233, 238, 261, 270, 313, 318, 368, 401, 457, 907, 917, 941, 944, 947—184216, 217, 218, 221, 224, 353, 593, 812, 941—185101, 216, 218, 259, 666, 672, 676, 721, 722, 757, 783, 787, 801, 912, 918—186090, 12, 165, 274, 288, 441, 448, 506, 523, 524, 636, 687, 739, 790, 791, 802, 846, 910, 927, 930, 945—187031, 93, 231, 233, 252, 261, 437, 682, 690, 731, 860, 915, —188126, 221, 223, 286, 374, 578, 684, 730, 791, 805, 841, 889, 930, 936, 981, 986, 990—189050, 57, 111, 173, 261, 327, 430, 500, 533, 560, 579, 639, 662, 750, 775, 791, 874, 877, 901, 999, 936, 997—190080, 254, 311, 352, 410, 432, 514, 576, 596, 600, 617, 765, 845—191028, 99, 139, 187, 262, 419, 427, 516, 742, 840, 959, 994—192026, 37, 491, 491, 501, 357, 412, 414, 512, 533, 550, 599, 650, 771, 986—193111, 116, 239, 310, 365, 477, 573, 605, 698, 713, 727, 744, 805, 837, 843, 931, 942—194172, 307, 438, 448, 520, 545, 618, 645, 715, 798, 831, 845, 896 —197018, 90, 469, 267, 366, 372, 442, 542, 545, 555, 682, 705, 730, 878—198125, 155, 184, 227, 283, 475, 501, 503, 626, 670, 979—197049, 167, 202, 221, 449, 509,561, 569, 571, 573, 723, 725, 851, 881, 903, 905, 911, 916, 934, 971—198054, 75, 111, 309, 383,437, 475, 611, 707, 906, 983, 990—199117, 118, 205, 351, 137, 510, 573, 693, 730, 788, 810, 915, 958.

200112, 115, 116, 528, 590, 690, 693, 732, 797, 808, 854—201062, 66, 82, 170, 495, 533, 566, 571, 578, 592, 618, 729, 746, 891, 862, 865, 894—202113, 285, 315, 417, 467, 587, 700, 902, 956, 958, 973—203066, 114, 152, 197, 240, 257, 350, 392, 452, 471, 520, 551, 555, 613, 619, 671, 728, 754, 903, 915, 942, 994—204054, 61, 292, 303, 743, 767, 776, 781, 800, 815, 909, 936—205552, 99, 109, 154, 341, 352, 386, 494, 496, 558, 699, 706, 813, 876, 933, 954, 969, 973—206155, 223, 239, 244, 291, 461, 639, 692, 710, 716, 803, 861, 913—207107, 152, 153, 175, 312, 466, 548, 616, 618, 628, 678, 684, 763, 849, 951—208026, 153, 167, 308, 330, 385, 709, 854, 886, 897, 904—209082, 571, 594, 611, 622, 781, 823, 892, 898, 975—210033, 102, 103, 172, 279, 496, 638, 670, 751, 756, 849, 874, 972—211007, 37, 58, 87, 309, 326, 345, 447, 648, 782, 788, 866, 968—212214, 234, 238, 425, 451, 461, 802, 854, 880, 892, 893, 943, 949, 982—213061, 62, 125, 128, 170, 176, 213, 285, 322, 403, 508, 556, 563, 582, 595, 633, 677, 701, 737, 902, 916, 980—214105, 134, 188, 240, 283, 334, 376, 390, 401, 428, 475, 560, 695, 736, 757, 815, 959, 972, 973 —215053, 60, 96, 143, 257, 265, 296, 305, 319, 321, 339, 355, 458, 487, 491, 549, 529, 575, 580, 587, 593, 618, 651, 654, 655, 770, 853, 875, 962, 963—216008, 89, 130, 158, 192, 196, 275, 281, 320, 356, 373, 412, 423, 449, 471, 594, 928, 984—217005, 107, 110, 151, 156, 187, 318, 370, 373, 484, 486, 512, 513, 612, 744, 758, 777, 782, 861, 902, 907, 953, 956, 999—218016, 51, 58, 182, 255, 289, 297, 491, 498, 529, 605, 631, 724, 736, 809, 968—219026, 28, 152, 191, 195, 213, 218, 220, 337, 353, 454, 458, 501, 695, 727, 828, 895, 914—220071, 129, 199, 227, 358, 369, 389, 498, 550, 561, 619, 728, 842, 902, 968, 987—221029, 263, 322, 385, 423, 427, 455, 463, 549, 589, 592, 598, 678, 711, 900, 915, 924, 960, 997—222056, 387, 405, 524, 549, 573, 639, 697, 821, 885, 960—223159, 227, 484, 519, 545, 693, 961 —224021, 143, 144, 296, 344, 375, 546, 553, 646, 654, 782, 763, 771, 983.

225081, 98, 139, 151, 281, 294, 350, 352, 375, 392, 428, 442, 484, 526, 820, 880, 902, 963—226019, 123, 145, 167, 187, 249, 264, 271, 297, 401, 441, 570, 572, 601, 718, 803, 826, 913, 914, 945, 983—227026, 170, 380, 400, 489, 506, 532, 541, 578, 579, 582, 594, 608, 672, 781, 788, 818, 971—228006, 42, 80, 83, 174, 233, 239, 382, 390, 418, 573, 622, 716—229040, 46, 158, 165, 166, 175, 176, 203, 286, 411, 461, 575, 610, 922—230167, 216, 345, 375, 422, 425, 453, 490, 536, 547, 678, 743, 768, 859, 884, 948—231161, 186, 210, 219, 235, 571, 642, 660, 679, 772, 789, 864, 937, 952, 985—232002, 97, 530, 606, 629, 649, 659, 751, 761, 767, 845, 868—233034, 62, 121, 170, 399, 603, 687, 704, 710, 726, 760—234057, 77, 118, 162, 182, 197, 232, 353, 688, 785, 800, 890, 908, 957—235034, 107, 146, 210, 300, 343, 348, 399 651, 698, 905, 906, 999—236052, 233, 242, 252, 298, 323, 422, 449, 531, 533, 583, 691, 877, 885, 943, 989—237061, 224, 231, 305, 379, 417, 420, 485, 720, 727, 811—238043, 166, 998—239022, 68, 75, 88, 186, 213, 293, 303, 324, 345, 346, 382, 457, 684, 692, 724, 726, 775, 919, 924, 950, 961—240115, 440, 473, 482, 519, 685, 708, 754, 763, 805, 840 983—241084, 133, 237, 512, 530, 557, 566, 574, 603, 616, 617, 647, 659, 662, 719, 777, 898, 919, 948, 950, 974, 980—242036, 101, 110, 160, 304, 383, 391, 396, 437, 439, 441, 545, 581, 590, 724, 746, 822, 824, 917, 963—243001, 22, 28, 290, 334, 473, 522, 644, 667, 774, 816, 823, 869, 881, 887, 889, 900, 904, 939—244135, 182, 226, 254, 259, 325, 384, 393, 399, 466, 463, 728, 777, 871, 896, 925—245111, 130, 244, 366, 395, 501, 504, 525, 605, 749, 938, 939—246165, 265, 305, 409, 612, 616, 641, 662, 710, 925, 960—247019, 21, 22, 99, 177, 705, 779, 835, 880, 883, 922, 930, 935—248081, 111, 430, 435, 482, 506, 575, 616, 678, 699, 738—249021, 109, 264, 433, 497, 600, 713, 752, 825, 859, 897.

250031, 171, 190, 219, 252, 478, 480, 605, 709, 820, 823, 835, 855, 863, 891—251009, 137, 200, 224, 269, 354, 387, 704, 772, 789, 860, 941—252061, 92, 255, 328, 332, 401, 528, 681, 710, 734, 763, 785, 801, 815, 826, 917, 928, 960—253215, 280, 319, 341, 367, 392, 413, 463, 490, 719, 805, 930, 950—254173, 213, 297, 333, 383, 415, 444, 617, 648, 728, 776, 789, 804—255018, 110, 206, 259, 241, 284, 340, 378, 499, 513, 522, 607, 780, 785, 804, 928, 986—256035, 44, 52, 170, 202, 247, 257, 317, 374, 384, 433, 476, 500, 713, 714, 726, 758, 802, 818, 827, 841, 960, 976, 986—257012, 230, 243, 272, 326, 350, 531, 609, 692, 717, 806, 877, 958, 990, 997, 981, 995—258018, 22, 23, 24, 31, 39, 40, 41, 47, 48, 51, 60, 162, 163, 170, 171, 305, 336, 392, 391, 529, 543, 581, 610, 719, 762, 766, 895, 918, 951, 997—259130, 196, 273, 289, 315, 336, 344, 365, 582, 657, 780, 788, 791, 814, 819, 924, 938 —260087, 118, 132, 150, 215, 216, 271, 374, 452, 501, 648, 650, 652, 717, 791, 919, 991—261135, 272, 319, 439, 526, 689, 731, 738, 741—262040, 290, 542, 743, 756, 865, 901, 918, 985—263015, 90, 107, 441, 287, 309, 312, 524, 525, 596, 614, 671, 720, 729, 772, 773, 820, 892, 924, 989—264057, 111, 173, 185, 187, 302, 508, 523, 698, 710, 732, 751, 790, 813, 909, 915, 963, 999— 265015, 33, 107, 177, 182, 216, 313, 357, 352, 166, 543, 613, 614, 757, 761, 898, 933—266135, 459, 469, 496, 559, 564, 588, 592, 619, 630, 636, 679, 639, 767, 796, 810, 831—267057, 151, 193, 269, 293, 639, 809, 957—268050, 207, 208, 248, 370, 371, 420, 430, 762, 765, 827, 926, 966, 996—269057, 126, 180, 286, 355, 386, 455, 456, 525, 601, 603, 781, 817, 830—270154, 186, 244, 271, 429, 505, 528, 647, 642, 972—271030, 65, 71, 98, 120, 201, 248, 260, 284, 335, 456, 483, 541, 702, 777, 801, 914, 945—272028, 79, 334, 337, 379, 494, 519, 525, 531, 568—273039, 53, 203, 204, 257, 274, 288, 361, 377, 378, 382, 457, 486, 515, 516, 561, 683, 824, 846—274280, 429, 436, 601, 653, 787, 875, 963.

275001, 131, 136, 177, 207, 277, 326, 368, 374, 375, 444, 492, 499, 818—276374, 383, 489, 498, 537, 551, 522, 555, 619, 639, 714, 816, 842, 894, 901, 923—277172, 178, 358, 373, 428, 636, 732, 737, 773, 899, 923, 951, 967—278024, 56, 85, 95, 109, 137, 180, 218, 264, 541, 578, 614, 636, 673, 740, 782, 781, 794, 866—279048, 64, 202, 304, 315, 474, 879, 895—280161, 271, 313, 319, 355, 363, 364, 381, 387, 416, 500, 668, 707, 708, 802, 816, 903, 915, 923, 941—281251, 274, 403, 542, 667, 687, 797, 851, 861—282015, 21, 28, 50, 81, 199, 203, 262, 280, 295, 469, 417, 640, 720, 800—283022, 141, 156, 178, 196, 306, 346, 356, 358, 381, 503, 509, 652, 680, 699, 692, 705, 903—284076, 306, 313, 436, 437, 513, 557, 577, 604, 605, 610, 625, 632, 720, 771, 836, 838, 867—285059, 401, 481, 221, 222, 232, 287, 327, 344, 388, 394, 399, 587, 673, 681, 692, 730, 834, 853, 922—286005, 17, 74, 86, 105, 294, 354, 285, 425, 495, 548, 561, 565, 656, 699, 700, 931, 992—287011, 30, 37, 68, 86, 92, 223, 337, 390, 410, 412, 449, 478, 485, 530, 608, 692, 692, 743, 748, 769, 788, 808, 839, 831, 864, 914, 932—288164, 173, 242, 266, 287, 298, 384, 387, 404, 584, 632, 718, 725, 760, 924—289037, 74, 110, 225, 271, 316, 351, 262, 579, 617, 762, 768, 863—290141, 145, 201, 212, 216, 262, 293, 326, 347, 395, 506, 574, 670, 681, 711 833, 854, 872, 877, 902, 919, 919— 291118, 157, 213, 214, 295, 317, 371, 473, 546, 593, 729, 766, 819, 860—292003, 114, 142, 176, 178, 267, 287, 291, 322, 460, 638, 677, 698, 708, 745, 748, 762, 829, 868, 908—293140, 201, 224, 255, 272, 288, 314, 382, 283, 290, 547, 569, 599, 609, 634, 635, 702, 718, 750, 826— 294027, 28, 140, 176, 267, 276, 319, 399, 468, 510, 647, 678, 712, 761, 769, 931, 998—295107, 135, 222, 246, 361, 441, 529, 539, 576, 666, 677, 774, 786, 864, 923—296000, 3, 160, 170, 211, 333, 423, 430, 434, 480, 496, 557, 802, 936, 989—297026, 359, 377, 421, 524, 526, 528, 601, 734, 750, 791, 803, 907—298185, 400, 475, 499, 543, 654, 753, 973, 976, 998—299133, 467, 301, 398, 399, 454, 458, 486, 490, 573, 841, 935

300019, 80, 124, 147, 356, 421, 454, 521, 561, 588, 602, 712, 768, 771, 773, 799, 801, 838, 850, 878 —301033, 104, 260, 283, 611, 740, 765, 776, 942, 965—302030, 75, 126, 144, 240, 241, 353, 354, 456, 695, 720, 836, 905, 933—303076, 117, 185, 233, 236, 394, 447, 532, 562, 658, 738, 756, 919, 956 —304060, 110, 121, 160, 165, 167, 357, 373, 380, 401, 431, 445, 447, 514, 668, 700, 726, 806, 941, 988—305151, 236, 280, 300, 301, 346, 417, 569, 626, 726, 736, 777, 807, 834, 848, 849, 881, 934 —306086, 130, 173, 352, 414, 430, 524, 538, 545, 629, 715, 773, 923, 964—307007, 351, 460, 524, 582, 694, 701, 715, 716, 798, 960—308040, 56, 126, 438, 590, 624, 660, 708, 731, 828, 832, 859, 915, 965, 987—309089, 91, 129, 251, 276, 281, 489, 494, 543, 609, 648, 738, 760, 806, 859, 914, 952—310030, 86, 91, 291, 318, 364, 461, 607, 608, 668, 728, 729, 758, 761, 884, 940, 947, 981— 311096, 142, 273, 278, 354, 430, 449, 481, 776, 803, 813, 817, 899—312036, 49, 178, 306, 352, 375, 444, 586, 662, 664, 766, 813, 836, 882, 887—313017, 46, 66, 83, 151, 186, 410, 414, 600, 623, 691, 729, 767, 866, 887, 908, 914, 925—314027, 28, 41, 86, 169, 282, 356, 411, 416, 439, 496, 553, 562, 680, 719, 746, 787, 812, 947, 956—315003, 77, 86, 163, 164, 241, 389, 416, 419, 420, 457, 458, 460, 548, 627, 641, 672, 716, 736, 946, 971—316062, 160, 183, 198, 221, 331, 375, 410, 644, 653, 765, 840, 925, 928, 943, 930, 961—317010, 13, 113, 129, 298, 535, 538, 597, 621, 657, 745, 779, 812, 893, 991— 318213, 279, 313, 439, 444, 458, 463, 469, 575, 576, 608, 610, 635, 655, 964—319000, 52, 108, 262, 308, 317, 331, 340, 343, 508, 898, 721, 874 —320056, 59, 332, 362, 364, 397, 448, 467, 553, 609, 726, 772, 835, 899, 927, 928—321104, 250, 280, 339, 479, 570, 635, 661, 690, 724, 811, 891, 896, 915, 931, 968, 985—322085, 240, 294, 326, 331, 345, 423, 575, 649, 783, 814, 873, 898, 899, 908, 909, 986, 987—323043, 65, 103, 298, 411, 415, 460, 485, 493, 516, 549, 587, 628, 658, 667, 752, 813, 860, 926—324006, 76, 79, 82, 95, 197, 244, 324, 365, 471, 539, 548, 573, 677, 678, 715, 891, 902, 931.

325046, 50, 57, 122, 138, 217, 398, 539, 569, 615, 618, 775, 801—326026, 32, 83, 109, 112, 156, 229, 232, 327, 333, 369, 465, 526, 543, 606, 619, 632, 658, 659, 739, 751, 761, 801, 838, 985, 990— 327015, 98, 102, 183, 291, 429, 441, 448, 581, 597, 629, 796, 836, 878, 925, 940, 982—328045, 84, 127, 152, 231, 318, 347, 463, 481, 512, 517, 538, 580, 676, 762, 798, 819, 932, 994— 329062, 126, 249, 278, 356, 497, 531, 572, 607, 707, 764, 859, 895—330023, 68, 110, 161, 326, 389, 365, 382, 390, 405, 513, 796, 841, 936, 955, 972—331040, 74, 123, 143, 145, 150, 180, 233, 306, 345, 356, 452, 527, 668, 692, 797, 853, 900, 929—332081, 110, 145, 232, 311, 394, 417, 489, 554, 789, 841, 874, 990—333005, 16,48, 49, 161, 279, 323, 464, 402, 409, 490, 520, 564, 583, 823, 895, 970—334099, 23, 63, 170, 263, 265, 343, 416, 440, 483, 493, 542—335030, 32, 41, 48, 60, 68, 124, 135, 168, 390, 401, 402, 507, 604, 788, 808, 810, 880—336041, 98, 108, 190, 210, 240, 341, 345, 368, 389, 501, 609, 713, 725, 753, 758, 840, 860, 940, 960, 992, 993—337054, 424, 207, 212, 257, 382, 509, 641, 651, 726— 338028, 40, 69, 105, 264, 274, 276, 294, 463, 517, 583, 584, 588, 736, 774, 804, 822, 825, 908, 921, 925, 951—339075, 217, 282, 492, 537, 580, 802, 898, 995—340097, 122, 189, 208, 262, 331, 370, 374, 398, 568, 577, 589, 714, 755, 766, 767—341002, 10, 180, 301, 305, 577, 609, 642, 663, 783, 859, 904, 941, 958, 977—342021, 87, 111, 214, 481, 548, 550, 556, 669, 731, 829, 957, 964—343185, 231, 328, 330, 337, 357, 434, 455, 480, 698, 699, 707, 800, 845, 962, 979— 344155, 224, 324, 481, 523, 538, 551, 727, 832, 876, 896, 918, 947—345043, 58, 136, 212, 312, 432, 442, 540, 545, 602, 681, 738, 745, 749, 836, 840, 978, 986—346065, 73, 76, 174, 195, 211, 213, 287, 369, 615, 644, 794, 912, 986—347029, 32, 243, 270, 271, 273, 588, 604, 636, 935—348121, 277, 321, 337, 339, 352, 366, 368, 386, 515, 574, 642, 675, 698, 955, 963—349005, 285, 341, 347, 358, 371, 375, 489, 557, 589, 619, 628, 744, 751, 772, 797, 814, 892, 930.

350044, 46, 129, 170, 276, 323, 337, 655, 845, 961—351032, 53, 62, 98, 119, 183, 197, 228, 236, 278, 290, 386, 393, 643, 678, 784, 810—352031, 51, 85, 225, 230, 319, 425, 441, 464, 480, 529, 541, 687, 844, 876, 881, 942, 948, 993—353070, 83, 89, 95, 97, 232, 242, 364, 411, 430, 523, 565, 595, 607, 616, 676, 679, 817, 930—354121, 262, 320, 501, 625, 629, 733, 771, 814, 867, 885— 355121, 205, 213, 278, 339, 353, 356, 421, 446, 451, 660, 673, 818—356324, 335, 347, 459, 460, 469, 706, 821, 862, 886, 980—357076, 79, 83, 91, 153, 161, 172, 177, 187, 213, 227, 233, 246, 256, 264, 283, 384, 416, 476, 502, 564, 644, 704, 743, 843, 898, 952, 976—358150, 207, 271, 519, 531, 790, 961—359170, 211, 262, 301, 346, 367, 442, 453, 519, 682, 708, 781, 806, 822, 887, 889, 911, 919, 921, 938—360038, 86, 158, 182, 208, 215, 216, 333, 482, 509, 673, 724, 771, 850, 866, 944— 361009, 21, 144, 213, 229, 395, 460, 585, 618, 714, 734, 735, 872, 943, 965—362029, 69, 202, 212, 364, 425, 555, 607, 788, 802, 841, 879—363010, 106, 117, 209, 331, 442, 449, 493, 506, 529, 543, 601, 620, 707, 751, 757, 782, 998—364001, 228, 270, 306, 344, 358, 368, 456, 598, 742, 760, 764, 823, 852, 857, 930 —365085, 133, 144, 232, 408, 499, 530, 610, 618, 716, 740, 834, 855, 874, 976—366006, 170, 225, 252, 547, 607, 622, 724, 730, 731, 757, 823, 889 —367010, 141, 144, 173, 197, 275, 347, 424, 427, 519, 572, 597, 727, 734, 781, 921, 936, 967— 368006, 80, 150, 226, 277, 342, 374, 468, 486, 487, 504, 709, 746, 789, 817—369132, 242, 243, 325, 351, 436, 552, 634, 669, 765, 782, 862, 907, 928 —370056, 80, 122, 190, 208, 259, 288, 354, 438, 446, 504, 536, 765, 796, 888, 918—371045, 246, 248, 270, 312, 342, 345, 372, 528, 561, 566, 568, 594, 696—372018, 55, 165, 502, 505, 513, 623, 784, 861, 886, 938, 996—373006, 98, 117, 162, 295, 332, 391, 624, 781, 808, 884, 903, 904— 374026, 52, 83, 182, 186, 205, 292, 315, 328, 352, 404, 407, 413, 425, 557, 586, 695, 713, 700, 872, 937, 986.

375049, 128, 191, 209, 220, 242, 256, 258, 303, 337, 354, 362, 373, 376, 389, 429, 443, 593, 705, 735, 741, 984, 914—376457, 464, 476, 710, 746, 767, 840, 872—377113, 118, 187, 195, 201, 211, 272, 373, 451, 483, 525, 527, 623, 639, 794, 921, 977, 978—378033, 108, 205, 207, 312, 319, 333, 445, 466, 533, 564, 715, 736, 773, 858, 949, 962—379073, 88, 223, 388, 532, 536, 555, 560 —380013, 222, 223, 308, 343, 349, 351, 435, 457, 478, 490, 651, 657, 778, 823, 999—381079, 81, 82, 218, 379, 397, 414, 458, 485, 583, 671, 691, 777, 888, 896, 910, 976, 979—382069, 80, 95, 98, 149, 196, 332, 572, 592, 682, 695, 699, 832, 903, 949—383160, 204, 261, 311, 437, 480, 487, 500, 501, 540, 573, 576, 652, 674, 825, 838, 844, 915, 934, 995—384027, 91, 101, 109, 125, 141, 189, 293, 454, 545, 707, 718, 722, 880, 959—385090, 265, 456, 590, 811, 813, 816, 830, 972— 386026, 52, 73, 367, 434, 501, 503, 534, 569, 586, 866, 892, 896—387120, 121, 141, 207, 217, 267, 287, 492, 509, 533, 654, 656, 686, 739, 752, 813, 841, 969, 995—388023, 56, 59, 204, 223, 224, 269, 307, 377, 441, 462, 475, 495, 555, 757, 765, 798, 984—389015, 35, 66, 124, 356, 383, 634, 648, 702, 704, 817, 829, 848—390071, 80, 137, 524, 620, 703, 764, 818—391023, 79, 129, 183, 383, 441, 503, 522, 612, 656, 660, 741, 944, 948, 989—392019, 26, 44, 48, 170, 291, 356, 414, 431, 678, 679, 708, 711, 714, 827, 834, 874—393107, 133, 207, 251, 298, 352, 843, 906, 931—394237, 238, 317, 396, 558, 647, 806, 823, 829, 851, 881, 931, 965—395028, 54, 58, 242, 277, 343, 440, 652, 696, 700, 927, 950—396011, 56, 65, 192, 275, 325, 336, 385, 531, 575, 644, 722, 802, 808, 861, 912— 397010, 40, 61, 74, 128, 326, 346, 349, 422, 438, 508, 520, 543, 608, 621, 686, 706, 781, 925—398165, 167, 261, 289, 318, 342, 398, 410, 437, 493, 502, 535, 551, 651, 653, 656, 762, 799, 802, 819, 909—399115, 270, 291, 308, 412, 436, 516, 522, 591, 599, 693, 762, 937.

400074, 78, 158, 191, 224, 259, 290, 296, 297, 302, 342, 418, 516, 576, 640, 687, 717, 746, 749, 750, 760, 775, 797, 831, 855, 863, 876—401005, 86, 101, 173, 373, 426, 428, 429, 431, 521, 528, 564, 620, 722, 728, 743, 818—402149, 218, 302, 358, 367, 517, 643, 646, 647, 735, 761, 777, 894, 934, 977— 403236, 392, 426, 467, 471, 472, 475, 387, 652, 653, 667, 704, 800, 891—404087, 151, 300, 346, 394, 421, 521, 525, 587, 673, 837, 913, 918, 958, 991 —405044, 177, 181, 234, 259, 313, 338, 372, 412, 434, 578, 608, 638, 641, 732, 752, 910, 944, 984 —406017, 105, 116, 226, 270, 284, 382, 450, 585, 617, 660, 720, 724, 767, 797, 959, 970, 977, —407034, 79, 114, 133, 136, 279, 465, 477, 514, 538, 712, 763, 767, 882, 885, 957, 959, 977 —408176, 411, 417, 452, 543, 593, 594, 602, 620, 664, 772, 802, 883, 902, 914, 980—409006, 478, 267, 336, 368, 389, 396, 413, 511, 564, 567, 574, 715, 783—410025, 203, 217, 280, 301, 328, 335, 371, 556, 600, 636, 601, 754, 812, 885—411209, 302, 414, 471, 492, 637, 651, 713, 747, 750, 786, 821, 879, 905, 980—412027, 44, 131, 173, 265, 281, 355, 367, 388, 432, 568, 641, 693, 878— 413052, 86, 115, 116, 159, 477, 535, 576, 589, 739, 751, 779, 821, 869, 905—414090, 165, 196, 261, 378, 385, 425, 817, 944—415034, 86, 90, 265, 313, 328, 363, 397, 446, 536, 621, 729, 803, 842, 867, 900, 911, 970, —416065, 112, 144, 190, 287, 310, 323, 324, 419, 448, 549, 610, 636, 664, 720, 743, 803, 834, 880, 941, 965, 986—417138, 252, 265, 321, 384, 402, 403, 613, 618, 622, 627, 670, 675, 715, 737, 968, 986—418116, 136, 157, 158, 160, 199, 224, 229, 392, 485, 510, 611, 612, 816, 859, 867, 868, 910, 917, 960—419002, 9, 49, 51, 84, 145, 284, 346, 420, 695, 700, 722, 730, 761, 798, 859, 873, 902, 945, 935, 965—420193, 290, 427, 519, 526, 651, 754, 884, 999—421002, 21, 30, 178, 246, 341, 423, 425, 446, 583, 708, 748, 788, 790, 905, 906, 910, 915, 987, 989—422031, 129, 154, 155, 166, 260, 289, 617, 717, 851, 858—423011, 40, 88, 144, 261, 295, 308, 341, 353, 359, 406, 603, 822— 424121, 124, 168, 233, 262, 267, 377, 383, 388, 392, 396, 399, 412, 487, 532, 594, 658, 671, 744, 788, 975, 990

425012, 69, 172, 229, 251, 348, 358, 399, 436, 529, 561, 581, 692, 714, 776, 895, 910, 929, 964, 965, 988—426053, 146, 232, 309, 327, 367, 369, 549, 604, 650, 771, 964—427051, 121, 219, 242, 325, 462, 465, 545, 560, 564, 686, 827, 828, 855, 874, 906—428000, 123, 149, 183, 190, 439, 551, 602, 708, 731, 745, 764, 953—429171, 223, 269, 520, 569, 689, 743, 812, 839, 884, 933, 941, 953—430050, 90, 99, 122, 531, 591, 618, 612, 777, 808, 901, 945—431122, 134, 182, 282, 461, 482, 506, 507, 529, 547, 832, 994—432004, 32, 167, 231, 237, 444, 481, 531, 645, 731, 791, 792, 910, 952—433051, 54, 55, 132, 170, 207, 407, 436, 493, 519, 624, 659, 662, 671, 673, 706, 736, 747, 748, 752, 760, 789, 820, 830, 939, 940, 977—434007, 261, 274, 320, 357, 405, 408, 461, 508, 715, 806, 854, 939, 972—435077, 457, 481, 482, 504, 517, 522, 542, 966, 984—436035, 54, 78, 81, 161, 265, 284, 424, 429, 674, 681, 706, 707, 727, 803, 937—437084, 85, 268, 271, 292, 346, 479, 493, 494, 557, 624, 714, 772, 781, 784, 807, 824, 840, 918, 934, 950, 993—438049, 161, 178, 342, 575, 632, 717, 872, 874—439138, 198, 201, 208, 210, 230, 258, 294, 393, 461, 561, 616, 900, 949—440101, 145, 369, 426, 480, 636, 666, 696, 826, 980, 998—441026, 61, 181, 220, 619, 620, 626, 683, 713, 751, 791, 966—442032, 88, 142, 156, 204, 268, 307, 463, 520, 541, 587, 665, 875, 957—443044, 45, 46, 90, 216, 323, 352, 368, 581, 693, 741, 768, 801, 887—444080, 88, 394, 429, 452, 555, 577, 640, 664, 767, 849, 888— 445041, 49, 60, 64, 207, 210, 259, 272, 273, 356, 387, 424, 429, 628, 654, 708, 737, 759, 770, 771, 772, 796, 820, 826, 848—446049, 185, 253, 301, 354, 363, 397, 452, 571, 737, 745, 767, 810, 910, 992—447019, 232, 301, 322, 478, 484, 840, 937—448006, 13, 94, 95, 227, 244, 398, 406, 468, 601, 803, 809, 934, 975—449025, 135, 139, 237, 416, 492, 535, 685, 721, 779, 780, 902.

450085, 107, 230, 236, 253, 265, 318, 372, 405, 514, 518, 533, 616, 636, 651, 673, 706, 713, 763, 773, 898—451037, 47, 299, 325, 780, 930, 990—452146, 255, 396, 401, 424, 476, 517, 589, 596, 606, 709, 754, 794, 809, 865, 944—453059, 78, 86, 227, 302, 325, 370, 555, 650, 708, 711, 752—454070, 78, 89, 101, 214, 261, 303, 340, 430, 493, 620, 761, 867, 916, 917, 938, 968, 972 —455009, 39, 71, 88, 147, 224, 375, 469, 516, 600, 611, 801, 936—456021, 338, 650, 665, 720, 734, 760, 852, 865, 898, 937—457042, 59, 154, 174, 179, 289, 308, 396, 481, 553, 555, 576, 579, 659, 662, 684, 687, 738, 835, 926, 941, 958 —458019, 49, 84, 86, 97, 104, 270, 317, 335, 491, 523, 614, 786, 833, 836, 946, 989—459359, 458, 485, 547, 578, 652, 833, 834, 867, 868, 873, 884—460079, 121, 133, 328, 336, 338, 354, 372, 436, 532, 545, 633, 775, 854, 862, 872—461218, 246, 247, 295, 417, 455, 506, 566, 704, 771, 876, 878, 904, 923, 997—462350, 378, 443, 509, 559, 614, 618, 648, 681, 753, 775, 990, 992— 463067, 80, 104, 112, 160, 234, 252, 258, 265, 347, 448, 464, 467, 525, 568, 584, 601, 618, 655, 723, 733, 782, 783, 799, 837, 878, 941, 984, —464046, 149, 162, 244, 261, 483, 494, 659, 795, 866, 877, 933—465010, 35, 38, 135, 148, 165, 235, 246, 293, 300, 554, 792, 795, 806, 969, 986— 466060, 113, 117, 126, 185, 194, 253, 270, 304, 332, 346, 360, 371, 414, 531, 536, 568, 604, 759, 831, 849, 850, 857, 912, 980—467031, 63, 187, 216, 227, 236, 256, 259, 274, 285, 338, 344, 507, 601, 656, 669, 694, 695, 702, 722, 731, 734, 746, 775, 792, 821, 999—468050, 68, 89, 102, 209, 357, 389, 479, 608, 649, 650, 798, 873, 890, 894, 908, 929—469022, 52, 105, 123, 171, 200, 334, 346, 404, 427, 477, 549, 684, 696, 708, 733, 771, 847, 832, 955—470008, 215, 222, 231, 301, 468, 625, 664, 671, 705, 860, 875, 976 —471078, 211, 324, 332, 427, 482, 530, 567, 607, 620, 633, 813, 829, 890—472002, 73, 90, 129, 138, 218, 413, 549, 569, 576, 578, 582, 726, 728, 761, 954, 965, 970—473024, 62, 69, 88, 96, 128, 243, 428, 446, 449, 491, 674, 748, 823, 992—474005, 68, 93, 160, 176, 250, 272, 275, 345, 370, 559, 569, 649, 754, 763, 795, 797, 845, 861.

475009, 24, 159, 254, 276, 395, 589, 619, 631, 702, 821, 843, 847, 985—476214, 544, 547, 661,

126, 756, 782, 803, 835, 944, 967, 987—177117, 159, 308, 412, 448, 508, 595, 701, 811; 876, 934, 957, 978, 989, 990—178129, 181, 203, 221, 240, 296, 308, 327, 337, 446, 462, 485, 590, 837, 853, 858, 866—179021, 39, 46, 79, 173, 176, 178, 239, 251, 536, 607, 636, 674, 696, 746, 753, 873, 924, 934—180176, 191, 298, 310, 332, 363, 438, 440, 445, 481, 485, 600, 736, 837, 905, 906, 909, 910, 912, 961, 965—181102, 114, 169, 270, 276, 277, 302, 434, 502, 537, 543, 708, 739, 805, 843, 866—182047, 62, 104, 136, 208, 228, 252, 341, 397, 558, 674, 755, 761, 854—183048, 177, 342, 386, 524, 537, 566, 684, 725, 750—184052, 326, 367, 562, 593, 637, 756, 760, 927, 938—185138, 242, 313, 418, 691, 768, 815, 857, 934, 975, 994—186002, 69, 74, 82, 115, 187, 190, 240, 358, 415, 518, 670, 675, 679, 783, 789, 818, 917, 977—187005, 27, 133, 231, 309, 310, 328, 460, 466, 473, 529, 659, 719, 773, 884—188702, 875—189087, 416, 470, 952, 955—190059, 122, 145, 160, 167, 308, 416, 435, 471, 526—191023, 357, 595, 709, 711, 820—192070, 78, 240, 256, 262, 382, 411, 456, 571, 704, 839, 841—193391, 523, 582, 769—194002, 4, 388, 483, 537, 559, 572, 585, 608, 646, 647, 661, 713, 776—195003, 55, 56, 112, 114, 191, 200, 225, 613, 614, 615, 633, 781, 875, 969—196001, 117, 166, 397, 461, 536, 635, 668, 732, 799, 878, 879, 904—197091, 109, 201, 291, 315, 342, 395, 417, 440, 604, 671, 913—198072, 73, 74, 264, 265, 271, 688, 768, 846, 847, 931, 935, 996—199094, 121, 160, 211, 247, 252, 410, 457, 495, 562, 583, 624, 918, 919.

L'ELECTRO-PORCELAINE

SOCIÉTÉ ANONYME

AU CAPITAL DE 15 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: RUE HENRI-TARZE, A GRENOBLE

Registre du commerce: Grenoble 16470.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat de ses obligations 4 1/2 0/0 1946 en utilisant la totalité de la somme destinée à l'amortissement prévu pour le 1er novembre 1949.

En conséquence, aucun tirage n'a été effectué en septembre 1949.

Rappel de la série sortie au tirage de 1947, comprenant des obligations 4 1/2 0/0 1946 non encore remboursées.

1.013 à 1.057.

SOCIETE FRANCO-BELGE

POUR LA

Fabrication Mécanique du Verre

(Procédés Libbey-Owens.)

SOCIÉTÉ ANONYME

AU CAPITAL DE 150 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 10, RUE DE LA BOURSE, LYON

R. C.: Lyon B 4321.

Obligations 4 1/2 0/0 1946 de 5.000 F.

La société, usant de la faculté prévue aux conditions d'émission, a racheté en Bourse 185 obligations 4 1/2 0/0 1946, soit l'intégralité de l'annuité prévue pour le 1er novembre 1949.

En conséquence, il n'a pas été procédé à un tirage au sort.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du 20 février* 1948, *page* 1890.)

Le conseil d'administration.

Société civile immobilière des Usines de l'Aigle

Rectificatif au *Journal officiel* du 7 octobre 1949: page 10047, 1re colonne, Obligations 4 1/2 0/0 1945 non remboursées. 5e ligne, au lieu de: « 597 », lire: « 497 ».

ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES

SEQUESTRES

Par ordonnance en date du 25 mai 1949, le président du tribunal civil de Nantes donne mainlevée du séquestre apposé le 25 janvier 1945 sur les biens de Leparoux et de la dame Leparoux, laitiers à Thouaré.

Par ordonnance en date du 1er octobre 1949, le président du tribunal civil de Verdun a donné mainlevée du séquestre apposé sur les biens du journal *L'Information de l'Est*, à Verdun, ordonnance de mise sous séquestre du 12 septembre 1944.

L'ordonnance du président du tribunal de première instance de Strasbourg du 13 août 1949 a ordonné la mainlevée du séquestre des biens appartenant à Mme Dietrich (Caroline), 2, rue Ingwiller, Strasbourg, séquestre qui avait été prononcé par l'ordonnance du président du tribunal de Strasbourg en date du 8 mars 1946.

L'ordonnance du président du tribunal de première instance de Strasbourg du 13 août 1949 a ordonné la mainlevée du séquestre des biens appartenant aux époux Clef (Jean), 64, rue du Docteur-François, Strasbourg-Robertsau, séquestre qui avait été prononcé par l'ordonnance du président du tribunal de Strasbourg en date du 1er avril 1946.

L'ordonnance du président du tribunal de première instance de Strasbourg du 13 août 1949 a ordonné la mainlevée du séquestre des biens appartenant aux époux Diemer (Charles), ayant demeuré 36, rue de la Krutenau, Strasbourg, séquestre qui avait été prononcé par l'ordonnance du président du tribunal de Strasbourg en date du 3 avril 1946.

L'ordonnance du président du tribunal de première instance de Strasbourg du 13 août 1949 a ordonné la mainlevée du séquestre des biens appartenant aux époux Billi (René), 12, rue Kuss, Strasbourg, séquestre qui avait été prononcé par l'ordonnance du président du tribunal de Strasbourg en date du 3 avril 1946.

L'ordonnance du président du tribunal de première instance de Strasbourg du 13 août 1949 a ordonné la mainlevée du séquestre des biens appartenant aux époux Hagel (Otto), ayant demeuré 48 *a*, rue de Zurich, Strasbourg, séquestre qui avait été prononcé par l'ordonnance du président du tribunal de Strasbourg en date du 3 avril 1946.

L'ordonnance du président du tribunal de première instance de Strasbourg du 13 août 1949 a ordonné la mainlevée du séquestre des biens appartenant aux époux Abel (Frédéric), 10, rue de Dambach, Strasbourg-Neudorf, séquestre qui avait été prononcé par l'ordonnance du président du tribunal de Strasbourg en date du 25 février 1946.

L'ordonnance du président du tribunal de première instance de Strasbourg du 19 août 1949 a ordonné la mainlevée du séquestre des biens appartenant aux époux Klein (Joseph), 29, rue de la Krutenau, Strasbourg, séquestre qui avait été prononcé par l'ordonnance du président du tribunal de Strasbourg en date du 3 avril 1946.

L'ordonnance du président du tribunal de première instance de Strasbourg du 19 août 1949 a ordonné la mainlevée du séquestre des biens appartenant aux époux Geyer (Emile) et Hervede (Suzanne), ayant demeuré 15, rue César-Julien, Strasbourg, séquestre qui avait été prononcé par l'ordonnance du président du tribunal de Strasbourg en date du 28 mars 1946.

L'ordonnance du président du tribunal de première instance de Strasbourg du 19 août 1949 a ordonné la mainlevée du séquestre des biens appartenant aux époux Eibert-Wilhelm, 17, rue des Charogniers, Strasbourg, séquestre qui avait été prononcé par l'ordonnance du président du tribunal de Strasbourg en date du 8 mai 1946.

L'ordonnance du président du tribunal de première instance de Strasbourg du 13 août 1949 a ordonné la mainlevée du séquestre des biens appartenant à Mme Walter (Rose), 12, rue Joseph-Guerber, à Strasbourg-Neudorf, séquestre qui avait été prononcé par l'ordonnance du président du tribunal de Strasbourg en date du 3 avril 1946.

L'ordonnance du président du tribunal de première instance de Strasbourg du 16 août 1949 a ordonné la mainlevée du séquestre des biens appartenant au nommé Wagner (Charles), ayant demeuré à Strasbourg, 35, rue des Bruyères, séquestre qui avait été prononcé par l'ordonnance du président du tribunal de Strasbourg en date du 14 août 1945.

L'ordonnance du président du tribunal de première instance de Strasbourg du 16 août 1949 a ordonné la mainlevée du séquestre des biens appartenant au nommé Lonvigny (Joseph), ayant demeuré à Strasbourg, 34, rue de Molsheim, séquestre qui avait été prononcé par l'ordonnance du président du tribunal de Strasbourg en date du 1er avril 1946.

L'ordonnance du président du tribunal de première instance de Strasbourg du 16 août 1949 a ordonné la mainlevée du séquestre des biens appartenant aux époux Reiz-Fulkbolsner, 4, rue du Tonnelet-Rouge, Strasbourg, séquestre qui avait été prononcé par l'ordonnance du président du tribunal de Strasbourg en date du 8 avril 1946.

L'ordonnance du président du tribunal de première instance de Strasbourg du 16 août 1949 a ordonné la mainlevée du séquestre des biens appartenant aux époux Nugel-Borni, ayant demeuré à Strasbourg, 28, rue des Bonnes-Gens, séquestre qui avait été prononcé par l'ordonnance du président du tribunal de Strasbourg en date du 8 mars 1946.

L'ordonnance du président du tribunal de première instance de Strasbourg du 16 août 1949 a ordonné la mainlevée du séquestre des biens appartenant à Mlle Stambach (Louise), ayant demeuré à Strasbourg, 12, rue Gœthe, séquestre qui avait été prononcé par l'ordonnance du président du tribunal de Strasbourg en date du 20 avril 1945.

Par ordonnance en date du 19 août 1949, le président du tribunal de première instance de Strasbourg a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Lauth, de nationalité allemande, ayant demeuré à Strasbourg, 11, boulevard d'Anvers, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne de son directeur départemental, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 28 septembre 1949, le président du tribunal de première instance de Strasbourg a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Bold (Karl), de nationalité allemande, 8, Rennbohnstrasse, à Achern (Bade), et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne de son directeur départemental, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 28 septembre 1949, le président du tribunal de première instance de Strasbourg a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Seidel (Heinrich), de nationalité allemande, domicilié à Stuttgart (Allemagne), et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne de son directeur départemental, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 27 septembre 1949, le président du tribunal de première instance de Strasbourg a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant aux nommés Biegert et Ruspert, de nationalité allemande, ayant demeuré à Strasbourg, 6, rue Wimpfeling, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne de son directeur départemental, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 27 septembre 1948, le président du tribunal de première instance de Strasbourg a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Wolf (Adolphe), de nationalité allemande, ayant demeuré à Strasbourg, 19, rue Sainte-Elisabeth, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne de son directeur départemental, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

AVIS D'ADJUDICATIONS

Secrétariat d'Etat aux postes, télégraphes et téléphones.

Travaux d'aménagement du central téléphonique à Cannes-Mimont (Alpes-Maritimes).

Attribution de Travaux sur appel d'offres généralisé

Il sera procédé prochainement, à une date qui sera fixée ultérieurement, à l'ouverture en séance publique des soumissions fermées, sur offres de prix, reçues pour l'attribution au forfait des travaux ci-après désignés concernant:

Lot unique. — Maçonnerie, charpente en bois et couverture en tuiles mécaniques.

Montant approximatif: 1.700.000 F.

Les demandes d'admission à soumissionner devront parvenir à la direction des services postaux de la région de Marseille, service des bâtiments, 13, rue Henri-Barbusse (ex-rue Belsunce), le 7 novembre 1949, au plus tard.

Elles seront accompagnées des pièces prévues aux articles 2 et 3 du cahier des charges générales de l'administration des postes, télégraphes et téléphones du 10 janvier 1938, modifiés par l'article 3 de l'annexe au cahier des charges générales du 25 juillet 1949 soit notamment:

a) Deux certificats délivrés sur timbre par des hommes de l'art et ayant moins d'un an de date ou une liste de références avec indication de la date et du montant des travaux exécutés;

b) Une pièce justifiant que le candidat est patenté pour l'année courante et pour la spécialité objet de l'adjudication;

c) Un certificat délivré par un organisme qualifié dépendant du ministère du travail et de la sécurité sociale attestant la régularité de la situation du candidat en matière de sécurité sociale et d'allocations familiales;

d) Une pièce justifiant qu'il appartient à l'une des professions dont relèvent les travaux envisagés;

e) Une pièce authentique constatant la qualité de Français du candidat ou des pièces visées à l'article 2 du cahier des charges générales s'il s'agit d'une société constituée sous le régime de la loi française.

Les entreprises figurant sur une liste d'admissibilité des entrepreneurs autorisés à effectuer des travaux pour le compte de l'administration des postes, télégraphes et téléphones sont dispensées de fournir ces pièces.

Il est précisé que les entreprises constituées en sociétés peuvent avoir déposé, une fois pour toutes, les pièces justificatives prévues à l'article 2 du cahier des charges générales. Si elles ne l'ont pas effectué, elles ont la faculté de le faire. Dans les deux cas, le chef du service détenteur du dossier, délivre, à la demande de la société, une attestation de dépôt, valable pendant un mois, ladite attestation remplaçant les pièces justificatives précitées à condition de mentionner la mise à jour du dossier depuis son dépôt.

Le cahier des prescriptions spéciales, les plans et devis descriptif seront adressés ultérieurement aux candidats admis à soumissionner. Tous renseignements complémentaires pourront être obtenus à l'adresse indiquée ci-dessus, les jours ouvrables de neuf heures à onze heures et de quinze heures à dix-sept heures.

Le cahier des charges générales et son annexe peuvent être acquis dans tous les bureaux de poste moyennant le prix de 105 F (références administratives: *Bulletin officiel* des postes, télégraphes et téléphones n° 21 de 1947, page 412 et *Bulletin officiel* 1949, document n° 1071, 11e page, n° 42 Z). Ces documents peuvent être également consultés dans toutes les directions des postes, télégraphes et téléphones.

A Marseille, le 14 octobre 1949.

Le directeur des services postaux de la région de Marseille,
BRACHET.

Secrétariat d'Etat aux postes, télégraphes et téléphones.

DIRECTION RÉGIONALE DES SERVICES POSTAUX DE MONTPELLIER

ATTRIBUTION DES TRAVAUX

de gros œuvre, terrassements, maçonnerie, béton armé, plâtrerie, couverture, canalisations, carrelage, etc., concernant la construction d'un hôtel des postes à Decazeville (Aveyron).

A une date qui sera fixée ultérieurement, il sera procédé à la direction régionale des services postaux, salle des conférences, 27 *bis*, cours Gambetta, à Montpellier, à l'adjudication publique sur soumissions fermées indiquant un prix net et forfaitaire pour l'entreprise de gros œuvre, terrassements, maçonnerie, béton armé, plâtrerie, couverture, canalisations, carrelage, etc., concernant la construction d'un hôtel des postes à Decazeville (Aveyron).

Les demandes d'admission à soumissionner et les dossiers devront parvenir à la direction régionale des services postaux, service des bâtiments, 27 *bis*, cours Gambetta, Montpellier, le 15 novembre 1949 au plus tard.

Pour la constitution des dossiers, se renseigner à l'adresse ci-dessus.

Demandes d'envoi en possession de successions

Etude de Me Georges Bellissen, avoué, rue Montgrand, n° 54, Marseille.

(Extrait prescrit par l'article 770 du code civil.)

Par jugement rendu par la chambre du conseil de la première chambre du tribunal civil de Marseille le 2 mars 1949, enregistré et expédié, rendu à la requête de Mme Caroline-Félicie-Philomène Allègre, veuve en premières noces, non remariée, de Martial-Jean Courtes, domiciliée à Marseille, boulevard des Italiens, n° 1, le tribunal civil de Marseille a donné acte à ladite dame veuve Courtes de sa demande d'envoi en possession de la succession de Martial-Jean Courtes, en son vivant employé de commerce, décédé en son domicile à Marseille, boulevard des Italiens, n° 1, le 21 février 1948, sans laisser aucun héritier connu au degré successible et avant faire droit sur ladite demande, a prescrit l'exécution à trois reprises différentes, à un mois d'intervalle, des formalités de publication voulues par la loi.

Pour extrait certifié conforme par Me Georges Bellissen, avoué de ladite dame veuve Courtes.

Signé: GEORGES BELLISSEN, avoué.

AVIS DIVERS

SOCIETE DE MOUTIERS

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 25.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 103, RUE LA BOÉTIE, PARIS (8e)
R. C.: Seine 285359 B.

Avis de convocation.

MM. les actionnaires de la Société de Moutiers sont convoqués en assemblée générale extraordinaire pour le vendredi 18 novembre 1949, à neuf heures quinze, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

ORDRE DU JOUR

1° Augmentation du capital social de 25.000.000 de francs à 250.000.000 de francs par incorporation de réserves et élévation de la valeur nominale des actions;
2° Modifications aux statuts (art. 7), conséquence de cette augmentation;
3° Questions diverses.

Le conseil d'administration.

Demandes de changement de nom

M. Liebermann (Théo), né le 10 juillet 1912 à Berditchev (Russie), demeurant à Nice, 88, rue de France, adresse une requête au garde des sceaux en vue de substituer à son nom patronymique celui de Lenoble.

M. David Kassel, directeur commercial, né le 10 octobre 1905 à Saint-Pétersbourg (Russie), demeurant 65, rue Albert-Fracasse, à Deauville (Calvados), agissant au nom de son fils mineur René-Claude, né le 19 décembre 1945 à Boulogne-Billancourt (Seine), dépose auprès du garde des sceaux une requête en changement de nom aux fins de modifier le nom patronymique dudit enfant mineur de Kassel en celui de Payot.

M. Vandecasteele (Roger), né le 30 octobre 1913 à Sin-le-Noble (Nord), demeurant à Neuilly-sur-Seine, 6, boulevard Julien-Potin, agissant tant pour lui que pour ses enfants mineurs: Danièle, née le 25 mai 1941 à Paris (15e); Bertrand, né le 7 juin 1942 à Paris (15e) et Didier, né le 1er mai 1949 à Paris (15e), dépose une requête auprès du garde des sceaux en vue de changer son nom patronymique en celui de Van de Castel.

M. Nehorayoff (Georges), né le 3 juin 1919 à Téhéran (Iran), naturalisé Français par décret n° 41117 × 15 du 16 février 1946, demeurant 15, rue Jean-Jaurès, Levallois-Perret (Seine), dépose une requête au garde des sceaux en vue de changer son nom patronymique en celui de Néray.

Paris. — Imp. des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.